

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Rapport annuel

2017-2018



Table des matières

2	Message du président
4	Message du premier dirigeant
7	Au-delà de Canada 150 : bâtir un legs dans la capitale
12	Faits saillants de l'année
37	Donner l'exemple
41	Regarder vers l'avenir
44	Gouvernance de la société d'État
54	Rapport de gestion
78	États financiers
110	Annexes

Remarque : Dans ce rapport, le masculin est utilisé comme genre neutre.

Faits saillants du rendement en 2017-2018

822 000

Plus de 822 000 visiteurs ont pris part aux activités et aux programmes organisés par la Commission de la capitale nationale (CCN) dans le cadre de Canada 150.

300 000

Un total de 300 000 tulipes *Canada 150* ont été plantées dans la capitale. Plus de 4,5 millions de tulipes « anniversaire » ont été plantées dans tout le pays.

986 983

La patinoire du canal Rideau a accueilli 986 983 visiteurs durant la saison 2017-2018, soit 374 072 de plus que l'an dernier.

117 566

Plus de 117 500 personnes sont passées par le Centre des visiteurs du parc de la Gatineau, au 33, chemin Scott.

1 091 916

La CCN a enregistré plus d'un million d'échanges sur les médias sociaux sur toutes les plateformes, une hausse de 190 % par rapport au dernier exercice.

20,4 M\$

Le portefeuille locatif de la CCN a généré des revenus de 20,4 millions de dollars.

Page couverture : Inauguré en septembre 2017, le Monument national de l'Holocauste, intitulé *Un paysage de deuil, de souvenirs et de survie*, fait en sorte que les leçons tirées de l'Holocauste et la remarquable contribution des survivants de l'Holocauste au Canada resteront vivantes dans la mémoire des prochaines générations.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Quand je reviens sur l'année écoulée, ma première à titre de président de la Commission de la capitale nationale (CCN), je suis heureux de dire que je vois un organisme impressionnant, au personnel composé de Canadiens novateurs et inspirés, qui poursuit un ambitieux programme pour bâtir une capitale de calibre mondial.



Les célébrations de Canada 150 — et les années de travail qu'on y a consacrées — sont maintenant derrière nous, mais le legs de ce travail demeure. Des Pavillons de la Confédération au Plan de la capitale du Canada, en passant par tant d'autres projets et initiatives, les contributions de la CCN à Canada 150 auront une incidence positive sur la capitale pendant des années.

Maintenant que l'on se tourne vers l'avenir, la capitale continue de subir des changements spectaculaires, et je suis fier de voir la CCN exercer un leadership dans cette évolution.

La CCN partage cependant ses ambitions et ses réussites avec de nombreux partenaires. En fait, l'une des particularités de la CCN moderne est l'esprit de collaboration qui teinte presque tout ce qu'elle fait. À part son rôle traditionnel de planificatrice et d'intendante de la capitale, la CCN insiste pour être une partenaire créative dans l'édification de la capitale, et durant ma première année à la présidence, l'ampleur de cet engagement avec les intervenants a été remarquable.

Je tiens à vous remercier tous — les gens du public, ceux du secteur privé, des gouvernements et des municipalités (en particulier les maires d'Ottawa, de Gatineau et d'autres municipalités de la région; les membres du caucus parlementaire de la région de la capitale du Canada; et nos collègues de Patrimoine canadien) — de partager notre vision d'une capitale qui aspire à la grandeur.

Je tiens aussi à saluer une fois de plus le personnel de la CCN, ainsi que mes collègues du conseil d'administration qui, l'an dernier, ont également connu de grands changements. Lors de nos séances, je vois autour de la table un conseil qui reflète une diversité croissante : diversité géographique, de genre, d'âge et d'expériences, de talents et de passions, de regards novateurs et de perspectives nouvelles. Pour la première fois, l'un de nos membres est issu de la Première nation algonquine de la région de la capitale. Cette diversité fait en sorte que le conseil est également très représentatif de la capitale et du Canada.

Comme le pays et la capitale qu'elle sert, la CCN moderne continue d'évoluer, et mes objectifs pour l'organisme dans les années qui viennent sont triples.

En mettant à profit le legs d'ouverture et de transparence que mon prédécesseur a défendu avec tant de passion, je voudrais que la CCN continue de nourrir sa culture déjà très solide de collaboration et d'engagement avec ses partenaires et le public, y compris les peuples autochtones de la région.

En lien étroit avec ce premier objectif, j'espère que nous de la CCN, qui sommes si fiers de la capitale de notre pays et si inspirés par elle, trouverons de nouvelles façons de partager notre fierté et notre inspiration avec la population canadienne, car — de nos sentiers et promenades au parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure; du boulevard de la Confédération, qui relie

tant de nos grands lieux et institutions nationaux, à la beauté majestueuse de la Cité parlementaire; de la Taverne sur la colline à l'émouvant Monument aux victimes de l'Holocauste — il y a tant de choses pour nous rendre fiers et nous inspirer.

Enfin, la participation, la consultation et la collaboration sont indispensables au processus d'édification de la capitale, mais il est essentiel pour la CCN de continuer à se centrer sur l'atteinte de résultats concrets et significatifs pour la population canadienne. Les projets de legs créent une fierté durable.

Personnellement, je crois fermement que la CCN est sur la bonne voie dans la poursuite de ces trois objectifs, comme en ont fait preuve les réussites de l'an passé. C'est là une assise solide pour la quête permanente et évolutive de l'excellence organisationnelle.

Je suis fier de l'orientation de la CCN et de ses professionnels dynamiques qui s'acquittent au quotidien du mandat de la société d'État, et je suis fier d'être associé à la CCN. J'ai bien hâte de la voir évoluer, se moderniser et s'améliorer, devenir une source de leadership encore plus solide dans la région de la capitale du Canada.

En même temps, j'invite chaque Canadien à se joindre à nous dans la prochaine année pour rendre la capitale de notre pays encore plus magnifique, car je suis convaincu que le meilleur reste à venir.

Le président,

A blue ink signature, likely of Marc Seaman, written in a cursive style.

Marc Seaman

MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT

Lors d'une discussion de groupe sur « le patrimoine et la durabilité » qui s'est tenue l'an dernier au Labo d'urbanisme de la Commission de la capitale nationale (CCN), une aînée de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg a très pertinemment souligné que ces mots n'ont pas d'équivalent dans la langue algonquienne. « Ces concepts sont intrinsèques à notre vision du monde », a-t-elle déclaré.



En tant qu'intendante du « patrimoine » public constitué de la majeure partie des 535 kilomètres carrés de terres fédérales sous sa responsabilité, la CCN s'inspire de la tradition algonquienne dans laquelle la nature et la culture ne sont pas dissociées. En effet, au cours des consultations publiques de la CCN, on détecte à l'occasion des échos anciens de la façon dont nos ancêtres régissaient les espaces communs par le passé. Par exemple, la mobilisation actuelle en ce qui a trait aux sentiers non officiels qui fragmentent et perturbent les écosystèmes du parc de la Gatineau est surtout le fait d'un groupe de citoyens parmi nous qui tentent de trouver comment gérer de manière durable ce réseau de sentiers en tant que ressource publique.

Si vous explorez le pittoresque sentier du Ruisseau-Leamy sur la berge nord de la rivière des Outaouais, vous apercevrez le nouveau pont maintenant connu sous le nom de *Mâwandòseg*, qui signifie « endroit où nous nous sommes réunis pour célébrer ». Judicieusement nommé ainsi par un groupe de jeunes Algonquins, le pont symbolise les thèmes mis en évidence dans le présent rapport, en cette année qui marque un tournant pour la CCN : célébration, collaboration, réconciliation, résilience et héritage.

Les célébrations de 2017 étaient au cœur des efforts de la CCN cette année. Avec plus de 1,3 million de visites à MosaiCanada150, la splendide exposition de sculptures végétales géantes, le parc Jacques-Cartier était un lieu de prédilection au cours de l'été 2017. Travaillant en collaboration avec des partenaires dévoués, la CCN a redonné vie à 10 propriétés magnifiques, mais sous-utilisées, en tant que Pavillons de la Confédération 2017, notamment la ferme Moore, le 50, promenade Sussex ainsi que le 7, rue Clarence.

Parmi les autres faits saillants, mentionnons la réouverture du 330, promenade Sussex comme Centre mondial du pluralisme, la superbe restauration de la maison O'Brien au lac Meech et les nouvelles avant-cour, fontaine et entrée cérémonielle à Rideau Hall.

L'esprit de collaboration de la CCN respecte l'engagement du Plan de la capitale du Canada 2017–2067 de favoriser une capitale « accueillante et riche de sens ». L'application de principes de conception universelle à Rideau Hall et au débarcadère de Richmond, ainsi que dans le « mille historique » de la promenade Sussex, était appuyée par le Comité consultatif de la CCN sur l'accessibilité universelle.

Le plan directeur spécifiant une « capitale pittoresque et naturelle » nous relie à un vaste groupe de soutien constitué de partenaires de l'environnement, en vue de l'élaboration de la stratégie de développement durable de la CCN. L'année a été marquée par l'élaboration du Plan de la capitale du Canada 2017–2067, produit d'une conversation avec 20 000 citoyens à l'échelle du pays, et du Plan lumière de la capitale, novateur et primé.

Les Canadiens veulent une « capitale dynamique et branchée », ce qui encourage la CCN à collaborer avec les municipalités et un large éventail de partenaires afin d'atteindre la croissance économique durable et l'adoption de meilleures pratiques en matière de « villes intelligentes ». Citons un exemple marquant : l'entente conclue avec le groupe RendezVous LeBreton sur les conditions de son plan de réaménagement visionnaire des plaines LeBreton.

Le thème de la réconciliation a pris de l'ampleur au cours de l'année, grâce aux rencontres fructueuses avec la délégation de chefs algonquins représentant les communautés de tout le bassin versant de la rivière des Outaouais. La participation algonquine significative dans la capitale, par le biais de la création d'espaces publics novateurs, de la programmation d'initiatives et d'un engagement constant dans le réaménagement des plaines LeBreton et des îles, témoigne du leadership de ce groupe. La nomination de Norman Odjick au sein du conseil d'administration de la CCN constitue une première : jamais auparavant un Algonquin n'avait occupé de telles fonctions. Ses recommandations ont été un ajout précieux à l'engagement de la CCN envers la Première Nation algonquine.

Cette année, la résilience des biens de la CCN a été mise à l'épreuve par des inondations, des feux, des tempêtes et des espèces envahissantes. Pendant qu'elle travaillait pour lutter contre les changements climatiques en réduisant l'empreinte carbone de la capitale, la CCN a mis en œuvre des mesures d'atténuation visant à faire face aux répercussions des changements climatiques : restauration des sentiers riverains selon

des normes plus élevées, meilleure prévention des incendies, renforcement de la voûte forestière avec des espèces plus robustes et enlèvement de dizaines de milliers d'arbres infestés par l'agrile du frêne.

Regardant au-delà du 150^e anniversaire du Canada, je suis fier du personnel de la CCN, qui a créé des legs exceptionnels qui profiteront aux Canadiens pour les générations à venir. L'avant-cour de Rideau Hall, qui a fait l'objet de rénovations remarquables, est devenue un magnifique lieu de rassemblement, et le concours de design en vue du réaménagement de la pointe Nepean a connu un franc succès, ce qui, en temps voulu, aboutira à sa revitalisation à long terme en tant qu'espace public emblématique. L'achèvement du Monument national de l'Holocauste (primé), conçu par Daniel Libeskind, Edward Burtynsky et Claude Cormier, est une réalisation permanente en matière d'excellence commémorative. L'image de la page couverture du rapport de cette année saisit la beauté austère de ce nouveau point d'intérêt de la capitale.

C'est grâce à la diligence et au professionnalisme du personnel de la CCN que ces contributions notables au 150^e anniversaire du Canada ont été apportées en même temps que le remplacement des systèmes opérationnels de la CCN. L'équipe des Services généraux mérite des félicitations pour avoir mis en œuvre ce projet complexe, tout en appuyant l'examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces efforts ont été d'une importance vitale pour l'inclusion, dans le budget fédéral de 2018, d'un montant additionnel de 55 millions de dollars au cours des deux prochaines années, apportant des ressources indispensables à l'exécution de travaux de renouvellement des infrastructures essentiels.

La production du présent rapport marque aussi le premier anniversaire de l'arrivée de Marc Seaman comme président du conseil d'administration. Son inlassable dévouement et son travail de représentation constant ont donné un nouvel élan à la modernisation de cette institution en tant que société d'État fédérale d'avant-garde. Je profite de l'occasion pour, au nom de tous les Canadiens, le remercier chaleureusement ainsi que tous les membres du conseil de leur appui et de leur contribution à la capitale du Canada.

Le premier dirigeant,



Mark Kristmanson, Ph. D.



AU-DELÀ DE CANADA 150 : BÂTIR UN LEGS DANS LA CAPITALE

L'année 2017 a été très chargée dans la capitale du Canada, car des millions de visiteurs de tout le pays et du monde entier sont venus fêter les 150 ans de notre pays, fort et libre. À l'occasion du sesquicentenaire, la Commission de la capitale nationale (CCN) s'est employée à bâtir un legs qui perdurera jusqu'au bicentenaire de la Confédération. En sa qualité de planificatrice à long terme et d'intendante de la région de la capitale du Canada, la CCN a réussi à élaborer et à mettre en œuvre de nombreux projets de legs conçus pour offrir à la population canadienne une expérience unique et lui instiller un sentiment de fierté par rapport à la capitale de son pays. Ces initiatives mettent en valeur l'histoire de la région, sa beauté naturelle et, plus largement, les forces de notre pays en mettant l'accent sur le carrefour des cultures qui ont défini l'identité canadienne. De plus, la réussite de chaque projet de legs souligne la collaboration de la CCN avec ses partenaires et le public, et avec tous ceux qui se consacrent à jeter des bases solides pour l'avenir de la capitale du Canada.

◀ La nouvelle avant-cour de Rideau Hall et la Fontaine de l'espoir le soir.
L'avant-cour peut maintenant accueillir plus d'un millier de personnes lors de cérémonies, d'obligations à caractère officiel et de diverses activités publiques.

Les Pavillons de la Confédération

L'anniversaire du sesquicentenaire a offert à la CCN l'occasion de réfléchir à la route qui mènera la capitale vers 2017. En hommage à ce parcours, le projet de legs a été conçu pour inviter à l'exploration de certains des joyaux architecturaux les plus particuliers, mais moins connus, de la région. Le projet des Pavillons de la Confédération a concrétisé ce but en redonnant vie à 10 bâtiments sous-utilisés, mais importants du point de vue architectural, avec le soutien de partenaires créatifs. Chaque pavillon a été conçu pour offrir aux visiteurs une expérience unique, enracinée dans l'histoire, qui jette un regard nouveau sur les récits du passé. La revitalisation de ces propriétés historiques témoigne de l'engagement de la CCN et de ses partenaires à conserver le patrimoine de la région de la capitale nationale pour les générations à venir. À n'en point douter, les pavillons seront un legs durable apprécié de tous, bien après Canada 150.

Pavillon de la géographie et de l'exploration

Durant cette année où les Canadiens se sont réunis pour fêter le passé de leur pays, la CCN s'est associée à la Société géographique royale du Canada pour souligner l'évolution de la région de la capitale du Canada. Dans le cadre du projet des Pavillons de la Confédération, deux expositions dynamiques ont été présentées durant les mois d'été au 50, promenade Sussex : « Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 : la capitale de tous les Canadiens » et *Thirteen Moons* d'Alex Janvier.

La première exposition se voulait une façon interactive de familiariser les visiteurs avec la CCN et à leur expliquer son rôle dans la planification, l'intendance, la conservation et l'aménagement créatif de la région de la capitale du Canada. « Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 : la capitale de tous les Canadiens » a mis l'accent sur les étapes historiques clés de l'évolution de la région de la capitale nationale au fil des 150 dernières années. Cette exposition a aussi fourni l'occasion parfaite de présenter la vision à long terme de la CCN pour les 50 prochaines années, y compris 17 projets marquants conçus pour poursuivre l'héritage des planificateurs du passé de la capitale.



« Le Pavillon de la géographie et de l'exploration que nous inaugurons aujourd'hui offrira à tous les Canadiens — et à tous les gens qui s'intéressent au Canada — l'occasion d'être séduits par nos paysages incomparables — les lieux physiques, les paysages créés par l'homme et les paysages culturels qui définissent ce pays et qui font l'envie d'innombrables pays ailleurs dans le monde. »

John Geiger

Chef de la direction, Société géographique royale du Canada

- Les Pavillons de la Confédération ont connu un grand succès; on évalue à plus de 192 000 le nombre de visites enregistrées.
- Environ 93 % des gens ayant visité les pavillons ont dit se sentir plus fiers de la région de la capitale du Canada; 94 % des visiteurs étaient satisfaits.

La deuxième exposition présentait le travail génial d’Alex Janvier, un pionnier de l’art autochtone contemporain. Dans son œuvre *Thirteen Moons*, Janvier explore le concept du temps dans une murale composée de 13 panneaux disposés en cercle pour représenter les 13 cycles lunaires d’une année du calendrier autochtone. En entrant dans le cercle, les panneaux forment un espace presque cérémoniel où la personne est entourée de tout côté par la vision artistique de Janvier. La représentation symbolique du changement, du renouveau et de la guérison de la murale illustre la façon de progresser : la reconnaissance des racines historiques profondes des peuples autochtones au Canada, l’influence de ces racines sur le façonnement de la capitale du Canada, et notre engagement national envers la réconciliation.

Pavillon Kabeshinân Minitig

Les Algonquins de la Première Nation de Pikwakanagan et Omâmiwinini Pimâdjiwôwin (le Centre culturel sur le mode de vie des Algonquins), en partenariat avec la CCN, ont ouvert officiellement le pavillon *Kabeshinân Minitig* en juin 2017.

Situé dans l’entrepôt en pierre restauré au 150, rue Mill, le pavillon a offert à la population canadienne la chance d’explorer un lieu patrimonial unique sur l’île Victoria. Il a aussi donné à la CCN et aux chefs algonquins de la région l’occasion de montrer la restauration d’un bâtiment au passé industriel d’importance historique pour la région de la capitale nationale. Ancien siège social de la Bronson Company, une entreprise pionnière dans l’industrie du sciage qui s’est ensuite convertie à la production de pâte à papier et d’hydroélectricité, le 150, rue Mill a été acquis par la CCN en 1966.

L’exposition comprenait des œuvres d’arts visuels et des pièces d’artisanat représentant les cultures vivantes d’aujourd’hui. Différentes activités comme la broderie perlée, le tambour et la fabrication de tambours, la vannerie et la fabrication d’objets en écorce de bouleau étaient également offertes sur place.

Plan lumière de la capitale

Le Plan lumière de la capitale élaboré par la CCN, le premier du genre, définit une vision de mise en lumière claire et cohérente pour mettre en valeur la beauté de la capitale la nuit et enrichir l’expérience offerte aux résidents et aux visiteurs. Il s’agit de l’un des 17 projets marquants ciblés dans le Plan de la capitale du Canada. Il rendra la vie nocturne de la capitale plus attrayante, plus sécuritaire et plus durable du point de vue environnemental.

Outil d’aménagement et de design, le Plan lumière de la capitale a été conçu pour orienter les projets de mise en lumière. Centré sur la consolidation du paysage central de la capitale dans un contexte nocturne, il couvre le secteur du cœur de la capitale et traite de l’éclairage de lieux, d’édifices, de monuments et d’œuvres d’art public importants. Ce plan vise à assurer la cohérence visuelle des symboles nationaux la nuit, à protéger la silhouette du cœur de la capitale et à mettre en valeur les paysages culturels importants.

La CCN a tenu plusieurs consultations publiques et a travaillé avec des partenaires fédéraux et municipaux et des intervenants à l’élaboration du plan. Ses partenaires incluent Parcs Canada, Services publics et Approvisionnement Canada, les villes d’Ottawa et de Gatineau, des groupes d’intervenants clés, comme Safe Wings Ottawa, les zones d’amélioration commerciale et Hydro Ottawa, qui jouent un rôle important dans l’éclairage de la capitale. Le conseil d’administration de la CCN a approuvé le plan en septembre 2017, et la préparation d’une « charte lumière », en collaboration avec les partenaires clés, est en cours.



« Notre concept cherche à donner une voix aux différents acteurs et histoires, chacun étant lié à la pointe Nepean de façon significative : la terre, la rivière, les Premières Nations, les paysages du Parlement et des édifices fédéraux de la capitale, les artistes, les visiteurs qui profitent du lieu, et tous les Canadiens. »

Paysage de la grande rivière

Réaménagement de la pointe Nepean

En janvier 2017, la CCN a lancé un concours de design international en vue du réaménagement de la pointe Nepean. Ciblée comme l'un des 17 projets marquants du Plan de la capitale du Canada, la pointe Nepean est considérée comme l'un des points de vue les plus spectaculaires de la capitale avec ses vues panoramiques de la rivière des Outaouais.

La CCN a invité architectes-paysagistes, concepteurs de pont, architectes, urbanistes et autres professionnels du design à former des équipes de conception pour le projet de renouvellement. Chaque équipe a été invitée à imaginer un espace vert du 21^e siècle animé au cœur de la capitale du Canada.

Le concours a connu un succès retentissant, la CCN ayant reçu 26 propositions. En mai 2017, les noms des quatre équipes finalistes ont été annoncés. En fin de compte, c'est l'équipe du Paysage de la grande rivière, dirigée par Janet Rosenberg & Studio inc., qui a obtenu le contrat de réaménagement. Le concept cherche à créer un espace vert urbain contemporain qui se prête à la participation, à l'interprétation et à la conversation sur nos histoires et nos identités inextricablement liées. On prévoit commencer l'étape de conception en mai 2018 et les travaux de construction en 2019.

Parc Pindigen

De bien des façons, le Canada est un carrefour mondial, un pays qui doit sa force à la diversité de sa population. La capitale se trouve donc à symboliser le carrefour national qui embrasse les cultures et l'apport de tous les Canadiens d'un océan à l'autre. Le parc Pindigen est peut-être la parfaite réalisation de cette ouverture à tous, car son nom signifie littéralement « Entrez! Ici, tous sont les bienvenus! ».

Conçu en collaboration avec les communautés anishinabées de Kitigan Zibi et les Algonquins de Pikwakanagan, le parc reflète l'identité canadienne. Il met en valeur la culture et le patrimoine autochtones et son nom évoque l'harmonie entre les gens.

Situé sur les plaines LeBreton, le parc Pindigen se trouve à une intersection particulière qui revivra grâce au projet d'aménagement de ce secteur. Le parc est un espace vert public aux allures de jardin romantique, dont les formes audacieuses et dynamiques symbolisent le mouvement dans le paysage. Le concept de ce parc a obtenu le Prix du mérite à la remise des Prix de l'esthétique urbaine de la Ville d'Ottawa 2017.

Place de la fontaine Fleck

En juin 2017, la CCN a inauguré officiellement une nouvelle place aux plaines LeBreton, où l'on a installé la fontaine perdue de Lilius W. Fleck. La fontaine a été déterrée en 2013 et elle se trouve maintenant près de son emplacement d'origine en 1892. Elle est associée à l'histoire des familles Fleck et Ahearn qui ont toutes deux joué un rôle important dans l'édification et la transformation de la capitale.

La fontaine est le point de départ de l'exposition en plein air de la place, aménagée avec le soutien de Patrimoine canadien, qui explore la vie aux plaines LeBreton au début du 20^e siècle. Elle met aussi en relief différentes innovations qui ont amélioré la qualité de vie dans la région de la capitale du Canada et qui sont liées à Thomas Ahearn et aux plaines LeBreton.

Cette nouvelle place publique, symbole de la renaissance des plaines LeBreton, est située à l'intersection sud-ouest des rues Wellington et Booth. Elle donne vie au riche patrimoine industriel de la capitale, qu'elle contribue à embellir, et crée un legs durable du 150^e anniversaire du Canada.



Maison O'Brien

La réfection de la maison O'Brien, située au cœur du parc de la Gatineau, est l'exemple même du dévouement de la CCN envers le patrimoine culturel du Canada. Bâtie en 1930, la propriété a été acquise par la CCN en 1964 et elle demeure une partie importante du portefeuille des bâtiments patrimoniaux de l'organisme. Ce projet de legs, soutenu par différents partenaires de la CCN, a rouvert ses portes au public en tant qu'hôtel, au printemps de 2018.

L'un des éléments particuliers de cette propriété rénover est la salle Canadiana où sont exposés des trésors de la collection de la Couronne. Les visiteurs sont invités à explorer cette exposition pour admirer différents meubles et œuvres d'art et en apprendre plus sur le mandat du Fonds Canadiana qui continue de faire des acquisitions pour la collection de la Couronne.

Intimement lié au parc de la Gatineau et à la grande nature sauvage du Canada, de même qu'au passé de la capitale en tant que centre industriel, la maison O'Brien est désormais une destination dont les Canadiens pourront profiter pendant des générations.

Résidences officielles

La CCN est la principale intendante de nombreux lieux publics essentiels et uniques du patrimoine symbolique, naturel et culturel du Canada. Une partie de cette responsabilité comprend la garde des six résidences officielles de la capitale.

L'année 2017 ayant marqué la transition de pouvoir du gouverneur général du Canada, la CCN a préparé Rideau Hall pour Son Excellence la très honorable Julie Payette. La CCN tient à reconnaître la contribution du très honorable David Johnston pour ses années au service de notre pays.

De plus, la CCN a accueilli Andrew Scheer, chef de la loyale opposition de Sa Majesté, et sa famille à Stornoway à l'automne 2017.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

En 1903, la Commission d'embellissement d'Ottawa, organisme qui a précédé la Commission de la capitale nationale, a demandé à Frederick G. Todd, architecte-paysagiste de renom, d'examiner les possibilités d'aménagement urbain dans la capitale du Canada et de concevoir un plan exhaustif. Dans son rapport préliminaire, Todd écrit :

Vous pouvez poser la question à savoir s'il est raisonnable de se projeter aussi loin que cent ans ou plus et de faire des plans pour des générations lointaines. Nous n'avons qu'à étudier l'histoire de villes plus anciennes, et à noter les coûts énormes qu'elles ont payés pour surmonter l'absence de dispositions en vue de leur croissance, pour réaliser que la prospérité et la beauté de la ville de demain dépendent en grande partie de l'aptitude à regarder vers l'avenir et de la capacité de saisir les besoins et les exigences de la grande population qu'elle est destinée à accueillir. [Traduction]

Plus d'un siècle plus tard, ces sentiments continuent de donner à la CCN l'élan pour bâtir une région de la capitale dynamique et inspirante qui est source de fierté pour tous les Canadiens. Les nombreuses réalisations de 2017-2018 restent enracinées dans ce désir profond de réaliser le grand potentiel de la capitale grâce aux efforts concertés de planification à long terme, à l'intendance de la capitale et aux partenariats créatifs.

Le sesquicentenaire a offert une occasion historique de faire un tour d'horizon du passé et d'imaginer l'avenir. Les projets et les programmes mis en œuvre au cours de l'année visaient à saisir l'esprit immuable de la capitale, un lieu qui est dynamisé à la fois par son rôle symbolique de siège du gouvernement et par son rôle particulier de cœur de notre pays.

Bien sûr, imaginer une capitale moderne, un lieu qui soit vraiment représentatif du Canada au 21^e siècle, signifie de comprendre et d'inclure le rôle particulièrement contemporain que la technologie joue maintenant en urbanisme. Cela signifie aussi de concevoir des plans qui sont durables et d'entretenir les infrastructures qui sont résilientes. Plus important, peut-être, cela signifie de mettre en valeur l'histoire du territoire et de rétablir la présence algonquienne dans la région de la capitale nationale.

Concevoir et bâtir une capitale qui embrasse ses racines multidimensionnelles — historiques, naturelles et culturelles — demeure le principe fondamental de la CCN et illustre bien le legs durable et ambitieux d'idées qui inspirent les planificateurs depuis longtemps. Aujourd'hui, ce legs peut être vu sous l'angle de la transformation, car les projets et les plans d'avenir actuels reflètent d'où nous venons et où nous allons — 150 ans de croissance — afin de créer un lieu qui est nettement canadien.



▲ La tulipe *Canada 150*, ou tulipe feuille d'érable, en fleur. Dans tout le pays, plus de 4,5 millions de tulipes, 300 000 dans la capitale, ont été plantées en 2017-2018.



PLANIFICATION À LONG TERME

En sa qualité de planificatrice à long terme de la région de la capitale, la CCN met en valeur le caractère naturel et culturel de la capitale pour que celle-ci soit une source d'inspiration pour l'ensemble des Canadiens et illustre notre riche passé, notre présent dynamique et l'essence de notre avenir.

Le Plan de la capitale du Canada constitue le fondement du rôle d'évaluation de mon équipe. Nous travaillons avec les clients pour nous assurer que chaque projet est compatible avec cette vision commune de la capitale pour les 50 prochaines années. Notre but a toujours été de créer de la valeur, pas seulement de veiller à ce qu'un projet de construction convienne à son emplacement et joue un rôle symbolique, mais d'atteindre aussi l'excellence en design et en durabilité.

Christopher Meek

Planificateur principal de l'utilisation du sol,
Approbations fédérales et patrimoine, 9 ans

Les terrains riverains longeant la berge sud de la rivière des Outaouais ont toujours été une destination récréative souhaitée par les résidants et les visiteurs, bien que l'accès en devenait plus difficile. Notre équipe est fière de présenter un plan qui esquisse le concept d'un lieu public particulier et riche de sens pour les prochaines générations. Il améliore l'accès public à la rivière, le rend plus sécuritaire et permet aux usagers d'embrasser les actifs naturels et culturels du secteur riverain, y compris l'histoire de la rivière.

Sylvie Lalonde

Planificatrice principale, 11 ans

◀ Illustration du projet de passerelle sur pilotis reliant le lac Mud aux rapides Deschênes. Le lac Mud abrite une grande variété d'espèces animales, ce qui en fait l'un des habitats naturels les plus importants sur le plan écologique du secteur urbain de la région de la capitale nationale.



Avant chaque séance du forum, le premier dirigeant de la CCN a offert du tabac aux chefs autochtones de la région. Le tabac est une plante sacrée pour la nation algonquienne et on en fait don en guise de reconnaissance pour être accueilli sur un territoire traditionnel. Le tabac a été préparé par l'agent de liaison autochtone de la CCN, l'ancien Rene Tenasco de la communauté de Kitigan Zibi.

Plan de la capitale du Canada

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 est le document d'aménagement prépondérant qui sert de plan directeur au développement des terrains, des immeubles, des parcs, des infrastructures et des lieux symboliques fédéraux de la région au cours des 50 prochaines années, soit d'ici au bicentenaire du Canada. Il présente une vision à long terme qui est pratique, réaliste et souple, tout en soulignant trois grands thèmes et 17 projets marquants pour orienter l'aménagement de la capitale.

Approuvé officiellement par le conseil d'administration en avril 2017, ce « plan des gens » représente l'engagement de la CCN à protéger et poursuivre le legs des précédents plans et des projets visant à bâtir la capitale pour les prochaines générations de Canadiens. Le Plan de la capitale du Canada a été lancé avec succès au printemps 2017 dans le cadre d'activités publiques à Ottawa et à Gatineau.

Profitant de cet élan, la CCN a fait une tournée de diffusion nationale pour présenter son plan directeur de la capitale du Canada. M. Mark Kristmanson, Ph. D., premier dirigeant de la CCN, a parcouru le pays en vue de faire aux Canadiens un rapport sur la façon dont leurs contributions ont aidé à définir la vision du Plan de la capitale du Canada pour les 50 prochaines années.

Dans le cadre de son engagement, la CCN a tenu des forums sur le Plan de la capitale du Canada, organisés en partenariats avec la Société géographique royale du Canada, pour discuter de l'avenir de la capitale de notre pays et du rôle que tous les Canadiens ont à jouer dans son édification. Les dirigeants communautaires de Charlottetown, Québec, Toronto et Victoria ont été invités à parler de ce que signifie vraiment de bâtir une grande capitale du 21^e siècle qui prospère au croisement de l'ouverture à tous, de la durabilité et de la connectivité.

Transporter cette discussion hors de la région de la capitale nationale ne fait que renforcer la notion selon laquelle l'aménagement réussi de la capitale du Canada est une responsabilité collective et partagée. Ce faisant, l'adoption du Plan de la capitale du Canada en 2017 peut être comprise comme le point culminant d'un dialogue national et ouvert ayant duré plusieurs années. Il sert aussi à insister sur l'importance d'harmoniser les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux, des administrations municipales, des peuples autochtones, des organisations du secteur privé et des organismes communautaires, et de travailler en partenariat avec eux.



Plan directeur du parc de la Gatineau

D'une superficie de 36 131 hectares, le parc de la Gatineau constitue une aire de conservation naturelle intacte située à quelques minutes du centre urbain de la capitale. La grande splendeur du parc — ses sentiers, ses forêts, ses lacs et ses points de vue — a été définie dans les premiers plans régionaux comme un attrait essentiel contribuant au caractère unique de la région de la capitale.

À l'automne 2017, la CCN a commencé la révision complète du Plan directeur du parc de la Gatineau de 2005. Le plan révisé tirera profit des leçons apprises en matière de conservation, de gestion et d'embellissement des ressources naturelles et récréatives et des infrastructures, et aidera à orienter les investissements faits dans le parc de la Gatineau. De plus, conjointement au Plan de la capitale du Canada, il servira aussi à exposer les grandes lignes de l'orientation de la politique à long terme du parc de la Gatineau.

La première phase du projet de révision prévoyait un processus de consultation varié engageant le public, les intervenants et les groupes autochtones. Les commentaires reçus des participants ont aidé à l'élaboration de la deuxième phase, laquelle comprenait l'établissement de la vision et des objectifs stratégiques. Plusieurs rencontres sont prévues au printemps 2018 dans la région de la capitale nationale pour valider la vision préliminaire et engager le public dans l'élaboration des objectifs stratégiques pour les plans de gestion du parc. Les phases 3 et 4 auront lieu au cours du prochain exercice; on prévoit terminer l'ébauche du plan au printemps 2019.

En définitive, la révision du Plan directeur du parc de la Gatineau donne aux décideurs politiques l'occasion de mettre en évidence le leadership du Canada en matière de protection de l'environnement. Elle illustre aussi le dévouement de la CCN envers la conservation du patrimoine naturel et culturel du « parc de conservation de la capitale » pour les générations à venir.

Énoncé de vision préliminaire de 2067 :
Précieux refuge naturel aux portes de la capitale du Canada, le parc de la Gatineau inspirera les gens à contribuer à sa protection durable pour que tous puissent continuer de découvrir sa richesse naturelle et culturelle et en profiter.

Berges

La rivière des Outaouais est un symbole d'unité canadienne. Elle occupe une place importante dans le patrimoine naturel de la capitale et offre de spectaculaires corridors visuels donnant sur les monuments, la colline du Parlement, les collines de la Gatineau et d'autres symboles nationaux. Par conséquent, la CCN a ébauché des plans qui s'appuient sur la compréhension du fait que les cours d'eau occupent une place spéciale dans l'imagination des Canadiens.

L'un des projets marquants du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* est la transformation des terrains riverains historiques de la capitale en parcs publics animés. Depuis 1950, les documents de planification de la capitale moderne promeuvent le désir de restaurer les berges de la région, reconnues pendant des milliers d'années comme le fondement de l'industrie et du commerce régionaux. Aujourd'hui, les plans des berges nord et sud établissent la vision d'avenir et les éléments de programme pour les terrains riverains, et reconnaissent les attentes de la collectivité qui veut récupérer les berges de la région de la capitale nationale pour que le public en profite.

Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais

Le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais vise à créer une destination riveraine du 21^e siècle au cœur d'une capitale verte. Approuvé par le conseil d'administration en avril 2018, le plan est conçu pour orienter l'aménagement futur le long des terrains riverains de Gatineau en présentant une vision globale à long terme. Cela signifie notamment de voir à ce que l'utilisation des terrains proposée offre aux visiteurs une vaste gamme d'expériences, donne accès à la rivière, présente le symbolisme de la capitale et mette en valeur l'environnement naturel. De plus, le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais cherche à mettre de l'avant une vision reconnaissant que ces secteurs demeurent des lieux de mémoire vivants qui racontent l'histoire du territoire et de la présence algonquienne dans la région de la capitale nationale.



Étant donné la portée du plan, qui couvre 68,8 hectares de terrains à usage mixte et 7,4 kilomètres de berges autour de l'île de Hull, la CCN a eu d'amples discussions avec de nombreux intervenants des secteurs public et privé, des propriétaires de terrains riverains et les communautés autochtones, pour déterminer ces principes de planification fondamentaux. Tous les commentaires formulés dans le cadre de ces consultations continueront d'alimenter le processus et de renforcer les réseaux vert et bleu de la capitale.

Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais

La valeur de la berge sud est considérée depuis longtemps comme un élément distinctif de la région de la capitale nationale. Terres publiques d'une superficie d'environ 220 hectares, le parc s'étend sur neuf kilomètres le long des berges sud-ouest de la rivière des Outaouais. La promenade, terminée en 1967, a été conçue pour offrir aux visiteurs une belle route et de beaux sentiers panoramiques le long de la zone riveraine. Sa présence durable fournit un exemple d'excellence en design de construction de route panoramique, et elle est un legs de l'année du centenaire du Canada. Cinquante ans plus tard, le désir de respecter l'intégrité écologique du corridor et de repenser le potentiel du parcours de la capitale reste parfaitement conforme aux objectifs de planification de la CCN.

L'élaboration du Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais a beaucoup profité de la grande participation du public grâce à de nombreuses séances de consultation du public, des Algonquins anishinabés et des intervenants. Cette participation a joué un rôle essentiel dans l'ébauche des priorités d'aménagement qui orienteront la transformation graduelle et par étapes du parc. Les principaux objectifs stratégiques visent à améliorer l'accès et la connectivité de la zone riveraine, à en faciliter l'usage toute l'année, à augmenter les éléments de conception durable, à protéger les attraits naturels, à conserver le patrimoine culturel et à permettre aux cyclistes et aux piétons de se déplacer de façon plus sécuritaire.

Suivant cette vaste consultation publique, l'ébauche du plan a été présentée au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier en mars 2018. Sa version définitive a été approuvée par le conseil d'administration en juin 2018.

Réaménagement des plaines LeBreton

Planifier l'avenir des plaines LeBreton reste au sommet des priorités de la CCN. Depuis la berge québécoise de la rivière des Outaouais, sur les îles et le long du corridor du train léger, ce projet transformateur verra l'un des plus grands sites du cœur de la capitale du Canada réinventé en une destination de calibre mondial. Le réaménagement des plaines LeBreton, un espace à usage mixte de près de 92 000 mètres carrés (un million de pieds carrés), promet de rétablir un quartier dynamique, ouvert et écologiquement durable au cœur de la capitale du Canada.

En 2014, la CCN a sollicité le secteur privé pour aider à la revitalisation des plaines LeBreton. Suivant un vaste processus d'évaluation, soutenu par de nombreuses consultations publiques, le groupe RendezVous LeBreton a été choisi comme le promoteur s'étant le mieux classé en avril 2016. En novembre 2016, la CCN a accordé le statut de promoteur préféré au groupe RendezVous LeBreton, et les parties ont alors entamé des négociations officielles concernant la gouvernance de ce grand projet de réaménagement.

La proposition expose la vision d'un site de 21 hectares (53 acres) qui est le carrefour où tous les visiteurs peuvent découvrir le passé et l'avenir du Canada — qui nous sommes et où nous allons. De fait, les plaines LeBreton ont le potentiel de devenir un phare de l'activité économique et culturelle, où des milliers de gens vivront et travailleront, et que des millions d'autres visiteront pour profiter des infrastructures récréatives et sociales. Avec ses espaces publics de conception exceptionnelle, le réaménagement de ces terrains fédéraux actuellement vacants offre une occasion clé de développement à cet emplacement central d'importance.

Une annonce importante

En janvier 2018, la CCN a annoncé avoir conclu une entente de principe avec le groupe RendezVous LeBreton pour le réaménagement des plaines LeBreton. Cette entente, qui a ensuite été approuvée par le conseil d'administration de la CCN, définit les principales conditions qui feront partie de l'entente-cadre de développement qui régira le réaménagement du site. À ce stade du processus, l'annonce représente une réalisation importante et indique clairement que les deux parties s'engagent à travailler ensemble pour bâtir cette destination de prestige. Elle témoigne aussi d'un engagement à définir et à soutenir la vision qui offre la meilleure valeur aux Canadiens.

On propose de réaliser le projet en deux phases. La phase 1 comprendra tous les principaux éléments du domaine public. Puis, on ira de l'avant avec la phase 2, que l'on prévoit commencer en 2032, laquelle comprend le reste des composants des espaces résidentiels, commerciaux et publics à usage mixte.

En chemin vers 2019, la CCN et le groupe RendezVous LeBreton travailleront à l'élaboration des conditions détaillées de l'entente-cadre de développement qui sera présentée au conseil d'administration de la CCN et, une fois approuvée, soumise au gouvernement fédéral. La CCN continuera aussi de remplir son obligation de consulter la Nation algonquine, de tenir le conseil au courant de l'état d'avancement du projet et de mobiliser le public pendant cette prochaine étape du processus d'invitation à soumissionner.



INTENDANCE DE LA CAPITALE

La CCN est la plus importante propriétaire foncière de la région de la capitale et, à ce titre, elle est la principale intendante chargée de l'entretien et de la protection des lieux publics essentiels du patrimoine symbolique, naturel et culturel du Canada.

« Je suis fière de travailler au parc de la Gatineau, le parc de conservation de la région de la capitale nationale. Au quotidien, j'ai la responsabilité de protéger les ressources naturelles, y compris les espèces en péril et les écosystèmes sensibles, pour que les prochaines générations puissent profiter de l'environnement naturel. L'importance du développement durable continuera d'influencer mon travail pour que les résidents et tous les Canadiens puissent continuer d'explorer le paysage en pratiquant leurs activités préférées. »

Jocelyne Jacob
Biologiste principale, 28 ans

« Je suis très fière d'être une designer canadienne qui travaille dans ces résidences historiques appartenant à la CCN. Nous gardons notre histoire vivante. Nous avons la responsabilité de sauvegarder et de protéger des trésors nationaux qui sont importants pour la région, mais aussi pour tous les Canadiens. Par conséquent, nous préservons l'histoire et conservons ces pièces pour que les prochaines générations en profitent et les apprécient. »

Anne Malone Bianconi
Gestionnaire, Design intérieur et collection de la Couronne, 25 ans

◀ Vue de la maison O'Brien depuis le lac Meech. Construite en 1909, la maison O'Brien a été transformée en un hôtel-boutique qui a ouvert au printemps 2018. On y trouve la salle Canadiana, une pièce où l'on expose les trésors de la collection de la Couronne des résidences officielles de la CCN.



Gestion des actifs

En sa qualité de plus grande propriétaire foncière de la région de la capitale du Canada, la CCN est responsable de nombreux terrains et biens publics d'importance nationale. Ces terrains, d'une superficie totale de 535 kilomètres carrés comprenant de nombreux actifs naturels et bâtis, servent tous les jours aux visiteurs comme aux citoyens et contribuent à définir le patrimoine symbolique, naturel et culturel de la région de la capitale du Canada.

Étant donné l'ampleur de son portefeuille immobilier diversifié, la CCN s'est employée à trouver des solutions pour relever le défi permanent d'entretenir et de conserver ses actifs. En raison de ressources limitées, la CCN a différé l'entretien de certains actifs pour prioriser des travaux qui en touchent d'autres et qui visent essentiellement à régler des problèmes de santé et de sécurité.

Reconnaissant l'importance de cette question, la CCN a travaillé avec ses partenaires fédéraux pour régler le problème de l'entretien différé des actifs. On a fait l'analyse détaillée de l'état des actifs et des infrastructures, et le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2018 qu'il s'engageait à réduire le déficit de financement. Un investissement de 55 millions de dollars sur deux ans permettra à la société d'État de commencer à revitaliser ses actifs à court terme en entreprenant des travaux sur ceux qui nécessitent des réparations pour les remettre en bon état.

La CCN continuera de travailler avec le gouvernement dans le but de régler la question de ses besoins de financement à long terme pour s'assurer que l'on s'occupe de l'entretien nécessaire des actifs dans la région de la capitale.

Actifs bâtis dont la CCN est l'intendante

- 1 700 propriétés
- 6 résidences officielles
- Plus de 400 kilomètres de sentiers polyvalents et de promenades
- 145 ponts
- 194 monuments, œuvres d'art public, panneaux d'interprétation et plaques commémoratives

La valeur de remplacement approximative des actifs bâtis de la CCN est de 1,7 milliard de dollars.

Attraits naturels dont la CCN est l'intendante

- 23 parcs urbains
- 75 kilomètres de zone riveraine
- 50 lacs
- 39 600 hectares de terrains boisés
- 2 500 hectares de milieux humides
- 5 600 hectares de terres agricoles

Résilience

La région de la capitale nationale a subi une crue historique de la rivière des Outaouais au début de 2017. La fonte des neiges rapide et des précipitations plus abondantes que la normale ont causé en aval les déversements les plus élevés jamais enregistrés. L'inondation était telle que le partenaire municipal de la CCN à Gatineau a déclaré l'état d'urgence.

Étant donné les niveaux d'eau records, combinés aux débits records, de nombreux actifs riverains de la CCN ont été endommagés, laissant des parcs et plus de 20 kilomètres de sentiers sous l'eau. En intervenant rapidement dans les zones dans le besoin, le personnel de la CCN a pu mobiliser des entrepreneurs, établir des déviations pour assurer la sécurité du public, minimiser les dommages causés par l'inondation et contenir les déversements de pétrole.

Grâce à cette mobilisation immédiate, le personnel et les entrepreneurs ont travaillé avec les partenaires de la CCN pour protéger de nombreux actifs de cette dernière, dont le Centre autochtone sur l'île Victoria,

le sillage naval et le débarcadère cérémoniel au débarcadère Richmond, ainsi que le Mill Street Brew Pub. De plus, 17 kilomètres de sentier ont été réparés en respectant des normes de résilience plus élevées et ont été rouverts au public.

Malheureusement, la CCN n'a pu rouvrir un tronçon du sentier des Voyageurs entre le Musée canadien de l'histoire et le pont du Portage qui a été endommagé ce printemps. Sa réouverture nécessitera l'approbation et la collaboration de plusieurs instances gouvernementales différentes, de même qu'une évaluation environnementale et un concept plus détaillé.

La CCN tient à souligner les efforts des membres du personnel qui ont travaillé sans relâche les soirs et les weekends pour atténuer les dommages durant cette période difficile. En tout, les réparations considérables nécessaires après les inondations du printemps ont coûté 3,4 millions de dollars. Puisque le risque de désastre naturel constitue un défi permanent pour la CCN, celle-ci doit continuer de se préparer à faire face aux situations d'urgence.



Valeur du capital naturel

En novembre 2016, la CCN a publié une étude sur le capital naturel réalisée en partenariat avec la Fondation David Suzuki et l'Université du Québec en Outaouais. Selon cette étude, la valeur économique totale des espaces verts de la CCN, soit plus de 55 000 hectares de terrains fédéraux, s'élève à 5 milliards de dollars sur 20 ans. Ces espaces verts comprennent ce qui suit :

- Forêts (72 %)
- Terres agricoles (10 %)
- Zones urbaines (8 %)
- Milieux humides (5 %)
- Eau douce (5 %)

Le capital naturel procure de nombreux avantages dont on ne tient pas compte dans la valeur marchande courante des collectivités de la région de la capitale nationale. Ces avantages comprennent le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, l'habitat sauvage et la régulation du climat. L'importance de ces services écosystémiques et leur évaluation économique doivent être prises en considération pour aider à promouvoir la planification durable de l'utilisation des terrains. Ainsi, la CCN s'emploie à utiliser les conclusions de sa première étude pour souligner l'importance du réseau vert de la capitale du Canada et éclairer son approche pour les processus de planification et d'établissement de rapports en cours et à venir.

Avantages annuels que procure le capital naturel de la CCN

Espaces verts : 332 millions \$

Milieux humides : 59 394 \$ par hectare (à elle seule, la régulation du climat attribuable aux milieux humides de la CCN vaut 2,86 millions \$ par année)

Forêts urbaines : 9 352 \$ par hectare

Forêts rurales : 4 183 \$ par hectare

Prairies et pâturages : 3 338 \$ par hectare

Milieux agricoles : 1 363 \$ par hectare

Profiter du parc de la Gatineau toute l'année

Depuis la création du parc de la Gatineau, sa conservation et sa préservation sont demeurées prioritaires pour les résidents, les protecteurs de l'environnement et les décideurs politiques. Aujourd'hui, le parc est l'espace vert le plus vaste et le plus populaire de la région de la capitale nationale. La CCN est fière d'être la protectrice de cet extraordinaire attrait naturel, et elle s'emploie à protéger ses écosystèmes et ses espèces en péril, à contrôler les espèces envahissantes et à faire des évaluations scientifiques.

Les résultats de cet accent mis sur la conservation ont été positifs et témoignent de la bonne gestion que fait la CCN de la riche biodiversité du parc de la Gatineau. Par exemple, la CCN a mis en place des mesures pour protéger les aires de nidification du faucon pèlerin, qui est très sensible aux perturbations, sur l'escarpement d'Eardley. Ainsi, à l'été 2017, on a observé cinq nids actifs et, après des années d'absence, l'espèce semble être de retour.

La CCN demeure également résolue à offrir aux Canadiens des possibilités de loisirs durables dans le parc. La beauté particulière à chaque saison dans la région de la capitale nationale fait du parc de la Gatineau l'endroit idéal pour partir à l'aventure à n'importe quelle période de l'année. Du camping en été à la raquette en hiver, le parc offre une expérience unique en pleine nature à quelques minutes de la ville. La saison 2017-2018 a connu un grand succès : plus de 117 000 personnes sont passées au Centre des visiteurs, au 33, chemin Scott, et plus de 52 000 ont visité le domaine Mackenzie-King.

De plus, le parc de la Gatineau continue d'accueillir des activités communautaires toute l'année, invitant les résidents et les touristes à découvrir le plus grand terrain de jeu naturel de la région. En 2017-2018, plus de 6 300 étudiants ont participé aux programmes de la CCN et plus de 1 000 néo-Canadiens ont pris part à différentes activités de plein air, dont le camping d'été, un carnaval d'hiver et la raquette.



La participation du public — usagers, résidents de la région, municipalités environnantes et communautés autochtones — demeure un élément essentiel de l'intendance responsable du parc de la CCN. Ainsi, le processus de renouvellement du Plan directeur du parc de la Gatineau a compris plusieurs ateliers de travail et séances de consultation. La CCN s'est engagée à travailler avec le public pour envisager les perspectives à long terme du parc et veiller à ce que son legs, en tant que lieu pour tous les Canadiens, puisse perdurer.

Coloris automnal

L'automne 2017 a marqué la troisième saison du service de navette gratuite de la CCN du centre-ville d'Ottawa et de Gatineau aux points de vue populaires du parc de la Gatineau. En octobre, le partenariat de la CCN avec la Société de transport de l'Outaouais et OC Transpo a permis de transporter plus de 10 500 passagers dans le parc pour voir les splendides couleurs de l'automne. De plus, dans le cadre du Coloris automnal, des visiteurs ont participé au cinquième *Anishinabe Nibin* (l'été algonquin), un weekend extraordinaire de célébration de la culture et des traditions algonquines au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau. Le succès de ce projet pilote de trois ans se poursuivra à l'automne 2018, car la CCN s'est engagée à intégrer la navette du Coloris automnal à sa programmation régulière.

Débarcadère Richmond

Sillonnée par les rivières Rideau, Gatineau et des Outaouais, la région de la capitale nationale profite d'un vaste réseau de berges et de cours d'eau. C'est pourquoi la CCN s'est donné pour priorité d'améliorer l'accès du public à ces principaux actifs naturels et les liens qui y mènent.

Le projet d'accès aux rives du débarcadère Richmond vise à faciliter la liaison entre le débarcadère Richmond, les îles interprovinciales, les plaines LeBreton et les berges de la rivière des Outaouais grâce à l'amélioration des sentiers. Cela permettra aux visiteurs d'explorer de façon pratique les lieux patrimoniaux environnants, comme les ruines de l'usine de pâte à papier Bronson, les réseaux de sentiers existants et à l'état de projet et les projets de réaménagement et de revitalisation avoisinants.

Le projet vise également à améliorer l'accès public au Monument de la Marine royale canadienne et à mettre en valeur l'importance de ce débarcadère au cœur de la capitale. Le débarcadère Richmond a joué un rôle important dans l'histoire militaire du Canada. Les améliorations apportées au débarcadère Richmond comprennent le sillage naval, où sont inscrits les noms des navires de la Marine royale canadienne d'hier et d'aujourd'hui. D'autres améliorations aux sentiers, qui rendront le site d'accès universel, sont prévues au début de l'été 2018.

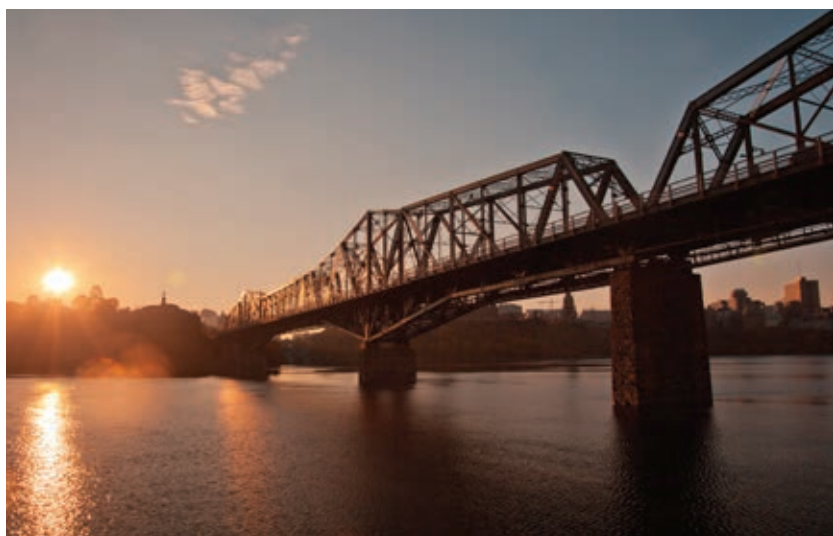
Améliorations aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson

Profitant des améliorations en cours au débarcadère Richmond, la CCN s'affaire à rapprocher les Canadiens des berges de la région et à mettre en valeur les attraits naturels et historiques du corridor du pont du Portage. L'amélioration des liens dans le secteur du barrage Bronson et des ruines de l'usine signifie de créer de nouveaux liens aux réseaux de sentiers existants, y compris ceux du débarcadère Richmond, et d'aménager un passage d'accès universel du barrage Bronson et de l'île Amelia à l'île Victoria.

Les améliorations proposées comprennent l'aménagement de nouveaux sentiers, la réactivation des systèmes d'éclairage anciens et architecturaux et la rénovation des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson. Ensemble, ces améliorations offriront au public un accès sans précédent aux futures destinations du secteur sur les îles et les plaines LeBreton. Elles permettront aussi aux visiteurs de redécouvrir un pan du patrimoine industriel d'Ottawa datant de l'époque où les industries de la pâte à papier, du bois de sciage et de l'électricité régnaient sur la région. En avril 2018, le conseil d'administration a approuvé les améliorations proposées au site et l'on prévoit commencer les travaux de construction à l'été 2018.

Conseil des intervenants concernés par la rivière des Outaouais

En tant que principale intendante du patrimoine naturel de la capitale, la CCN collabore avec des intervenants pour protéger et conserver la beauté de la région. La société d'État soutient actuellement la création d'un conseil des intervenants concernés par la rivière des Outaouais afin de discuter des défis communs liés à la gestion écologique des cours d'eau. La CCN travaille également avec Environnement et Changement climatique Canada pour définir le rôle du gouvernement fédéral au sein du Conseil du bassin versant de la rivière des Outaouais.

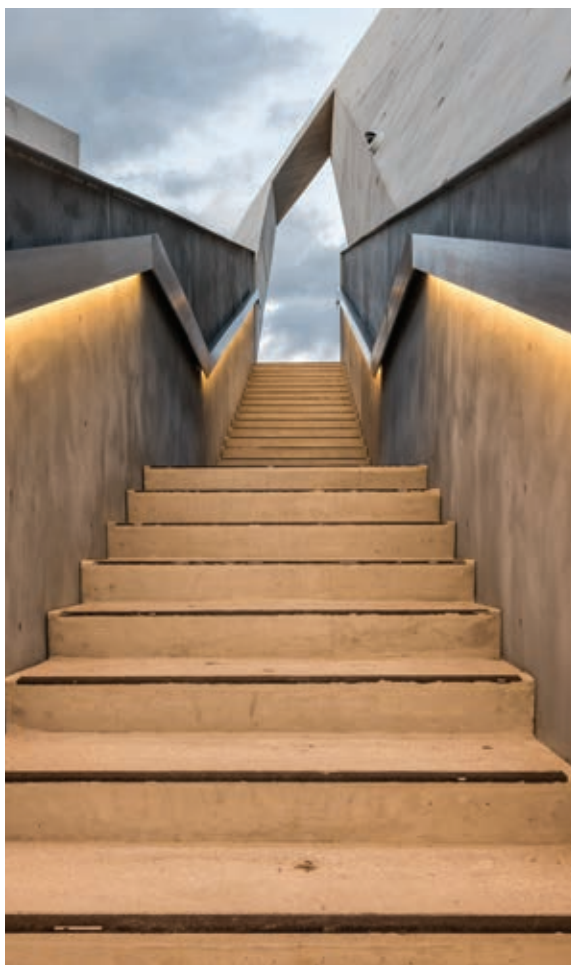


Points d'activation

Travailler à l'animation des principaux emplacements longeant les promenades permettra à la CCN de mettre en valeur certains des attraits distinctifs de la région de la capitale nationale. Dans un premier temps, à l'été 2017, la CCN a accueilli la Taverne sur la colline, une cantine saisonnière en plein air située à la maison des serres du parc Majors' Hill. Le parc offre une vue magnifique de la rivière des Outaouais, du canal Rideau et des édifices du Parlement, et la maison des serres est la dernière partie qui subsiste du complexe serricole du parc Major's Hill démantelé en 1937-1938.

Le premier été de la Taverne sur la colline a suscité des commentaires positifs des médias et du public. Devant ce succès, la CCN poursuit son engagement avec les associations communautaires de la région et les élus pour désigner d'autres emplacements où localiser d'éventuels points d'activation dans la capitale.

En outre, le 1^{er} juillet 2018, le service de bateau-taxi a été étendu avec succès au quai du débarcadère de Richmond. Cet arrêt constitue un merveilleux ajout à ceux qui existent actuellement aux écluses du canal Rideau et au Musée canadien de l'histoire, offrant aux touristes et aux résidents la possibilité de se rendre à différents endroits par la voie des eaux.



Fonds Canadiana

La contribution du Fonds Canadiana aux résidences officielles est immense, que ce soit sous la forme d'œuvres d'art, de mobilier ou d'objets rares et précieux. Les acquisitions faites par l'entremise du Fonds Canadiana font partie de la collection de la Couronne pour les résidences officielles du Canada, l'inventaire de tous les objets importants acquis et préservés pour les résidences officielles. Souvent, les articles et les meubles choisis sont le reflet du patrimoine et des traditions artistiques du Canada et sont associés à des événements historiques nationaux. Ils peuvent aussi ajouter au style architectural d'une résidence en particulier. En 2017-2018, la CCN a acquis quatre toiles de George Alfred Paginton, célèbre peintre paysagiste canadien. Les toiles, peintes entre 1927 et 1970, illustrent la beauté de la région de la capitale nationale.

Éléments commémoratifs nationaux

Une partie du rôle d'intendante de la CCN consiste à collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral afin de soutenir l'aménagement d'éléments commémoratifs nationaux pour souligner les principales contributions et expériences des gens dans notre pays et dans le monde. La CCN a la responsabilité de collaborer avec ses partenaires pour faciliter la création de monuments commémoratifs en accordant des approbations de l'utilisation du sol, en fournissant une expertise technique et en matière de conception et en gérant des projets. Elle entretient aussi les monuments existants se trouvant sur des terrains fédéraux.

Monument national de l'Holocauste

En septembre 2017, le gouvernement du Canada a inauguré le Monument national de l'Holocauste. Intitulé *Un paysage de deuil, de souvenirs et de survie*, le monument fait en sorte que les leçons tirées de l'Holocauste et la remarquable contribution des survivants de l'Holocauste au Canada resteront vivantes dans la mémoire des prochaines générations.

Après avoir reçu la sanction royale en 2011, le projet a été confié à la CCN. À titre d'intendante de la capitale, la CCN a fourni le terrain où ériger le monument dont elle a supervisé la conception et la construction, et assume la responsabilité de son entretien, de sa conservation et de sa gestion.

L'équipe du concept gagnant a été choisie par un groupe de juristes reconnus en février 2014. Le Monument national de l'Holocauste est le plus grand monument érigé dans la capitale depuis près de 80 ans. Depuis son inauguration, il a remporté des prix de design décernés par l'American Institute of Architects et Concrete Ontario.



PARTENAIRE CRÉATIVE

Partenaire créative, la CCN s'engage utilement avec un large éventail d'intervenants et de citoyens et collabore avec eux pour bâtir une région de la capitale forte et distinctive qui représente tous les Canadiens.

« Dans l'avenir, je crois que la CCN continuera d'accroître le nombre de partenariats ainsi que sa visibilité à titre de partenaire à valeur ajoutée. En tant qu'organisme, nous avons une occasion unique de continuer à nous positionner comme chef de file visionnaire en puisant dans le savoir-faire de notre personnel, en racontant nos histoires, en transmettant nos connaissances et en consultant les Canadiens pour bâtir une capitale meilleure. »

Dominique Jolicoeur

Stratège de contenu, Communications stratégiques, 2 ans

« Les consultations publiques sont la pierre d'angle de nos projets et de nos processus de planification. Nos professionnels se fient à l'information colligée dans le cadre de ces consultations pour prendre des décisions. Le fait d'être capable d'offrir un forum où nous pouvons vraiment écouter les gens, répondre à leurs préoccupations et recevoir leurs solutions créatives et leurs idées est ce qui donne à cet organisme son caractère particulier. Je suis reconnaissante de la participation du public et de la confiance qu'il témoigne à la CCN pour créer un bel endroit pour tous les Canadiens. »

Émilie Girard-Ruel

Gestionnaire, Consultations publiques, 7 ans

◀ Le symbole de la Société géographique royale du Canada (SGRC) à son nouveau siège social du 50, promenade Sussex. L'une des plus anciennes et importantes organisations éducatives sans but lucratif du Canada, la SGRC relie les Canadiens au pays, à la culture et à l'environnement dans lesquels ils vivent.



Établir des relations avec les peuples autochtones

La CCN continue de chercher des façons d'établir des relations solides avec les chefs et les peuples autochtones locaux en veillant à ce que l'on tienne compte de leurs intérêts dans les nombreux projets et initiatives entrepris dans la région.

Délégation des chefs algonquins

En 2016, le premier dirigeant de la CCN a commencé à discuter régulièrement avec la délégation des chefs algonquins. Ce groupe de travail a été créé par la CCN dans le but d'engager le dialogue avec les dirigeants algonquins sur une variété de sujets, dont les projets d'immobilisations majeurs de la région, et sur la gestion et l'utilisation des terrains de la CCN. La délégation des chefs algonquins est ouverte à toutes les communautés représentées par le Secrétariat de la Nation algonquine et le Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg. Elle vise à créer et à entretenir une relation de travail positive et une collaboration plus étroite entre la CCN et la Nation algonquine. Depuis sa création, huit rencontres fructueuses ont eu lieu entre la CCN et la délégation des chefs.

Pont Mâwandòseg

En août 2017, le pont piétonnier récemment reconstruit sur le sentier des Voyageurs et qui enjambe le ruisseau Leamy à Gatineau a été officiellement inauguré. Le pont a été renommé Mâwandòseg par un groupe de jeunes ambassadeurs de la Première Nation anishinabée de Kitigan Zibi.

Il y a des milliers d'années, le secteur était un lieu de rassemblement, d'échanges commerciaux et de célébration. Aujourd'hui, il continue d'être un lieu invitant où tous se réunissent, comme le veut la tradition. C'est pour cette raison que le nom *Mâwandòseg* a été choisi. En langue algonquine, ce mot signifie « l'endroit où nous nous sommes réunis pour célébrer ».

La construction du nouveau pont de 65 mètres a permis de conserver trois piliers d'origine pour ne pas perturber le milieu humide sensible sur le plan écologique. De plus, un nouveau belvédère a été construit et des panneaux d'interprétation expliquant l'histoire de l'ancien pont y ont été installés.

« Nous espérons que, dans l'esprit de la vérité et de la réconciliation, le pont et la terre de nos ancêtres sont toujours honorés et respectés. »

Destiny Cote et Angeleah Brazeau

du groupe des jeunes de la Première Nation anishinabée de Kitigan Zibi



Archéologique dans la collectivité

Le patrimoine archéologique de la région de la capitale du Canada couvre quelque 8 000 ans d'histoire. Il demeure en grande partie intact. Ainsi, aux abords des rivières Rideau, Gatineau et des Outaouais, plusieurs sites témoignent de la présence des Autochtones depuis des millénaires, puis de l'installation des premiers colons européens. C'est pourquoi la CCN organise des fouilles et des ateliers publics pour encourager les Canadiens à découvrir l'histoire du territoire.

Dans le cadre de son engagement envers la conservation du patrimoine, la CCN gère les ressources archéologiques — avant, pendant et après des travaux d'aménagement — et elle considère que les questions d'archéologie font partie de sa planification. Ce travail implique de cartographier le potentiel archéologique de la région de la capitale, de faire des évaluations environnementales pour minimiser les effets néfastes sur l'environnement (y compris sur les ressources archéologiques) et d'assurer l'entreposage adéquat des artefacts.

La participation des Autochtones est essentielle dans ce domaine, en particulier pour les excavations, et la CCN travaille avec les communautés autochtones locales pour protéger et gérer les ressources archéologiques. Pour la troisième année consécutive, la CCN a organisé des fouilles archéologiques au parc du Lac-Leamy, où l'archéologue de la CCN, Ian Badgley, a travaillé avec le public pour récupérer des objets et en apprendre davantage sur l'histoire ancienne du secteur — l'un des plus riches et vastes complexes de sites archéologiques préeuropéens de l'Outaouais.

En 2017-2018, plus de 900 personnes ont participé aux fouilles publiques au parc du Lac-Leamy et à la ferme Moore.

Échanger avec les Canadiens

Dans sa quête constante d'engagement significatif, la CCN demeure résolue à tisser des relations solides avec les citoyens et les intervenants. L'année 2017 a été l'une des plus réussies à cet égard, alors que près de 10 000 Canadiens ont participé à des consultations sur différents sujets. La présence de la société d'État sur les médias sociaux continue également de croître, avec plus de 147 000 personnes ayant échangé en ligne avec la CCN sur Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et YouTube en 2017-2018.

Labo d'urbanisme

Conçu pour être un forum de dialogue et de participation innovant, le Labo d'urbanisme de la CCN est l'endroit où la collectivité, les maîtres à penser, les spécialistes et les citoyens intéressés se rassemblent pour discuter de sujets importants qui touchent la région de la capitale. En 2016, la CCN a commencé la diffusion sur YouTube en plus de Periscope.

En 2017-2018, le Labo d'urbanisme a organisé des séances de perfectionnement à l'intention de la population et du personnel sur plusieurs sujets importants et nouveaux dont voici des exemples marquants.



- **Le transport favorisant l'intégration sociale** — En septembre 2017, la CCN a fait équipe avec le Conference Board du Canada pour animer une discussion sur la façon dont l'accès à des services de transport abordables, accessibles à tous et efficaces procure aux collectivités de nombreux avantages. Le groupe de discussion, composé de conférenciers de Transports Canada, de l'Université Leeds, de Bruyère et de Kéroul, a exploré la façon dont les urbanistes peuvent rendre les services de mobilité plus accessibles aux gens, quels que soient leurs revenus, leurs capacités et leur âge.
- **Le patrimoine de la capitale vers 1967 : Les leçons et le legs du centenaire du Canada dans la capitale** — En octobre 2017, la CCN s'est associée à la conférence conjointe APT-Fiducie nationale du Canada pour animer une discussion sur la transformation urbaine de la capitale du Canada. Les nombreux projets qui ont modifié le paysage de la capitale en 1967 ont contribué à établir une identité canadienne forte. Ils ont également favorisé l'émergence d'un mouvement de conservation soutenu par l'esprit du « centennialisme ». Les conférenciers du Getty Conservation Institute et de l'Université de Montréal, de même que l'historien en architecture de la région Andrew Waldron, ont parlé du legs de cette période et de ce qu'il signifie pour la conservation du patrimoine aujourd'hui.
- **La recherche scientifique à la CCN : parc de la Gatineau, Ceinture de verdure, terrains et parcs urbains** — En novembre 2017, la CCN a invité des chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais, de l'Université McGill et de Ressources naturelles Canada pour discuter de certains des sujets fascinants qu'ils étudient sur les terrains de la CCN, comme l'analyse des fragments d'ADN prélevés dans les écosystèmes aquatiques pour surveiller les insaisissables espèces en péril, et la recherche sur l'agile du frêne. L'une des principales priorités de la CCN, à titre d'intendante et de planificatrice en chef de la capitale, est de collaborer avec les scientifiques et les chercheurs pour protéger et conserver le patrimoine naturel de la région.
- **L'aménagement du ciel** — En février 2018, la CCN a organisé une discussion sur les différents aspects de l'aménagement d'infrastructures vertes. Puisque regarder vers le haut devient un élément essentiel du langage propre au design, les conférenciers du Crown Estate du Royaume-Uni, de l'American Bird Conservancy et de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic ont été invités à discuter de projets d'aménagement comme les toits verts, la protection des vues, le design tenant compte des oiseaux et la mise en lumière des œuvres d'architecture.
- **Le design canadien : produit culturel à exporter** — En mars 2018, la CCN a invité des conférenciers des firmes d'architectes Lemay et Diamond Schmitt, ainsi que Trevor Boddy, conservateur d'architecture, à discuter de la valeur de la conception urbaine canadienne à l'étranger. Alors que les urbanistes et les architectes du Canada continuent d'être recherchés partout dans le monde, l'influence de notre pays sur le design est visible dans de nombreux projets internationaux de construction urbaine. Lors de la dernière conférence de 2017-2018 au Labo d'urbanisme, on a demandé aux participants d'envisager cette influence en design et son potentiel comme étant l'un des grands produits d'exportation innovants culturels et économiques du Canada.

Faits saillants de la mobilisation publique en 2017-2018

La CCN a organisé 55 activités de mobilisation publique :

- 11 consultations en ligne
- 8 consultations publiques
- 25 rencontres avec les intervenants et la collectivité
- 11 activités au Labo d'urbanisme

Création d'espaces autochtones dans la capitale

Dans le cadre du programme d'activités de la Journée nationale des Autochtones, la CCN s'est associée à l'Indigenous Placemaking Council en juin 2017 pour accueillir dans la capitale de jeunes planificateurs et architectes autochtones du pays. Trois équipes, appuyées par le personnel de la CCN, ont exploré plusieurs lieux de la région de la capitale nationale dans le but de présenter les concepts d'éventuels projets de création d'espaces.

L'Indigenous Placemaking Council a pour but de souligner les 15 000 ans de présence autochtone au Canada en rétablissant la présence autochtone au sein de nos collectivités et en appuyant les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. Ce faisant, le conseil cherche à faire participer les communautés aux processus de codesign pour que la culture autochtone puisse s'exprimer et être vue dans les lieux publics.

Future Cities Forum

Reconnaissant la vitesse et l'ampleur des changements qu'entraînent les avancées rapides des technologies de la « ville intelligente », le Labo d'urbanisme de la CCN a collaboré avec Artengine et Impact Hub Ottawa pour présenter conjointement une activité publique dans le cadre du Future Cities Forum. Organisée au parc Lansdowne le 23 février 2018, l'activité a donné le coup d'envoi à ce forum de deux jours qui a réuni plus de 250 citoyens engagés pour explorer et étudier à quoi pourraient ressembler nos villes de demain. Des conférenciers issus des secteurs de la technologie, de la portée sociale et de la créativité ont fait part de leur point de vue sur nos villes de l'avenir alors que les technologies prennent de plus en plus de place dans notre quotidien.

Miser sur l'innovation

La ville en imagerie numérique

En décembre 2017, la CCN s'est associée à l'école d'architecture Azrieli de l'Université Carleton pour la tenue de sa série de conférences annuelles. Cette conférence, qui a eu lieu au Musée des beaux-arts du Canada, a exploré de nouvelles dimensions de recherche en visualisation dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et du design. Au fur et à mesure que les technologies et les outils évoluent, notre capacité à représenter de manière très réaliste l'environnement urbain et à le comprendre se transforme. Les membres du groupe de discussion, dont des conférenciers de l'Université de Toronto, de l'Université Carleton et du studio d'architecture et d'innovation Carlo Ratti Associati ont été invités à aborder la façon dont les nouvelles méthodes de visualisation influencent notre relation avec les environnements naturel et bâti.

Modélisation tridimensionnelle du cœur de la région de la capitale nationale

À l'ère de la transformation numérique, la CCN travaille au développement de sa technologie pour la présentation et la planification de projets dans la capitale nationale. Ces dernières années, l'équipe des géomètres de la CCN a commencé à construire la version préliminaire d'une maquette tridimensionnelle du cœur de la région de la capitale nationale.

Dans le but d'agrandir la maquette actuelle, dont la CCN se sert à ses bureaux, et d'en rentabiliser la propriété, une suite de rencontres a eu lieu entre la CCN et des intervenants de la région à la fin de 2017. En complément à la conférence « La ville en imagerie numérique » au Labo d'urbanisme, la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau, l'Université Carleton et Services publics et Approvisionnement Canada se sont joints à la CCN pour discuter de la création d'un partenariat entre les principaux intervenants de la région au sujet de la propriété, de la conception et de l'entretien de la maquette tridimensionnelle du cœur de la région de la capitale nationale.



Le labo du Carleton Immersive Media Studio (CIMS) de l'Université Carleton a été ciblé pour être le conservateur de la maquette tridimensionnelle; il collige actuellement les données des différents partenaires. On prévoit franchir la première étape importante au début de l'automne 2018 alors qu'une première maquette intégrée comprenant les données des différentes parties sera prête à être utilisée.

Partenariats

Comme de nombreuses célébrations du 150^e anniversaire du Canada ont nécessité une grande collaboration, la CCN a appuyé beaucoup de ses partenaires dans la réalisation de leurs projets particuliers.

MosaïCanada 150

La « mosaïculture » — une forme unique d'art qui mélange sculpture, peinture et horticulture — a gagné le cœur des gens en visite dans la région de la capitale pendant l'été 2017. Plus de 1,3 million de personnes ont visité cette exposition unique, montée par Mosaïcultures Internationales de Montréal et présentée au parc Jacques-Cartier. L'exposition horticole de renommée mondiale comprenait 40 sculptures végétales immenses soulignant l'histoire, les valeurs et la culture du Canada.

Profitant de ce succès, une exposition hivernale, Mosaïvernales, a présenté des sculptures sur neige réalisées sur les structures des Mosaïcultures. L'exposition hivernale a eu lieu au parc Jacques-Cartier en janvier et en février 2018.

Principal soutien de ce projet, la CCN a travaillé avec la Ville de Gatineau, le gouvernement du Québec et Patrimoine canadien pour présenter cette extraordinaire exposition dans le cadre du 150^e anniversaire du Canada. Une nouvelle exposition des Mosaïcultures sera présentée au parc Jacques-Cartier à l'été 2018.

40^e Bal de Neige

Depuis les 40 dernières années, la région de la capitale nationale se transforme en féerie hivernale en février. Le Bal de Neige, un festival qui met en vedette plusieurs des activités hivernales préférées des Canadiens, a été lancé par la CCN en 1978. Aujourd'hui, il est organisé par Patrimoine canadien, et la CCN est fière d'apporter son soutien à titre d'intendance des sites officiels et de responsable de la patinoire du canal Rideau.

Bien sûr, l'activité au cœur du Bal de Neige est le patinage sur le canal Rideau. La saison 2017-2018 a attiré plus de 985 000 personnes qui ont chaussé leurs patins pour s'élancer sur la plus grande patinoire du monde, soit près de 28 000 par jour. Le canal Rideau est reconnu comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO, et sa patinoire, longue de 7,8 kilomètres, est au cœur de l'hiver dans la capitale depuis 1971.



DONNER L'EXEMPLE

Dans tout ce qu'elle fait, la CCN vise à promouvoir les principes de responsabilité sociale d'entreprise. Cela signifie d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement pour contribuer à assurer la durabilité, de protéger le patrimoine de la capitale, d'aménager une capitale d'accès universel et de favoriser la diversité et la santé de la main-d'œuvre.

◀ Vue à travers le verre sécuritaire pour les oiseaux de l'édifice de la GRC à Rideau Hall. Ce verre protège les oiseaux en les empêchant d'entrer en collision avec sa surface.



- La CCN a réduit ses émissions de gaz à effet de 15,4 % comparativement aux niveaux de référence de 2011-2012.
- Un total de 70 projets de démolition écologique ont permis de détourner 93,7 % de leurs déchets des sites d'enfouissement.
- Quelque 776 hectares de terrain ont été acquis dans le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure ou dans les secteurs adjacents.
- Plus de 175 000 personnes ont participé aux programmes et aux activités de conservation.

Durabilité écologique

La CCN perpétue une longue tradition d'intendance des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale. Sa première stratégie environnementale, intitulée *Bâtir une capitale plus verte*, était fondée sur cette tradition et comprenait des cibles ambitieuses dans cinq champs d'action : réduire les déchets, protéger la diversité, prévenir la pollution, adopter des pratiques environnementales exemplaires et lutter contre le changement climatique. Depuis 2009, sa stratégie environnementale lui servant de guide, la CCN a fait de réels progrès vers l'atteinte de cette vision, ce qui a contribué à éclairer le processus de renouvellement.

À l'automne 2016, la CCN a commencé à consulter le personnel, les intervenants et le grand public pour réviser et mettre à jour la stratégie environnementale en vigueur. Le lancement de cette nouvelle stratégie quinquennale est prévu à l'automne 2018. Celle-ci est importante, car elle adopte le cadre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). La SFDD est le principal instrument du gouvernement du Canada pour contribuer aux Objectifs de développement durable des Nations Unies en accordant de l'importance aux aspects écologiques du développement durable.

En se conformant à la SFDD, la CCN s'assurera que ses objectifs et ses programmes environnementaux demeurent pertinents et à jour, et qu'elle dispose d'un mécanisme de production de rapports clair et transparent pour suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs de durabilité. Sa future stratégie permettra d'intégrer les perspectives environnementale et sociale dans les décisions courantes et de faire état de son engagement à travailler avec ses partenaires, les intervenants et le public pour continuer de bâtir ensemble l'une des capitales les plus vertes du monde. Elle permettra également d'harmoniser les efforts de la CCN en matière d'environnement avec le nouveau *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* pour bâtir une région de la capitale dynamique, durable, inspirante et prospère.

La CCN a terminé l'évaluation de 22 sites et a mis en chantier des travaux d'assainissement à 11 sites, dont quatre ont obtenu des fonds de l'Initiative fédérale liée aux infrastructures de 2016. En 2017-2018, la CCN a pris 71 décisions en vertu de l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012), comparativement à 99 en 2016-2017. En 2016-2017 et en 2017-2018, aucun projet n'a nécessité de décision du gouverneur en conseil.

Accès universel

En 2017-2018, la CCN a continué d'exercer son rôle de chef de file dans la promotion et l'amélioration de l'accès universel dans la capitale. Au sein même de l'organisme, le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle (CCAU), où siègent des représentants de la collectivité et de la CCN, a réussi à ajouter des noms à sa liste de membres. Le CCAU a accueilli deux nouveaux membres, et Bob Brown, vice-président du CCAU, s'est joint au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier à titre de membre d'office. Cette participation accrue de membres du Comité est essentielle à la promotion de projets et de programmes englobants et accessibles dans la région de la capitale nationale. À l'extérieur de l'organisme, le CCAU travaille avec des partenaires comme la Fondation Rick Hansen pour préconiser dans tout le pays un environnement bâti adapté aux personnes, quelles que soient leurs capacités. Il appuie également le rôle du Canada dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Conservation du patrimoine

La gestion de plus de 1 700 propriétés dans la région de la capitale est un aspect essentiel du rôle d'intendante de la CCN. Plus de 70 de ces propriétés dont elle a la responsabilité sont désignées édifices fédéraux du patrimoine. La société d'État gère également six lieux historiques nationaux et six résidences officielles. La conservation du patrimoine accorde de l'importance à la reconnaissance des paysages culturels qui font le lien entre l'histoire humaine et le paysage et reflètent la relation entre les gens et l'environnement. La CCN évalue des propriétés de la région de la capitale du Canada et se fie aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada pour orienter la gestion de ses ressources patrimoniales.

Main-d'œuvre

En collaboration avec la Commission de la fonction publique et le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, la CCN a lancé un projet pilote destiné aux étudiants ayant des besoins particuliers dans le but de promouvoir la diversité et l'ouverture en milieu de travail. Pendant les mois d'été 2017, deux étudiants ayant une déficience cognitive se sont joints à la CCN, accompagnés d'éducateurs bilingues fournis par leur établissement d'enseignement. La réussite de ce projet a mené à son renouvellement à l'été 2018. De plus, la CCN a continué d'appuyer l'usage des deux langues officielles en milieu de travail en offrant aux membres du personnel de la formation en langue seconde sur place. Le principal objectif de ce programme est de fournir aux employés des outils pour améliorer leurs compétences langagières, lesquelles sont souvent un élément essentiel des possibilités d'avancement professionnel dans la fonction publique. Pour appuyer cette initiative, la CCN a également encouragé son personnel à se renseigner sur le nouveau modèle d'apprentissage de l'École de la fonction publique du Canada, qui comprend de meilleurs outils de maintien des connaissances linguistiques.





REGARDER VERS L'AVENIR

Depuis plus d'un siècle, la CCN et les organisations qui l'ont précédée ont eu pour mandat d'agir à la fois comme première planificatrice à long terme de la région de la capitale et principale intendante des terrains fédéraux. Ces responsabilités sont ce qui pousse la CCN à bâtir une capitale dynamique, durable et inspirante qui demeure un lieu d'importance nationale et une source de fierté pour l'ensemble des Canadiens. En 2017-2018, la CCN a souligné le 150^e anniversaire du Canada avec la population en contribuant à montrer la beauté de la région de la capitale nationale et à raconter son histoire. Tous les projets du sesquicentenaire, conçus pour rendre hommage au passé et inspirer l'avenir, témoignent de l'engagement constant de la CCN à créer un legs durable et à orienter ses priorités stratégiques.

Renforcer les relations avec la collectivité, les Autochtones et tous les ordres de gouvernement pour favoriser une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens.

Conserver et valoriser les biens naturels, les paysages culturels et le patrimoine bâti dont la CCN est l'intendante pour veiller à ce que la capitale soit pittoresque et naturelle.

Aménager, conserver et améliorer les biens de la CCN de façon à contribuer à l'évolution d'une capitale dynamique, branchée et durable qui est une source d'inspiration pour les Canadiens.

◀ En août 2017, le pont du sentier des Voyageurs enjambant le ruisseau Leamy a été inauguré et renommé pont Māwandōseg. Ce nom, qui signifie « la terre où nous nous sommes réunis pour célébrer » en langue algonquienne, fait honneur à l'usage traditionnel des terres dans ce secteur.

« Chaque année, des millions de visiteurs viennent à la capitale du Canada pour visiter et apprécier les lieux historiques et les parcs entretenus par la CCN, y compris le boulevard de la Confédération (le parcours cérémonial du Canada), la colline du Parlement et le parc de la Gatineau. Pour s'assurer que ces biens d'infrastructure demeurent sûrs et agréables pour les générations de visiteurs actuelles et futures, le gouvernement investira 55 millions de dollars sur deux ans selon la comptabilité de caisse pour appuyer des travaux de réparation et d'entretien essentiels dans son portefeuille d'immobilisations. »

Budget de 2018

Entretenir les infrastructures et les actifs

Les responsabilités de la CCN en matière d'intendance s'exercent sur un portefeuille vaste et diversifié qui compte des promenades, des sentiers, des biens et des immeubles, des ponts, des lieux commémoratifs et des panneaux d'interprétation. En dépit des efforts constants déployés pour conserver et entretenir ce réseau régional d'infrastructures, la CCN est constamment confrontée au défi que constitue le problème de l'entretien différé des actifs. L'importance de s'occuper rapidement de cette lacune a également été mentionnée dans le rapport de l'examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada de 2017. L'amélioration de l'état de ses actifs et de ses infrastructures afin d'assurer la sécurité et la résilience et de veiller à ce qu'ils répondent aux attentes et aux besoins des Canadiens demeure au sommet des priorités de la CCN.

Pendant plusieurs années, la société d'État a travaillé avec ses partenaires fédéraux pour relever le défi de l'entretien différé des actifs, suivant l'analyse interne détaillée de l'état actuel des actifs et des infrastructures. Dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 55 millions de dollars pour réduire le déficit de financement. À court terme, cette somme permettra à la CCN de commencer à revitaliser ses actifs en faisant des travaux sur ceux qui ont grand besoin d'être réparés et remis en état.

La CCN continuera de travailler avec le gouvernement pour aborder la question de ses besoins de financement à long terme pour s'assurer que l'entretien nécessaire est fait dans la région de la capitale. De plus, elle continuera de diriger des projets d'entretien, de réfection et d'amélioration des résidences officielles, y compris celles du premier ministre du Canada, du point de vue de la santé, de la sécurité et de la fonctionnalité.

Transformer la région de la capitale nationale

Les plaines LeBreton et les îles Albert, Victoria et des Chaudières avoisinantes occupent un des plus beaux lieux riverains de la région de la capitale du Canada, et demeurent un des rares secteurs urbains de la région où un grand projet d'aménagement reste possible. Pour réaliser le potentiel du secteur comme destination attrayante de la région de la capitale du Canada, la CCN poursuivra la concrétisation de la transformation et le réaménagement des plaines LeBreton et des îles. Dans les mois qui viennent, la CCN continuera de négocier avec le promoteur préféré, avec pour objectif de conclure une entente-cadre de développement sur le réaménagement à long terme des plaines LeBreton en 2019.

De plus, la CCN mettra en œuvre ses projets de réaménagement par étapes du débarcadère Richmond et des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson pour améliorer les liaisons et bonifier l'expérience que vivent les gens sur les berges et les îles de la rivière des Outaouais. En outre, la CCN travaille de concert avec le secteur privé afin de s'assurer que le public tire des avantages substantiels des projets d'aménagement réalisés dans le secteur. Parmi ces avantages, citons l'accès universel aux parcs, aux sentiers et aux points d'observation publics pour que les gens puissent voir les lieux d'intérêt de la capitale, ainsi que des liens pour piétons et cyclistes entre les îles et les berges de la rivière à Ottawa et à Gatineau.

Mettre les Canadiens en contact avec la capitale naturelle

Les rivières Gatineau, Rideau et des Outaouais et leurs berges représentent quelques-unes des caractéristiques naturelles majeures de la région de la capitale, auxquelles s'ajoute l'historique canal Rideau qui en sillonne le cœur. La CCN poursuivra ses efforts visant à offrir un accès public et de nouveaux liens pour que les Canadiens puissent découvrir les berges et les cours d'eau de la région de la capitale. En outre, elle favorisera une culture riveraine dynamique qui soulignera les caractéristiques distinctives de ces endroits.

Conformément à sa vision des berges de la capitale, la CCN commencera à mettre en œuvre les plans des parcs riverains de Gatineau et d'Ottawa sur les berges nord et sud de la rivière des Outaouais. En outre, elle ira de l'avant avec des projets de réfection de la pointe Nepean qui reposent sur la proposition de concept retenue à l'automne 2017. Grâce à la réalisation de ces plans, la CCN améliorera les possibilités d'animation, fera valoir les attributs du patrimoine culturel et achèvera l'assainissement écologique de ces attraits naturels de la région de la capitale.

Créer un legs durable avec des partenaires de la région

À titre de partenaire à valeur ajoutée, la CCN cherche sans cesse à tisser des liens solides, à encourager les partenariats stratégiques et à collaborer avec un large éventail de citoyens, de partenaires et d'intervenants à l'appui de la région de la capitale du Canada. L'importance de chaque aménagement immobilier, en cours ou à l'état de projet, exige que la CCN réitère son engagement à consulter le public à toutes les étapes d'un projet.

Dans un esprit de réconciliation, la CCN continuera à consolider et à élargir les échanges avec les peuples autochtones, en particulier avec la Première Nation algonquine, pour que l'aménagement à long terme de la capitale du Canada reflète et présente l'histoire, la culture, l'art, les langues et la présence de longue date des peuples autochtones.

De plus, la CCN verra à améliorer ses rapports avec ses partenaires fédéraux et municipaux, y compris les villes d'Ottawa et de Gatineau, en clarifiant les responsabilités et les rôles respectifs pour atteindre des objectifs communs. Elle examinera aussi la possibilité de relations avec des sociétés de transport en commun pour réduire les effets sur les espaces verts de la capitale.

Moderniser le cadre de planification de la région de la capitale

La CCN est responsable d'établir l'orientation de la planification à long terme liée aux terrains fédéraux de la région de la capitale. Pour veiller à ce que ses outils de planification soient modernes, innovants et aptes à appuyer sa vision pour l'évolution constante de la région de la capitale, la CCN a notamment pour priorité de moderniser son cadre de planification.

La mise en œuvre du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* se trouvera au cœur de ses activités de modernisation. La CCN ira aussi de l'avant avec le renouvellement d'autres plans clés pour la région de la capitale, dont le Plan directeur du parc de la Gatineau, et rédigera la prochaine version de sa stratégie environnementale. D'autres actions visant à moderniser le cadre de planification seront centrées sur l'élaboration de politiques claires et concises, la simplification des processus pour les rendre plus efficaces et rapides, et une meilleure compréhension des exigences chez les promoteurs qui sollicitent des approbations fédérales.

En outre, en vertu de la responsabilité qui lui incombe d'accorder les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions, la CCN appuiera la réalisation de projets d'envergure dans la région de la capitale, dont la réhabilitation de la Cité parlementaire, l'expansion de L'Hôpital d'Ottawa et le projet de train léger sur rail d'Ottawa.



GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959 aux termes de la *Loi sur la capitale nationale*. Le rôle de la CCN, tel qu'il est défini dans la *Loi sur la capitale nationale*, est « d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». Elle s'acquitte de ce rôle par l'entremise des secteurs d'activité suivants :

- l'orientation de la planification à long terme liée aux terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- l'orientation et la surveillance de l'utilisation et de l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- la gestion, la conservation et la protection des actifs de la CCN (dont le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, des parcs urbains, des biens immobiliers et d'autres actifs comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- l'entretien des sites patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, comme les résidences officielles et les lieux commémoratifs nationaux.

À titre de société d'État fédérale, la CCN est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien désigné comme ministre aux fins de la *Loi sur la capitale nationale*.

Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

Principes directeurs

Pour encadrer ses activités, la CCN respecte les principes suivants. Ces principes soutiennent les priorités que le gouvernement fédéral a établies pour les sociétés d'État.

Responsabilisation

La CCN s'engage à servir le public avec fierté et à être responsable et respectueuse en exerçant une gestion financière prudente.

Ouverture et transparence

La CCN s'engage à assurer l'ouverture et la transparence de ses activités et à solliciter les commentaires du public et des intervenants, car elle reconnaît que tous les Canadiens doivent pouvoir profiter de la capitale du pays.

Clarté

La CCN établit des priorités claires et s'engage à créer une vision commune de la région de la capitale du Canada pour tous les Canadiens.

Intégrité

La CCN interagit de façon intègre, honnête, respectueuse et juste avec les clients, les partenaires et le public.

Leadership et innovation

La CCN accorde de l'importance à la créativité et à l'innovation fondées sur les connaissances et la recherche. Elle favorise l'initiative pour trouver des solutions aux problèmes et donner l'exemple.

◀ Gravure sur les portes de Rideau Hall. Édifice construit en 1838, Rideau Hall est la résidence officielle et le lieu de travail du gouverneur général du Canada depuis 1867.

Piliers organisationnels

Les projets destinés à bâtir une capitale plus verte et à donner la priorité aux gens sont fondamentaux à tout ce que la CCN accomplit. Les deux piliers sont intégrés à la culture de la CCN.

Les gens d'abord

La CCN s'engage à créer un milieu de travail stimulant et enrichissant pour son personnel et à faire en sorte que sa main-d'œuvre soit représentative. Dans ses échanges avec le public, elle s'efforce d'être un organisme ouvert et transparent qui atteint l'excellence en matière de service à la clientèle et de participation populaire.

Bâtir une capitale plus verte

À titre d'intendante principale des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, la CCN s'engage à bâtir une capitale plus verte pour assurer la durabilité à long terme de la région.

Conseil d'administration

Composition, rôles et responsabilités

Le conseil d'administration national de la CCN réunit des personnes de la région de la capitale et d'ailleurs au Canada dont le profil professionnel est pertinent. Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale*, le conseil est composé du président, du premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale et d'autres parties du Canada. Présentement, sept membres du conseil d'administration (dont le président et le premier dirigeant) sont de la région de la capitale du Canada, tandis que les sept autres viennent d'ailleurs au pays et qu'un siège est vacant. Les maires d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les séances du conseil d'administration à titre de participants d'office sans droit de vote.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit :

- il établit les grandes orientations stratégiques de l'organisme;
- il veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- il surveille et examine le rendement de l'organisme et les risques auxquels il est exposé;
- il approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- il approuve les transactions et les projets importants que la CCN entreprendra;
- il communique avec le gouvernement, les intervenants et le public et favorise les relations avec eux.

Dans le cadre de son rôle de surveillance de l'organisme, le conseil d'administration participe à l'établissement et au suivi de l'orientation de la gestion. Le premier dirigeant fait rapport au conseil d'administration de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Le premier dirigeant en rend compte au conseil d'administration au début de chaque séance du conseil en présentant un rapport d'activité.

Faits saillants du conseil d'administration en 2017-2018

En 2017-2018, le conseil d'administration a tenu cinq séances publiques, cinq séances à huis clos, six conférences téléphoniques à huis clos, cinq votes électroniques, une assemblée publique annuelle et la neuvième séance de planification stratégique annuelle.

Nomination des membres du conseil

Les membres du conseil sont nommés par le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tandis que le président et le premier dirigeant sont nommés par le gouverneur en conseil. Depuis février 2016, un nouveau processus est en vigueur pour les nominations du gouverneur en conseil, y compris celles des présidents, des dirigeants et des membres de conseils d'administration. Les nouvelles exigences établissent un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite. En vertu de ce processus, les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature au gouvernement. Un comité de sélection évaluera les candidats et ciblera les plus qualifiés pour le poste à pourvoir. Suivant l'avis du comité, le ministre recommande un candidat au gouverneur en conseil aux fins de nomination.

Participation des municipalités aux séances du conseil d'administration

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les maires d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances à titre de participants d'office sans droit de vote.

La participation des maires est régie par le même code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil d'administration de la CCN. En tant que participants d'office sans droit de vote, et à l'instar de tous les autres membres, les maires peuvent participer aux discussions en soulevant des questions et en faisant des commentaires durant les séances du conseil. Les maires sont présents pour toutes les affaires du conseil sauf quand des points à l'ordre du jour concernent la confidentialité commerciale, les secrets du cabinet, le secret professionnel entre l'avocat et son client, les ressources humaines ou des questions confidentielles, et les résidences officielles du Canada.

Responsabilité et fonctionnement

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et sur les séances du conseil, délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission, et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les droits et les responsabilités du conseil d'administration et des comités de la société d'État.

Le Comité de la gouvernance examine le cadre de gouvernance et les règlements administratifs de la société d'État tous les trois ans afin de s'assurer qu'ils continuent de refléter des pratiques de gouvernance d'entreprise exemplaires et qu'ils répondent aux exigences de l'organisme. La dernière révision a eu lieu en 2017-2018, et toutes les modifications recommandées ont été approuvées par le conseil d'administration en janvier 2018.

Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence, prudence et en toute bonne foi dans l'intérêt supérieur de la CCN. Ils sont tenus de respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts*, ainsi que le code d'éthique, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration de la CCN de même que les règlements administratifs de l'organisme. Tous les membres du conseil doivent déclarer tout conflit d'intérêts chaque année et quand ils surgissent pendant l'année. Ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale¹



Marc Seaman
Président
Ottawa (Ontario)
Du 7 juin 2017 au
6 juin 2022
A, B, C, 1, 2



Mark Kristmanson, Ph. D.
Premier dirigeant
Ottawa (Ontario)
Du 3 février 2014 au
2 février 2019
A, B, C, 1, 2



Mireille Apollon
Gatineau (Québec)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2021
A



Larry Beasley
Vancouver
(Colombie-Britannique)
Du 30 janvier 2018 au
29 janvier 2022
A, 1



Victor Brunette
Gatineau (Québec)
Du 18 juin 2015 au
17 juin 2019
1



Michael Foderick
Toronto (Ontario)
Du 17 décembre 2017
au 16 décembre 2020
B



Tanya Gracie
Ottawa (Ontario)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2020
B, C



Aditya Jha
Mississauga (Ontario)
Du 26 mars 2015 au
25 mars 2019
C



Carol Loughrey
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
Du 1^{er} juillet 2015 au
30 juin 2019
B, 2



Lisa M. Macdonald
New Glasgow
(Nouvelle-Écosse)
Du 1^{er} juillet 2015 au
30 juin 2019
C



Norm Odjick
Maniwaki (Québec)
Du 17 décembre 2017
au 16 décembre 2020
A, B, 2



Sara Jane O'Neill
Ottawa (Ontario)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2021
B, C



Robert Plamondon
Ottawa (Ontario)
Du 14 mai 2014 au
13 mai 2018
B



Basil L. Stewart
Summerside
(Île-du-Prince-Édouard)
Du 18 juin 2015 au
17 juin 2019
B, C

Comités de l'organisme

A = Comité directeur

B = Comité d'audit

C = Comité de la gouvernance

Comités consultatifs

1 = Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

2 = Comité consultatif des résidences officielles du Canada

1. Au 31 mars 2018, un poste était vacant au conseil d'administration.

Participants d'office sans droit de vote



**Maxime
Pedneaud-Jobin**
Maire de Gatineau



Jim Watson
Maire d'Ottawa

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré.

Le conseil d'administration se réunit en personne cinq fois par année ainsi que par téléconférence au besoin durant l'année. Chaque réunion consiste en une séance publique et une séance à huis clos. Les gens sont invités à assister aux séances publiques en tant qu'observateurs ou à regarder les séances diffusées en direct sur le site Web de la CCN et sur YouTube. De plus, les délibérations sont mises à jour en temps réel sur les médias sociaux. L'ordre du jour et d'autres documents, comme le rapport d'activité du premier dirigeant, sont également publiés sur le site Web de la CCN.

La CCN tient aussi une assemblée publique annuelle lors de laquelle les gens du public peuvent exprimer leurs idées et poser des questions directement au conseil d'administration. La portée de cette assemblée comprend la contribution directe du public dans le cadre d'un atelier où l'on discute des priorités stratégiques de la CCN pour l'année à venir.

Comités

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration et quatre comités consultatifs ou spéciaux conseillent le premier dirigeant et la haute direction.

Comités de l'organisme

Le **Comité directeur** se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs ou fonctions à ce comité. Actuellement, ces pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Le **Comité d'audit** surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN de même que sa fonction d'audit interne.

Le **Comité de la gouvernance** aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour s'assurer qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

Comités consultatifs et spéciaux

Ces comités donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes réputés des quatre coins du Canada sont recrutés pour y siéger. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux le sont par le premier dirigeant.

Le **Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier** donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme de la CCN concernant l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains et sur d'autres questions d'ordre immobilier. Le Comité est composé d'experts de l'aménagement immobilier, de la planification environnementale, urbaine et régionale, de l'aménagement urbain, de la conservation du patrimoine, de l'architecture et de l'aménagement paysager.

Le **Comité consultatif des résidences officielles du Canada** donne des conseils professionnels et objectifs sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Il conseille également Services publics et Approvisionnement Canada, qui est responsable de la Citadelle et de la résidence officielle du gouverneur général à Québec. Le Comité est composé d'experts de la décoration intérieure, de l'architecture, du patrimoine et de la gestion immobilière.

Le **Comité consultatif sur l'accessibilité universelle** donne des conseils professionnels et objectifs sur la façon de répondre aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'entreprend la CCN.

Le **Fonds Canadiana** sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres et d'objets d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence en particulier.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Membres du conseil	Hono- raires ¹	Indemnités journalières 1,2,4,5,6,7	Déplace- ments 2,3	Total	Présences					
	\$ (A)	\$ (B)	\$ (C)	\$ (A+B+C)	Séances du conseil 12 jours	CD 2,0 jours	CA 2,0 jours	CG 1,5 jour	CCUDI 7,5 jours	CCROC 2,5 jours
Mireille Apollon (mandat commençant le 14 décembre 2017)	0	563	0	563	3	0,5	–	–	–	–
Larry Beasley (mandat commençant le 30 janvier 2018)	0	188	0	188	1	0,5	–	–	–	–
Victor Brunette	4 000	5 438	0	9 438	11	–	–	0,5	7,5	–
Brian Coburn (jusqu'au 27 septembre 2017)	2 957	2 250	0	5 207	6,5	–	–	1	–	–
Michael Foderick (mandat commençant le 17 décembre 2017)	0	563	125	688	3	–	–	–	–	–
Tanya Gracie (mandat commençant le 14 décembre 2017)	0	938	0	938	3	–	–	–	–	–
Norman Hotson (jusqu'au 29 janvier 2018)	4 000	1 688	344	6 032	5,5	–	–	0,5	–	1
Aditya Jha	4 000	3 188	0	7 188	8	–	1,5	0,5	–	1
Carol Loughrey	4 192	5 625	1 313	11 130	12	–	2	1,5	–	0,5
Lisa M. Macdonald	4 000	3 750	1 042	8 792	12	–	–	1,5	–	–
Russell Mills (jusqu'au 29 avril 2017)	3 099	7 063	0	10 162	1,5	0,5	0,5	–	–	–
Norm Odjick (mandat commençant le 17 décembre 2017)	0	938	0	938	2,5	0,5	–	–	–	0,5
Sara Jane O'Neill (mandat commençant le 14 décembre 2017)	0	938	0	938	3	–	–	–	–	–
Michael Pankiw (jusqu'au 13 décembre 2017)	3 804	5 438	3 141	12 383	8	–	1,5	0,5	6	–
Robert Plamondon	5 808	9 031	0	14 839	12	1,5	2	0,5	1,5	–
Michael Poliwoda (jusqu'au 13 décembre 2017)	3 804	3 563	0	7 367	7,5	1	–	1	–	–
Denys Rivard (jusqu'au 13 décembre 2017)	3 804	2 438	63	6 305	6,5	–	1	1	–	–
Marc Seaman (mandat commençant le 7 juin 2017)	5 320	21 344	0	26 664	10	1	0,5	1	2	–
Kay Stanley (jusqu'au 13 décembre 2017)	3 804	5 594	0	9 398	8	1	–	1,5	–	–
Basil L. Stewart	4 000	4 500	838	9 338	9,5	–	1,5	0,5	–	–
Total	56 592	85 038	6 866	148 496						

1. Taux établis conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2000, arrondis au dollar près.
2. Comprend la présence à des séances de breffage, des séances de planification stratégique, des réunions des comités consultatifs et de direction et à l'assemblée publique annuelle et, pour le président, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.
3. La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres de la Commission et ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction des dépenses raisonnables.
4. Comprend la participation aux séances à huis clos du conseil et aux réunions des comités par téléconférence, aux devoirs spéciaux et aux votes électroniques.
5. Marc Seaman, en tant que président, était membre d'office des comités consultatifs et a reçu une indemnité journalière pour assister à des réunions ou à des dîners d'affaires.
6. Robert Plamondon a été président du conseil par intérim du 3 mai au 6 juin 2017.
7. À certaines périodes de l'année, tous les membres du conseil sont tenus d'assister au Comité de la gouvernance.

CD : Comité directeur **CA** : Comité d'audit **CG** : Comité de la gouvernance **CCUDI** : Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier;
CCROC : Comité consultatif des résidences officielles du Canada

Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par le gouverneur en conseil et respecte les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État. Le président reçoit des honoraires annuels qui se chiffrent entre 8 000 \$ et 9 400 \$, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ pour sa participation aux réunions du conseil et des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales à titre de dirigeant et d'autres en matière d'analyse ou de représentation que le conseil approuve. D'autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et à l'exécution de tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels qui se chiffrent entre 4 000 \$ et 4 700 \$, et une indemnité journalière de 375 \$. Lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions, les membres du conseil obtiennent un remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Le président du Comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$.

À titre de participants d'office sans droit de vote, les maires d'Ottawa et de Gatineau ne peuvent être rémunérés.

Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est l'auditeur de la CCN. Le BVG réalise un audit annuel des états financiers de fin d'exercice de la CCN pour donner une opinion à savoir si les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière et les résultats des activités de l'organisme, la variation de sa dette nette et de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et si les transactions portées à la connaissance du vérificateur au cours de l'audit sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de l'organisme ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À titre de société d'État fédérale, la CCN est assujettie à un examen spécial du BVG tous les 10 ans. L'examen spécial est effectué pour obtenir l'assurance, selon les critères établis, que les moyens et les méthodes sélectionnés aux fins de l'examen ne comportaient aucun défaut grave.

Le dernier examen spécial a été terminé en 2017. Dans l'ensemble, le BVG a constaté que la société d'État avait de bonnes pratiques de gestion en matière de gouvernance, de planification stratégique, de mesure du rendement et de rapports. Toutefois, il a fait deux recommandations liées aux pratiques de gestion des risques et à la gestion des actifs.

En réponse à ces conclusions, la CCN a élaboré un plan d'action détaillé pour donner suite de façon appropriée à chaque recommandation du BVG. La CCN s'est engagée à poursuivre l'élaboration d'un cadre de gestion des risques d'entreprise intégré et exhaustif qui définit des seuils de tolérance aux risques, évalue les risques stratégiques et opérationnels et fournit de l'information exhaustive sur les risques pour la prise de décisions. Le cadre de gestion des risques est également soutenu par la création d'un inventaire des risques opérationnels et d'entreprise qui font l'objet d'une mise à jour et qui sont présentés à la haute direction chaque trimestre.

De plus, la CCN a fait l'examen de ses actifs et de son financement. Elle a notamment élaboré un plan de réfection décennal qui vise à restaurer et à entretenir les actifs pour qu'ils soient en bon état.

Dans son budget de 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 55 millions de dollars sur deux ans pour régler la question de l'entretien différé des actifs. À court terme, cet investissement permettra à la CCN de commencer à revitaliser ses actifs en faisant des travaux sur ceux qui ont grand besoin d'être réparés et remis en état. La CCN continuera de collaborer avec d'autres organismes gouvernementaux dans le but de cibler des solutions à long terme pour veiller à ce que ses infrastructures demeurent sécuritaires et résilientes, et que les générations actuelles et futures de visiteurs de la région de la capitale puissent en profiter.

Ombudsman de la Commission de la capitale nationale

Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours internes ont été épuisés. Le cas échéant, l'ombudsman interviendra et enquêtera en vue de régler la plainte de façon équitable, en suivant le processus le plus simple et le moins antagoniste possible. L'ombudsman doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. On peut aussi consulter ce document sur le site Web de l'ombudsman.

Organigramme

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil d'administration et le groupe de la haute direction, les différents comités et les directions de la CCN. Dans la structure organisationnelle de la CCN, le premier dirigeant est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Il est appuyé par l'équipe de la haute direction, qui représente toutes les directions de la CCN. Les directeurs généraux sont responsables de voir à la bonne gestion et à la mise en œuvre des activités des principaux secteurs de l'organisme.

Comité de la haute direction

Mark Kristmanson, Ph. D.

Premier dirigeant

Daniel Champagne

Directeur général, Aménagement de la capitale

Mark Dehler

Avocat général et secrétaire de la Commission

Catherine Ella

Directrice générale, Résidences officielles du Canada

Jayne Hinchliff-Milne

Directrice, Audit, recherche, évaluation et éthique, et dirigeante de l'audit interne

Michel Houle

Directeur général, Services généraux, et chef des services financiers

Gary Lacey

Directeur général, Intendance de la capitale

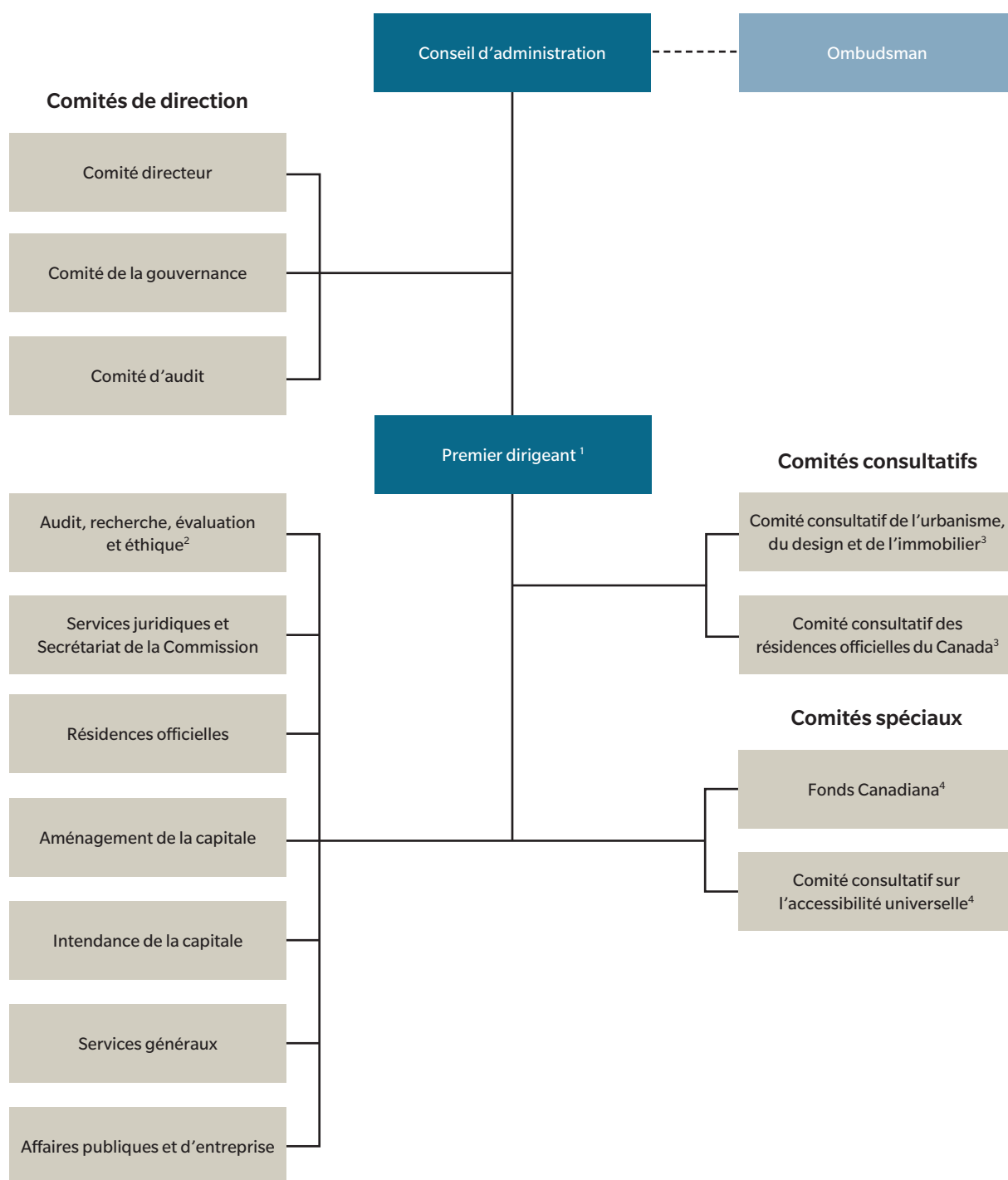
Anne Ménard

Chef de cabinet du premier dirigeant

Natalie Page

Directrice générale, Affaires publiques et d'entreprise

Organigramme de la Commission de la capitale nationale



1. Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.
2. La fonction d'audit se rapporte directement au Comité d'audit.
3. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration.
4. Les membres des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.

RAPPORT DE GESTION



Principaux faits saillants financiers sur cinq ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2018	2017	2016	2015	2014
Financement d'exploitation					
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	66 130	68 467	67 712	68 781	71 839
Revenus d'exploitation	48 858	38 746	33 200	32 804	32 318
	114 988	107 213	100 912	101 585	104 157
Charges d'exploitation	132 638	136 058	121 250	143 020	115 251
Financement des immobilisations					
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	23 500	22 789	22 665	23 665	27 823
Projets d'immobilisations importants					
Réaménagement des plaines LeBreton	627	1 091	653	2 077	3 298
Résidences officielles	6 451	9 804	6 102	2 744	6 156
Acquisition de biens immobiliers	7 940	8 375	2 526	822	1 035
Immobilisations					
Terrains	310 348	305 896	299 736	292 614	281 434
Immeubles et infrastructures (net de l'amortissement)	324 463	314 835	303 297	300 068	301 672
Investissements dans les immobilisations	31 939	37 565	26 794	22 480	29 394
Fonds d'acquisition et d'aliénation	21 280	25 476	33 775	36 197	36 896

Les données sont nettes de toute répercussion financière associée aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.

* Les écarts entre les charges d'exploitation d'un exercice sur l'autre sont surtout attribuables à des dépenses ponctuelles qui sont décrites davantage à la section « Rendement financier » du présent Rapport annuel 2017-2018, à la page 78.

* Note: Les investissements dans les immobilisations excluent les dépenses non monétaires.

Principaux faits saillants d'exploitation sur cinq ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre d'employés	441	444	402	401	402

Contexte opérationnel en 2017-2018

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d'horizon dégagant les tendances, les occasions et les défis les plus importants qui influenceront sur son fonctionnement au cours des prochaines années.

Gouvernement et politique

Le programme du gouvernement fédéral est centré sur la croissance de la classe moyenne, l'innovation, un environnement sain, une économie forte et le renouvellement des relations avec les Autochtones. L'accent a également été mis sur l'ouverture et la transparence ainsi que sur la gestion des résultats et la communication de ceux-ci à l'ensemble du gouvernement. À l'échelle provinciale, les gouvernements de l'Ontario et du Québec continuent de donner la priorité à la croissance économique et à la création d'emplois, à l'éducation et au développement des compétences ainsi qu'à l'investissement dans les infrastructures. La Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau demeurent de précieuses partenaires pour la CCN, et la participation des maires et d'autres représentants régionaux aux séances du conseil d'administration donne l'occasion de discuter de questions d'urbanisme, de transport régional et de durabilité écologique dans la région de la capitale.

Économie

Les changements qui s'opèrent dans les perspectives économiques globales, la politique monétaire et budgétaire et le marché immobilier du Canada continuent d'affecter la CCN. La faiblesse de la devise canadienne pourrait entraîner une hausse du nombre de touristes en provenance des États-Unis, ce qui pourrait avoir une incidence sur le nombre de visiteurs séjournant dans la région de la capitale du Canada et d'utilisateurs des actifs de la CCN. Le gouvernement fédéral s'est engagé à réaliser des déficits budgétaires modestes au cours des quatre prochains exercices. Les programmes et les hausses de dépenses sont axés sur les infrastructures, le transport en commun, la création d'emplois pour la classe moyenne et une nouvelle stratégie en matière de compétences mondiales. Les dépenses d'infrastructure ciblant les gouvernements provinciaux et les administrations municipales pourraient donner lieu à des occasions de partenariat pour la CCN.

Société

Le profil démographique du Canada change constamment. Pour s'adapter aux tendances démographiques, la CCN doit évaluer sans cesse la meilleure façon de réaliser ses programmes et d'offrir ses services.

Aménagement urbain

Au fur et à mesure que croît la population urbaine de la région de la capitale nationale, les pratiques de planification et d'aménagement s'adaptent pour accommoder un secteur central densifié et en pleine expansion. Pour faire contrepoids à cette croissance, les nouvelles priorités en aménagement urbain contribuent à créer des villes saines. Certaines tendances et pratiques écologiques influencent la façon dont on planifie et aménage les villes. De plus, des progrès ont été réalisés pour chiffrer les facteurs déterminant la qualité de vie dont on ne mesurait pas la valeur monétaire standard auparavant.

Bien que tous les ordres de gouvernement aient augmenté les fonds destinés aux infrastructures au cours des dernières années, les infrastructures vieillissantes du Canada demeurent en péril. Comme l'investissement dans les infrastructures joue un rôle de plus en plus important dans notre économie, la CCN continue de jouer un rôle essentiel dans la région de la capitale du Canada, conformément à ses fonctions de planification à long terme et d'intendance et par le processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.

Environnement

L'environnement est une priorité majeure du gouvernement. Le changement climatique, l'investissement dans les technologies et les infrastructures vertes, la protection de l'eau douce et l'examen des processus d'évaluation environnementale du Canada comptent parmi les priorités de politique du gouvernement. La CCN est l'intendante principale des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada et la plus grande propriétaire foncière de la région. À ce titre, elle continuera de contribuer à bâtir une capitale plus verte et d'exercer son influence pour promouvoir l'excellence en durabilité environnementale dans la région.

Médias sociaux

Tandis que les médias sociaux, les technologies numériques et les utilisateurs d'Internet continuent d'augmenter en nombre et en importance, les organismes et les entreprises doivent relever le défi de suivre le rythme et d'échanger avec leurs abonnés de manières nouvelles et significatives. Cet état de fait a eu une incidence sur la façon dont la CCN offre ses services, gère son information et communique avec le grand public par les médias sociaux et les technologies numériques, domaines dans lesquels la CCN est reconnue comme chef de file des sociétés d'État fédérales. La CCN poursuivra ses efforts, par l'entremise de divers médias sociaux comme Facebook, Twitter et Periscope, pour accroître son auditoire et accomplir des progrès en matière de mobilisation, d'ouverture et de transparence.

Sécurité

La sécurité est une préoccupation qui prend de l'ampleur au Canada. La CCN est propriétaire d'un vaste portefeuille d'actifs, dont beaucoup sont d'importance nationale. À ce titre, elle doit veiller à ce que ses actifs et ses lieux de travail soient bien entretenus et sûrs. Entre autres stratégies d'atténuation des risques, la CCN voit à ce que des plans de continuité des activités et de reprise après catastrophe soient en place et actualisés, et elle entretient et gère une infrastructure de sécurité des TI qui est à jour et pertinente.

Capacité de produire des résultats

Personnel

Le personnel de la CCN a pour rôle de façonner, de conserver et de promouvoir la région de la capitale. Son degré d'engagement envers l'excellence, de professionnalisme et de savoir-faire est élevé. Ces employés possèdent de vastes connaissances et une expérience considérable dans une gamme étendue de professions. Parmi eux, on trouve des architectes, des ingénieurs, des professionnels de l'immobilier, des urbanistes, des horticulteurs, des biologistes, des techniciens de l'aménagement des terrains et des jardiniers. Ensemble, ils constituent les gardiens, les penseurs et les défenseurs des intérêts de la région de la capitale.

Partenaires et commanditaires

La CCN compte sur l'appui de partenaires et de commanditaires pour réaliser avec succès nombre de ses programmes et de ses activités. Elle tire aussi profit de son association avec des commanditaires et des partenaires en ayant accès à leurs ressources et à leur savoir-faire.

Bénévoles

Les bénévoles constituent un important atout pour la CCN, non seulement pour soutenir la réussite de ses programmes et de ses services, mais aussi pour contribuer à bâtir une région de la capitale du Canada qui est source de fierté nationale et riche de sens. Les bénévoles font don de leur temps pour que les résidants et les visiteurs puissent faire du ski et de la randonnée dans le parc de la Gatineau, découvrir le domaine Mackenzie-King, faire du vélo sur les promenades fermées à la circulation durant les vélos-dimanches NOKIA, patiner sur le canal Rideau et admirer le jardin historique de Maplelawn.

Soutien et participation

Pour bâtir une capitale de marque, renommée pour ses espaces verts et son patrimoine, la CCN doit voir à instaurer un dialogue constructif avec la population canadienne. En outre, elle s'efforce de faire preuve d'ouverture et de transparence. Un climat de confiance est ainsi favorisé, ce qui se traduit par de bonnes relations et des partenariats solidaires entre la CCN et les municipalités de la région, les élus, les partenaires, les commanditaires, les résidants, les intervenants et l'ensemble des Canadiens.

Innovation, adaptabilité et souplesse

La CCN doit innover pour pouvoir s'adapter et réagir dans un milieu en constante évolution. Ainsi, ses façons de faire le travail demeurent efficaces, souples et responsables du point de vue financier. La volonté de dialoguer, de collaborer et d'agir comme partenaire à valeur ajoutée se trouve au cœur de l'approche de la CCN à l'égard de l'innovation. Grâce à ses échanges avec le milieu universitaire, les résidants, des professionnels de réputation internationale, les intervenants et les secteurs privé et public, la CCN peut embrasser une perspective plus vaste et être plus ouverte à des projets pleins d'imagination et novateurs qui conviennent à une capitale.

Gestion intégrée des risques

La CCN se sert d'un cadre de gestion intégré et détaillé pour repérer, gérer et atténuer ses risques. Elle applique ce cadre à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets. Il est également incorporé au cycle de planification et de reddition de comptes de la CCN par un exercice de profilage, lequel aide à déceler les principaux risques d'entreprise et à établir les mesures d'atténuation correspondantes pour la période de planification. Les principaux risques d'entreprise sont suivis de près tout au long de l'exercice, tandis que des rapports trimestriels rendent compte au conseil d'administration des tendances en la matière et de l'efficacité des mesures d'atténuation.

En 2017-2018, suivant la recommandation du rapport de l'examen spécial – 2017 du BVG, la CCN a mis à jour son cadre de gestion des risques d'entreprise pour s'assurer qu'il établit les seuils de tolérance aux risques, évalue les risques stratégiques et opérationnels et fournit de l'information détaillée sur les risques pour la prise de décisions. La CCN a également créé un inventaire des risques opérationnels et d'entreprise. Ces mesures respectent les pratiques exemplaires de l'industrie et ont été approuvées par la haute direction en mars 2018.

La capacité, la réputation et l'influence ainsi que la sécurité ont été les principaux risques d'entreprise ciblés en 2017-2018.

Capacité

Les risques liés à la capacité ont un rapport avec l'aptitude de la CCN à maintenir des niveaux adéquats de ressources financières et humaines pour qu'elle soit résiliente face à un milieu opérationnel en évolution et qu'elle réalise ses activités et gère ses biens efficacement. Afin d'atténuer le risque lié à la capacité financière — lequel est lié au déficit d'entretien des actifs ciblé dans le rapport de l'examen spécial – 2017 du BVG —, la CCN a fait l'examen de ses actifs et de son financement. Elle a notamment élaboré un plan de réfection à long terme qui visait à restaurer ses actifs et à les maintenir en bon état. En 2017, la CCN a travaillé avec d'autres entités gouvernementales dans le but de recevoir des fonds publics additionnels pour la restauration et l'entretien des actifs. Ces efforts ont mené à l'obtention d'un investissement de 55 millions de dollars sur deux ans dans le budget de 2018 pour revitaliser les actifs de la CCN. De plus, la société d'État s'est concentrée sur l'optimisation des processus opérationnels et l'élaboration de stratégies visant à attirer, gérer et conserver une main-d'œuvre talentueuse. À l'interne, la CCN poursuit un dialogue plus systématique qui favorise la collaboration et l'intégration des directions, avec pour objectif de tirer profit d'occasions d'accroître l'efficacité.

Réputation et influence

Les risques liés à la réputation et à l'influence se rapportent à l'aptitude de la CCN à maintenir une bonne réputation et à pouvoir influencer ses partenaires, les intervenants, le public et les élus. Pour protéger sa réputation et son influence, la CCN mobilise les intervenants, ses partenaires et le public, et sensibilise à la valeur qu'elle ajoute à la région de la capitale. En 2017-2018, la CCN a poursuivi la mise en œuvre de son plan de communication intégrée, lequel préconise une approche proactive pour mobiliser les partenaires et mieux faire connaître les politiques et les processus liés à ses fonctions de réglementation. Elle a également participé à des projets très en vue dans la région de la capitale nationale, comme les voies cyclables de l'avenue Mackenzie, le réseau de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa, le réaménagement des plaines LeBreton et les projets de promotion touristique dans le parc de la Gatineau et ses environs.

Sécurité

Les risques liés à la sécurité se rapportent à la détérioration de l'état des actifs de la CCN à cause du report de l'entretien ou du peu de priorité accordé aux activités d'entretien et de renouvellement, ce qui est susceptible d'engendrer des problèmes de santé et de sécurité. Ce sujet de préoccupation a aussi été mentionné dans le rapport de l'examen spécial – 2017 du BVG. Au cours de l'exercice 2017-2018, les mesures de réaction aux risques ont compris l'analyse de chaque actif pour déterminer les ressources nécessaires à l'entretien d'infrastructures sécuritaires, durables et résilientes. Cette analyse a établi les travaux qui doivent être faits sur les actifs de la CCN ayant grand besoin de réparations en se servant des fonds annoncés dans le budget de 2018. Dans le cadre de ses activités quotidiennes, la CCN inspecte régulièrement ses terrains et ses actifs et s'assure que ses plans, politiques et procédures de sécurité sont à jour.

Rendement en fonction des priorités

Le texte qui suit résume le rendement de la CCN par rapport à ses objectifs établis dans le *Résumé du Plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022*.

La CCN a atteint, en tout ou en partie, 91 % des principaux résultats prévus et de ses engagements de 2017-2018, en plus de réaliser une multitude d'autres priorités nouvelles et complexes.

Guide d'évaluation du rendement

Le guide d'évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer l'atteinte des cibles établies dans le *Résumé du Plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022* ou les progrès accomplis à cet égard. L'évaluation du rendement à la fin de l'exercice se fonde sur les quatre catégories décrites ci-dessous.

Cote	Définition	Engagements du Plan d'entreprise
En bonne voie de réalisation	L'engagement est en bonne voie d'être accompli ou a été rempli dans le respect des échéances, du budget et de la portée.	27
Écart par rapport à la cible	Il y a une incertitude quant à la capacité de la CCN de respecter l'engagement ou celui-ci a été rempli avec un léger retard, des modifications à la portée, une hausse du budget ou des dépassements des coûts.	3
Cible non atteinte	L'engagement a été rempli ou le sera probablement avec des retards, des modifications à la portée, une hausse du budget ou des dépassements de coûts importants.	3
Sans objet	L'engagement ne s'inscrit pas dans l'exercice financier en cours, et son état d'avancement ne peut être établi à ce stade-ci. L'engagement a été abandonné après une décision du gouvernement, du conseil d'administration ou du Comité de la haute direction.	3

Priorité 1

Appuyer et rendre possible le projet des plaines LeBreton et des îles pour en faire une destination de prestige d'importance nationale.

Résultats prévus	
À moyen terme	Amélioration des liaisons, de l'accessibilité, de l'orientation et de l'accès public aux plaines LeBreton et aux îles.
À long terme	Une expérience bonifiée par un secteur dynamique et distinctif de la capitale sur les plaines LeBreton et dans les îles.

Principal résultat	Échéance	État
Réaménagement des plaines LeBreton Poursuivre les négociations avec le promoteur préféré et conclure une entente sur les conditions régissant l'aménagement à venir.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Dans l'attente d'une entente, demander les approbations fédérales requises.	Fin de 2018-2019	Sans objet
Améliorations au débarcadère Richmond et aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson Achever les améliorations prévues au débarcadère Richmond.	Fin de 2018-2019	En bonne voie de réalisation
Achever les améliorations prévues aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson.	Fin de 2019-2020	En bonne voie de réalisation
Centre autochtone sur l'île Victoria Réaliser une étude pour évaluer la possibilité d'aménager un centre autochtone dans le cadre de la vision et du plan à long terme pour l'île Victoria.	Fin de 2018-2019	En bonne voie de réalisation

Réaménagement des plaines LeBreton : Un protocole d'entente et une liste de conditions ont été négociés avec le groupe RendezVous LeBreton et approuvés par le conseil d'administration en janvier 2018. L'ébauche de l'entente-cadre de développement est en cours de rédaction. La CCN a l'intention de présenter la première ébauche de l'entente au comité directeur du projet au deuxième trimestre de 2018-2019 et au conseil d'administration pour approbation en juin 2019. De concert avec la Nation algonquine, elle a défini trois thèmes sur lesquels reposera le processus de consultation continu, à savoir l'éducation et la formation, le développement économique et la représentation culturelle.

Débarcadère Richmond : La phase 1 du projet d'accès au débarcadère Richmond, y compris l'aménagement d'un quai cérémoniel et d'un sillage naval, a été achevée en grande partie au deuxième trimestre. L'installation d'éléments comme l'éclairage, la végétation et un banc en béton aura lieu au printemps 2018. Le quai et la passerelle ont été enlevés temporairement pour faire des modifications. Ils seront réinstallés au printemps 2018. Les travaux de construction de la phase 2 du projet, y compris l'aménagement de sentiers d'accès universel, l'aménagement paysager et l'amélioration de l'accès au site, seront amorcés à l'été 2018.

Usine de pâte à papier Bronson : La CCN a amorcé le débroussaillage et les travaux de préparation du site pour l'aménagement du sentier. Les documents d'appel d'offres ne sont pas terminés. Cependant, les travaux relatifs à ce projet se poursuivront tout au long de 2019-2020.

Centre autochtone sur l'île Victoria : Par l'intermédiaire du Comité directeur sur l'île Victoria, la CCN a poursuivi son dialogue avec les représentants algonquins au sujet de l'avenir de l'île et de la possibilité d'aménager un centre autochtone. Un énoncé des besoins a été rédigé. Il s'agit d'un projet à plus long terme. Les travaux se poursuivront en 2018-2019.

Priorité 2

Offrir un accès public et de nouvelles liaisons pour que les Canadiens puissent découvrir les berges et les cours d'eau.

Résultats prévus	
À moyen terme	Connectivité, gestion écologique et sécurité améliorées le long des berges et des sentiers.
À long terme	Connectivité et accès ininterrompus aux berges et aux cours d'eau de la région de la capitale.

Principal résultat	Échéance	État
Plans des berges et des cours d'eau Terminer les consultations publiques et faire approuver le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais.	Fin de 2017-2018	Écart par rapport à la cible
Terminer les consultations publiques et faire approuver le Plan d'aménagement des terrains riverains au nord de la rivière des Outaouais.	Fin de 2017-2018	Écart par rapport à la cible
Sauvegarde d'un écosystème fluvial sain Collaborer avec des partenaires régionaux pour soutenir la création d'un conseil des intervenants concernés par la rivière des Outaouais afin de discuter des défis communs liés à la gestion écologique des cours d'eau.*	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Créer un comité consultatif pour orienter la mise en œuvre du plan de secteur de la berge nord de la rivière des Outaouais.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Infrastructure et points d'activation des berges Élaborer des plans d'aménagement de points d'activation commerciale le long des berges de la région de la capitale qui servent de pôles d'animation et d'activité.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Revitalisation de la pointe Nepean Choisir la proposition gagnante du concours de design pour la revitalisation de la pointe Nepean.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Amorcer les travaux de démolition écologique sur la pointe Nepean pour permettre le début des travaux de construction.	Fin de 2018-2019	Sans objet

*Remarque : Le libellé a été ajusté. À la suite de discussions préliminaires avec des intervenants, la CCN a établi qu'elle soutiendrait ce projet au lieu de le diriger.

Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais : Le public et les intervenants ont été consultés au quatrième trimestre. Le plan a été présenté au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier en mars 2018 et a fait l'objet de nombreux commentaires positifs. Le conseil d'administration a approuvé le plan en juin 2018 plutôt qu'au quatrième trimestre de 2017-2018.

Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais : Les consultations auprès du public et des intervenants sont terminées. Le conseil d'administration a approuvé le plan en avril 2018, soit légèrement en retard par rapport à la date du troisième trimestre de 2017-2018 que la CCN avait prévue.

Conseil des intervenants de la rivière des Outaouais : La CCN a fourni à Environnement et Changement climatique Canada ses observations au sujet de la définition du rôle du gouvernement fédéral au sein du Conseil du bassin versant et a livré ses commentaires concernant l'étude dudit Conseil.

Comité consultatif du plan de secteur de la berge nord de la rivière des Outaouais : Un comité consultatif spécial sur l'activation de la berge nord a été créé. Il est coprésidé par les directeurs généraux des directions de l'intendance de la capitale et de l'aménagement de la capitale de la CCN. Il a tenu sa première réunion en octobre 2017, et une autre rencontre est prévue au premier trimestre de 2018-2019, afin de discuter du Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais, qui a été approuvé, et de poursuivre l'élaboration de la stratégie de sa mise en œuvre.

Infrastructure et points d'activation des berges : La CCN a négocié et signé un bail pour la Taverne sur la colline dans le parc Major's Hill, un endroit idéal pour admirer la rivière des Outaouais et le canal Rideau. Le locataire a reçu des commentaires positifs dans les médias et ses ventes ont dépassé les prévisions. Des échanges avec des associations communautaires et des élus locaux ont permis de cibler des points d'activation possibles près du 50, promenade Sussex, du quai de Gatineau et du pavillon Rockcliffé. Pour la CCN, la deuxième saison du sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald a été couronnée de succès, malgré les conditions hivernales difficiles. On prévoit que cette initiative pourra être maintenue au cours des années à venir grâce à l'entente en vigueur avec l'association récréative Dovercourt. L'année pilote du sentier Sir-George-Étienne-Cartier / Ski Héritage Est a été une réussite, avec le soutien financier de la Ville d'Ottawa. Un petit tronçon du sentier de la CCN a été damé jusqu'au ruisseau de Green, avec la possibilité d'un prolongement au cours des prochaines années.

Revitalisation de la pointe Nepean : Intitulé « Paysage de la grande rivière », le concept du cabinet Janet Rosenberg & Studio inc. pour le réaménagement de la pointe Nepean a été choisi par le jury, puis approuvé par le conseil d'administration en novembre 2017. Un contrat a été négocié avec le promoteur retenu. On prévoit que la phase de conception du projet débutera en mai 2018. La phase de démolition écologique du projet a été reportée à 2019-2020.

Priorité 3

Moderniser le cadre de planification de la CCN et renouveler le plan à long terme du parc de la Gatineau.

Résultats prévus	
À moyen terme	Outils de planification modernes et innovants.
À long terme	Les plans de la CCN soutiennent l'orientation à long terme d'une région de la capitale animée, distinctive et durable.

Principal résultat	Échéance	État
Plan directeur du parc de la Gatineau Poursuivre l'examen du Plan et mener des consultations auprès du public et des intervenants au sujet de ses orientations futures.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Demander au conseil d'administration d'approuver le Plan directeur du parc de la Gatineau pour le mettre en œuvre.	Fin de 2020-2021	Sans objet
Stratégie environnementale de la CCN Lancer les consultations auprès du public et des intervenants sur la stratégie environnementale de la CCN.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Demander l'approbation du conseil d'administration et commencer la mise en œuvre de la stratégie environnementale renouvelée de la CCN.	Fin de 2018-2019	En bonne voie de réalisation
Politiques de soutien au cadre de planification Amorcer les consultations auprès des intervenants sur l'ébauche de la Politique sur les promenades actualisée.	Fin de 2017-2018	Cible non atteinte
Demander au conseil d'administration d'approuver la Politique sur les promenades renouvelée.	Fin de 2018-2019	Cible non atteinte
Achever l'examen de la MTIN.	Fin de 2018-2019	Cible non atteinte
Commencer l'élaboration d'une politique renouvelée de protection des vues de la capitale.	Fin de 2019-2020	En bonne voie de réalisation

Plan directeur du parc de la Gatineau : Une première ronde de consultations auprès du personnel et des intervenants a eu lieu au premier trimestre pour évaluer le Plan directeur du parc de la Gatineau de 2005. Au deuxième trimestre, le Comité de la haute direction (CHD) a approuvé un énoncé des besoins. Deux réunions publiques ainsi que des discussions avec le Comité consultatif public et des intervenants autochtones ont eu lieu au troisième trimestre. Ces consultations de la phase 1 ont porté sur l'état actuel du parc et les réflexions quant à son avenir. Un rapport de consultation est en cours de rédaction. Dans le cadre des consultations de la phase 2, on est à élaborer un énoncé de vision préliminaire, des principes et des objectifs stratégiques en vue d'une activité de mobilisation publique qui se déroulera au premier trimestre de 2018-2019. Une mise à jour des activités de consultation des phases 1 et 2 a été présentée au conseil d'administration en avril 2018.

Stratégie environnementale de la CCN : L'ébauche préliminaire de la stratégie, y compris des cibles et des mesures proposées, a été distribuée au sein de la CCN pour obtenir des commentaires. Elle a été présentée au CHD ainsi qu'au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier dans le même but. D'autres discussions sont prévues avec le conseil d'administration au premier trimestre de 2018-2019 au sujet des principes, des mesures et des modalités de mise en œuvre proposés. On prévoit que la version finale de la stratégie sera présentée au conseil d'administration en septembre 2018.

Mise à jour de la Politique sur les promenades : La CCN avait l'intention de clore ses consultations sur l'ébauche de la Politique sur les promenades au quatrième trimestre de 2017-2018. En raison de priorités de planification concurrentes, le projet de mise à jour de la Politique sur les promenades débutera au deuxième trimestre de 2018-2019.

Examen de la MTIN : En raison de priorités de planification concurrentes, le projet d'examen de la MTIN débutera au deuxième trimestre de 2018-2019.

Politique de protection des vues : En 2017-2018, la CCN a organisé une première rencontre avec un groupe d'intervenants en vue de créer une maquette tridimensionnelle de la capitale. L'énoncé des besoins relatif au renouvellement de la Politique de protection des vues sera achevé au troisième trimestre de 2018-2019.

Priorité 4

Créer des legs durables qui seront source de fierté pour les Canadiens, ce qui comprend les résidences officielles du Canada.

Résultats prévus	
À moyen terme	Les actifs dont la CCN est l'intendante représentent le patrimoine symbolique, naturel et culturel du pays.
À long terme	Les actifs contribuant au legs de la CCN sont une source de fierté pour les Canadiens.

Principal résultat	Échéance	État
Projets relatifs aux célébrations du sesquicentenaire du Canada Mettre en œuvre des projets et des programmes pour les célébrations du sesquicentenaire du Canada.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
S'assurer de la mise en place des legs des projets.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Résidences officielles Mettre en œuvre les projets nécessaires à l'entretien et à la remise en état des résidences officielles et à l'amélioration de la salubrité, de la sécurité et de la fonctionnalité des lieux, ce qui comprend de grands travaux comme l'achèvement de la réfection de l'avant-cour de l'entrée principale de Rideau Hall.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Achever le réaménagement de la zone d'exploitation du complexe de Rideau Hall.	Fin de 2020-2021	En bonne voie de réalisation
Monument national de l'Holocauste Terminer tous les travaux de construction et de mise en service en vue de l'inauguration publique du Monument national de l'Holocauste.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation

Projets de Canada 150 : Les célébrations du sesquicentenaire du Canada ont été une grande réussite pour la CCN et ses partenaires dans toute la région de la capitale nationale. Au parc Jacques-Cartier, l'exposition MosaïCanada a été inaugurée officiellement le 30 juin 2017. Celle-ci a été bien accueillie. On estime que plus de 1,3 million de personnes l'ont visitée.

Plus de 130 000 personnes ont visité les Pavillons de la Confédération de la CCN. C'est le Pavillon d'hiver à Rideau Hall qui, le premier, a ouvert ses portes aux visiteurs le 28 janvier 2017. Voici la liste des autres Pavillons de la Confédération : le Pavillon de l'architecture moderne, à la maison Strutt; le Pavillon du pluralisme mondial; le Pavillon de l'écologie et de l'agriculture urbaine, à la ferme Moore; *Kabeshinân Minitig*, au 150, rue Middle; le Pavillon des auteurs, à la maison Charron; le Pavillon des pionniers, à la Vieille Ferme; le Pavillon de la géographie et de l'exploration, au 50, promenade Sussex; les Pavillons internationaux, présentés au 50 et au 531, promenade Sussex et au 7, rue Clarence.

Après quelques contretemps de départ, les rénovations au 7, rue Clarence et à la maison O'Brien ont pu être terminées. Après avoir accueilli des expositions internationales dans le cadre de Canada 150, le 7, rue Clarence offre maintenant un lieu rénové pour la tenue d'activités et d'attractions à venir. La préouverture de l'hôtel-boutique O'Brien a eu lieu en mars 2018. On y présente des objets de la collection de la Couronne dans la salle Canadiana.

Pour la première fois depuis plus d'un siècle, les gens peuvent admirer la chute des Chaudières. Des travaux sont en cours pour permettre à la CCN d'assumer la responsabilité de l'entretien à long terme des aires d'observation publiques. Par ailleurs, l'aménagement paysager du carrefour giratoire du chemin Renaud a été achevé, offrant ainsi un nouveau point d'entrée dans la Ceinture de verdure.

Un livre commémoratif sur les nombreux projets réalisés par la CCN dans le cadre de Canada 150 a été publié.

L'étude de recherche sur les résultats des projets de Canada 150 de la CCN a été achevée; elle a fait l'objet d'une présentation au CHD en mars 2018. Le rapport sera présenté au Comité d'audit en juin 2018.

Résidences officielles : Les projets suivants ont pris fin à Rideau Hall : le réaménagement de l'avant-cour, la porte cochère, le garage du chauffeur et la modernisation du système CVCA de l'aile Monck. L'analyse des paramètres de base, des facteurs de réussite, des problèmes et des recommandations d'amélioration a été achevée.

Il en est de même pour un examen complet des exigences, du mandat et des objectifs du projet de réaménagement de la zone d'exploitation de Rideau Hall. L'information provenant du programme originel a été mise à jour afin de répondre aux exigences actuelles. Les travaux relatifs à la phase de planification du projet sont en cours.

La CCN collabore avec ses partenaires fédéraux afin d'élaborer un plan pour l'avenir des résidences officielles, y compris le 24, promenade Sussex, pour que le gouvernement fédéral puisse prendre une décision prudente et éclairée.

Le rapport sur l'état des actifs du portefeuille des résidences officielles a été présenté au Comité consultatif des résidences officielles du Canada, dont les conseils ont été intégrés dans le programme. Le rapport a été présenté au conseil d'administration en avril 2018.

Monument national de l'Holocauste : Les travaux de construction sont terminés. Le Monument a été inauguré par le premier ministre du Canada lors d'une cérémonie tenue le 27 septembre 2017. Il est ouvert au public. Des mesures ont été prises et d'autres travaux sont en cours pour faciliter l'accès du public au Monument en hiver.

Priorité 5

Être une partenaire à valeur ajoutée vouée à la région de la capitale du Canada.

Résultats prévus	
À moyen terme	Les Canadiens, les peuples autochtones, les intervenants et les partenaires sont mobilisés autour d'objectifs qui profitent à la région de la capitale.
À long terme	Des relations solides, des partenariats stratégiques et la collaboration sont favorisés à l'appui d'objectifs communs pour la région de la capitale.

Principal résultat	Échéance	État
Mobilisation nationale Organiser des activités de mobilisation dans des villes du pays dans le cadre du lancement du Plan de la capitale du Canada.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Mobilisation des peuples autochtones Poursuivre les échanges avec les chefs de la Première Nation algonquine.	2017-2022	En bonne voie de réalisation
Programme du Labo d'urbanisme Organiser des activités dans le cadre de la série de conférences et du programme du Labo d'urbanisme de la CCN.	2017-2022	En bonne voie de réalisation
Chartes des relations avec les municipalités Commencer l'élaboration de chartes des relations avec les municipalités de la région de la capitale.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation

Plan de la capitale du Canada : Du 29 juin au 30 septembre 2017, la Société géographique royale du Canada a présenté une exposition au Pavillon de la géographie et de l'exploration (50, promenade Sussex) sur le *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* de la CCN. L'exposition a mis l'accent sur l'histoire des principales étapes de l'aménagement de la région de la capitale du Canada au cours des 150 dernières années, en plus de présenter la vision de la CCN pour les 50 prochaines années. Cette exposition a attiré 10 696 visiteurs.

Par ailleurs, la CCN a terminé une tournée de diffusion nationale au cours de laquelle des forums ont été organisés à Charlottetown, Québec, Toronto, Victoria et Vancouver. Près de 350 personnes ont assisté au lancement du Plan de la capitale du Canada dans la région de la capitale nationale. Plus de 1 200 personnes ont participé à la tournée pancanadienne. Plus de 350 étudiants ont assisté aux présentations connexes organisées par la Société géographique royale du Canada. Une courte vidéo invitant les gens à se rendre à l'un des forums publics a été vue près de 20 000 fois. La CCN a compté plus de 63 000 gazouillis, 524 publicités Facebook et 257 entrées de blogue précisément liés au Plan de la capitale du Canada.

Cette initiative de diffusion a permis à la CCN de vivre d'excellentes expériences de collaboration avec la Société géographique royale du Canada, la Ville de Charlottetown, la Commission de la capitale nationale du Québec et l'Université Simon Fraser, entre autres.

Mobilisation des peuples autochtones : La CCN continue d'apprécier et d'améliorer ses relations avec la Nation algonquienne, relations qu'elle perçoit comme une composante du maintien d'un dialogue soutenu sur différents projets. De hauts fonctionnaires de la CCN ont rencontré le chef des Anishinabés de Kitigan Zibi afin de discuter du processus de révision du Plan directeur du parc de la Gatineau et des possibilités de nommer des sentiers et d'autres éléments du parc. Par ailleurs, la CCN a réitéré son invitation faite à la communauté de désigner une personne qui la représenterait au sein du comité consultatif du parc. Des représentants de la CCN ont pris part à une table ronde de la Ville d'Ottawa sur la réconciliation avec des intervenants locaux, ainsi qu'à une communauté de pratique sur la réconciliation en compagnie de fonctionnaires de Patrimoine canadien et de sociétés d'État. Un grand nombre de réunions ont été tenues à l'interne au sujet de la mobilisation autochtone dans le contexte des projets des plaines LeBreton, Zibi et de l'île Victoria. Un comité directeur a été créé à propos de l'île en collaboration avec des chefs algonquins. Les résultats, à la fin de l'exercice, témoignent de l'importance du maintien de bonnes relations avec les chefs algonquins.

Programme du Labo d'urbanisme : Dans le cadre du programme du Labo d'urbanisme, la CCN a présenté 11 conférences qui ont été couronnées de succès et ont attiré beaucoup de participants. Du matériel et du mobilier neufs ont été ajoutés dans le local. Le Labo a été reconfiguré en y incorporant la nouvelle image de marque uniforme de la CCN.

Chartes des relations avec les municipalités : La rédaction de la première charte a été conclue avec succès : la CCN a signé un protocole d'entente avec la Municipalité de Chelsea le 27 mars 2018. Les maires, tant de l'Ontario que du Québec, ont dit appuyer l'instauration de telles chartes des relations avec la CCN. Il a été difficile de réaliser cet engagement étant donné que des élections municipales se sont déroulées au Québec en 2017 et qu'elles sont prévues en 2018 en Ontario. La CCN vise l'établissement d'un plan de travail d'ici le troisième trimestre de 2019-2020 avec les villes d'Ottawa et de Gatineau dans le but de fournir un cadre d'élaboration de chartes des relations avec ces deux municipalités.

Priorité 6

Faire preuve d'excellence de façon à ce que la CCN soit reconnue comme une société d'État fédérale et une intendante d'actifs fonciers et immobiliers fédéraux exemplaire.

Résultats prévus	
À moyen terme	Les opérations et les processus soutiennent la prise de décisions éclairées et la bonne intendance des actifs d'importance nationale.
À long terme	Les opérations sont exemplaires.

Principal résultat	Échéance	État
Gestion des ressources humaines Mettre en œuvre le plan d'action sur la santé mentale des employés.	Fin de 2017-2018	Écart par rapport à la cible
Cadres de mesure du rendement et de gestion des risques Mettre en œuvre les mesures élaborées lors de la phase 2 du cadre de mesure du rendement en vue de leur intégration dans les rapports trimestriels sur le rendement.	Fin de 2017-2018	En bonne voie de réalisation
Élaborer et mettre en œuvre des modifications destinées à améliorer les cadres de gestion des risques.	2017-2019	En bonne voie de réalisation
Production de revenus Élaborer un plan d'action en matière de production de revenus aux cibles précises pour la période de planification.	2017-2022	En bonne voie de réalisation
Stratégie en matière de technologies mobiles Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie visant à implanter progressivement l'utilisation de l'infrastructure et des outils de TI d'un milieu de travail mobile.	2017-2022	En bonne voie de réalisation
Amélioration des processus opérationnels Optimiser la surveillance de l'état des actifs et la façon d'en rendre compte, et améliorer la gestion des données sur l'état des actifs.	2017-2022	En bonne voie de réalisation
Continuer d'examiner les processus opérationnels ainsi que les politiques administratives et les marches à suivre qui les soutiennent afin de les simplifier pour améliorer l'efficacité, le déroulement du travail et le service à la clientèle au cours de la période de planification.	2017-2022	En bonne voie de réalisation

Plan d'action sur la santé mentale des employés : La CCN continue d'établir les priorités du plan d'action sur la santé mentale des employés, tout en renseignant le personnel sur le Programme d'aide aux employés et à leur famille, en offrant de la formation et en promouvant la santé mentale en milieu de travail. Les résultats du Sondage annuel auprès des fonctionnaires fédéraux (SAAFF) publiés au deuxième trimestre, combinés à ceux du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2017 parus au quatrième trimestre, ont ciblé les principaux aspects pour lesquels des améliorations seraient justifiées. Le sondage sur la santé mentale des employés de la CCN qui était prévu a été reporté au prochain exercice pour pouvoir se concentrer sur les questions soulevées par le SAAFF, le SAFF et Intersol. Pour répondre aux préoccupations exprimées, la CCN a retenu les services d'Intersol, un expert-conseil en ressources humaines et en gestion des entreprises, pour organiser, à l'intention du personnel, des ateliers axés sur les solutions afin de cibler les mesures à prendre.

Cadre de mesure du rendement : La CCN continue de peaufiner son cadre de mesure du rendement et d'améliorer les modes de présentation par lesquels les données sont communiquées au CHD et au conseil d'administration. Par exemple, les indicateurs de rendement « Respect de l'échéancier », « Respect du budget » et « Respect de la portée » ont été instaurés pour les projets de design et de construction. Ils ont été intégrés dans le rapport du quatrième trimestre. Les renseignements facilement accessibles dans le système de suivi financier de la CCN semblent limiter le nombre d'indicateurs de rendement clés qui peuvent être extraits de cette source. Des options d'extraction des données financières et de personnalisation des rapports sont nécessaires et exigent une étude plus poussée. Toutefois, ce projet a été reporté à 2018-2019 pour coïncider avec l'embauche du nouveau directeur des Finances de la CCN. Dans l'ensemble, celle-ci examine ses indicateurs de rendement dans le cadre d'un processus d'établissement de protocoles d'entente propres à chaque direction pour l'exercice financier 2018-2019.

Cadre de gestion des risques : Dans le contexte de la stratégie de renouvellement du cadre de gestion des risques de la CCN, au premier trimestre, un système de cotation des risques a été intégré dans de nouveaux gabarits de présentation au conseil d'administration afin de fournir aux décideurs des renseignements pertinents sur les risques. Les employés ont reçu de la formation sur le repérage et l'évaluation des risques. Davantage de renseignements sur les risques ont été intégrés dans les rapports trimestriels de la société d'État. Le CHD a participé à un atelier sur les risques d'entreprise en septembre 2017 pour établir les responsabilités et les mesures d'atténuation, remaniées lors d'un autre atelier du CHD en mai 2018, pour qu'elles s'appliquent dans les rapports qui porteront sur l'exercice 2018-2019. Au quatrième trimestre, le CHD a approuvé une politique de gestion des risques, laquelle a été présentée au conseil d'administration pour information en avril 2018. On prévoit poursuivre le peaufinage du cadre de gestion des risques d'entreprise et des outils de production de rapports en 2018-2019.

Production de revenus : La production de revenus et les possibilités de location de stationnements et de conclusion de baux fonciers ont fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration dans le but d'accroître les revenus bruts de 5 millions de dollars sur 5 ans. À la fin de 2017-2018, la CCN était en bonne voie d'atteindre cette cible. La société d'État a examiné son modèle d'affaires pour les services de restauration en concession afin de gérer elle-même le programme sans recourir à un tiers fournisseur de services. Ce changement a engendré une hausse importante des revenus produits sur le canal Rideau en 2017-2018.

Patrimoine canadien a obtenu que la Société des loteries et des jeux de l'Ontario soit commanditaire en titre de la patinoire du canal Rideau. En vertu du protocole d'entente conclu avec Patrimoine canadien, la CCN a reçu 15 % du total des revenus de commandite bruts associés au Bal de Neige, ce qui représente 59 000 \$ pour la saison 2018. D'autres ententes de commandite concernant le canal Rideau, par exemple avec NOKIA, Access Storage et CEECAM, ont produit 55 000 \$ supplémentaires. Un nouveau programme de commandite, nommé « Les amis de la patinoire du canal Rideau », a été créé et mis à l'essai. Il s'agit de la reprise d'un programme qui a déjà existé. Dans l'ensemble, la patinoire du canal Rideau a permis à la CCN de recueillir 114 000 \$ en 2017-2018, ce qui excède de 15 000 \$ la cible annuelle de 99 000 \$. Par ailleurs, la CCN a renouvelé pour deux années supplémentaires des ententes de commandite avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada pour les vélos-dimanches.

Stratégie en matière de technologies mobiles : La CCN a modernisé son infrastructure de technologie de l'information, y compris les dispositifs de stockage, les commutateurs, la capacité de largeur de bande pour Internet et le pare-feu, afin de franchir de nouvelles étapes de la migration vers une main-d'œuvre mobile. Des réseaux sans fil ont été entièrement déployés au 40, rue Elgin, dans le parc de la Gatineau et à Rideau Hall. À la fin de 2017-2018, 46 % des employés disposaient d'un ordinateur portable. On prévoit que 75 % du personnel aura migré vers de tels appareils d'ici la fin du deuxième trimestre de 2018-2019. Le déploiement généralisé d'Office 365 est en cours, et l'on s'attend à le terminer d'ici le premier trimestre de 2018-2019. La sauvegarde et la reprise des activités des centres de données dans le nuage commenceront au premier trimestre de 2018-2019. Vingt-huit pour cent des employés de la CCN qui ont besoin de dispositifs mobiles ont migré vers des appareils iOS et Android. Il est prévu que tous les utilisateurs mobiles auront effectué la transition d'ici la fin décembre 2018.

Amélioration des processus opérationnels — surveillance de l'état des actifs : Les directions ont collaboré à l'établissement et à la consolidation des cotes d'état pour l'inventaire des immobilisations qui fait partie du système de gestion des actifs de la CCN. L'objectif consiste à continuer d'améliorer la communication de cette information aux décideurs clés et à éclairer les discussions avec les organismes centraux au sujet des besoins de financement. Le logiciel servant à consolider et à analyser cette information a été mis à jour. Une application a été créée pour simplifier le programme d'inspection des actifs de la société d'État. Celle-ci poursuivra l'optimisation du système de suivi des données sur les actifs ainsi que l'amélioration de la production des rapports.

Amélioration des processus opérationnels — simplification : Les directions ont continué l'examen et la mise à jour de leurs politiques administratives, de leurs marches à suivre et de leurs manuels d'administration. Les directions de l'intendance de la capitale et de l'aménagement de la capitale poursuivent leur collaboration afin de simplifier et d'améliorer les processus dans les domaines où leurs responsabilités se croisent. La CCN a institué des comités techniques et de gestion spéciaux en collaboration avec la Société d'évaluation foncière des municipalités de l'Ontario pour s'attaquer aux problèmes opérationnels et rendre les processus plus efficaces. La politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements de la CCN a été révisée en 2015-2016 pour tenir compte des nouvelles politiques du Conseil du Trésor. Une demande de propositions a été émise au quatrième trimestre pour l'automatisation d'une application pour les paiements versés en remplacement d'impôts (PERI), intégrée aux systèmes de gestion financière de la CCN, afin de réduire le temps et les efforts consacrés à la gestion des PERI.

Cadre de mesure du rendement 2017-2018

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus en 2017-2018 par rapport aux cibles du cadre de mesure du rendement de la CCN, ainsi que des données antérieures concernant 2016-2017 et 2015-2016. Dans le cadre de mesure du rendement, les objectifs de rendement sont répartis en cinq catégories : location immobilière, gestion de projets, approbations fédérales, mobilisation et rayonnement, et équité en matière d'emploi.

Mesures		Cible		Résultats	
Location immobilière	Taux d'occupation	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Résidentielle	96 %	95,8 %	97 %	97,4 %	
Commerciale	96 %	97,5 %	97,4 %	97 %	
Agricole	96 %	92 %	95,8 %	98,6 %	
Location immobilière	Revenus	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Résidentielle	3,3 M\$*	2,9 M\$	3,1 M\$	3,2 M\$	
Commerciale	14,8 M\$*	13,8 M\$	13,7 M\$	15,8 M\$	
Agricole	0,7 M\$*	1,0 M\$	1,2 M\$	1,4 M\$	
Gestion de projets**					
Projets réalisés dans les délais		% des projets prévus qui ont été réalisés dans les délais			
Projets réalisés dans le respect de la portée		% des projets prévus qui ont été réalisés dans le respect de la portée			
Projets réalisés dans le respect du budget		% de projets réalisés dans le respect du budget			
Approbations fédérales	Échéance	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Niveaux 1, 2 et 3	75 % des projets terminés	75 %	48 %	80 %	
Mobilisation et rayonnement	Mobilisation	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Mobilisation dans les médias sociaux	Augmentation de 30 %	S. O.	105 %	190 %	
Abonnés des médias sociaux	Augmentation de 20 %	32 %	38 %	14 %	
Nombre d'activités de mobilisation publique de la CCN	S. O.	43	64	55	
Équité en matière d'emploi	Fédéral	CCN	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Femmes	48 %	50 %	50,2 %	51,0 %	51,5 %
Autochtones	2 %	2 %	3,9 %	3,1 %	2,9 %
Personnes handicapées	4 %	4 %	4,7 %	4,2 %	4,5 %
Membres d'une minorité visible	22 %	10 %***	7,6 %	8,2 %	9,3 %

* Ces sommes excluent les taxes foncières, qui ont été incluses dans les cibles établies dans le Plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022.

** Mesures dont on suit l'évolution en 2017-2018 afin d'établir une base de référence pour les cibles des exercices ultérieurs.

*** Il s'agit d'une cible provisoire établie en 2016-2017. La CCN a pour objectif de respecter les directives du gouvernement fédéral d'ici 2020-2021.

Examen Financier

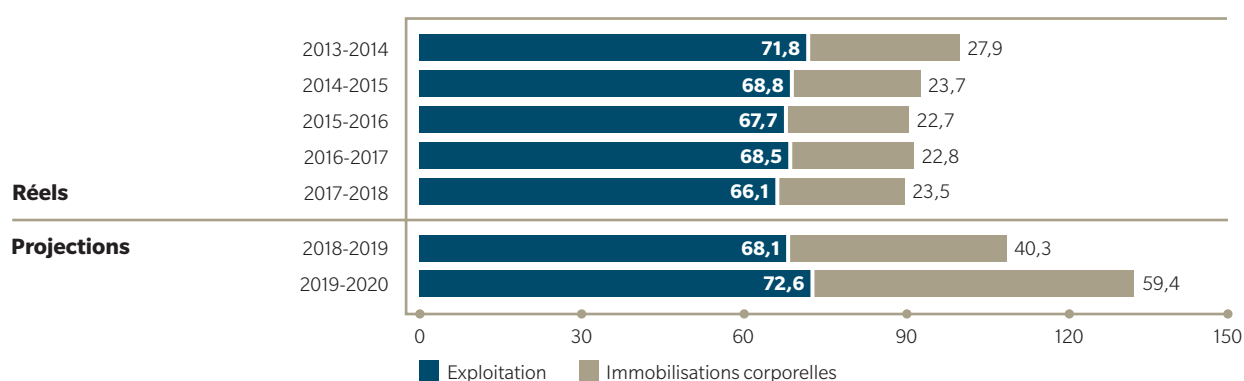
Crédits parlementaires

En 2017-2018, la CCN a reçu un total de 89,6 millions de dollars en crédits parlementaires pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations. Cela représente une diminution nette de 1,7 million par rapport à 91,3 millions en 2016-2017. Cette diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la réduction du financement de 2,7 millions pour le Monument national de l'Holocauste. Cette diminution est partiellement compensée par l'augmentation de 0,5 million de dollars pour les projets du Rideau Cottage et du lac Mousseau, de 0,3 million du remboursement de dépenses de salaires admissibles et une réduction de 0,2 million des crédits octroyés pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, conformément au calendrier de financement.

Tableau 1 : Crédits parlementaires de 2016-2017 à 2019-2020 (en milliers de dollars)

	Réels			Projections	
	2016-2017	2017-2018	Écart	2018-2019	2019-2020
Exploitation	67 045	67 590	545	68 117	72 536
Exploitation – supplémentaires	1 422	(1 460)	(2 882)	–	–
Total partiel	68 467	66 130	(2 337)	68 117	72 536
Immobilisations corporelles	22 380	24 305	1 925	40 312	59 436
Immobilisations corporelles – supplémentaires	409	(805)	(1 214)	–	–
Total partiel	22 789	23 500	711	40 312	59 436
Total des crédits	91 256	89 630	(1 626)	108 429	131 972

Diagramme 1 : Crédits parlementaires, de 2013-2014 à 2019-2020 (en millions de dollars)



Les données sont nettes de toutes répercussions financières associées aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.

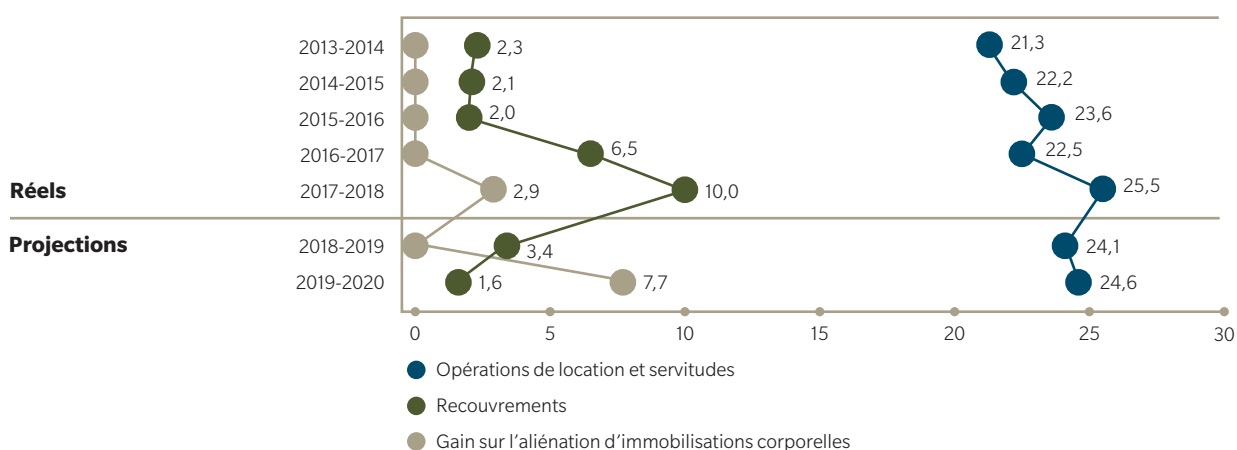
Revenus

La CCN a généré des produits d'exploitation de 48,9 millions de dollars en 2017-2018, une augmentation de 10,2 millions ou 26 p. 100 comparativement à 38,7 millions en 2016-2017, attribuable à ce qui suit :

- augmentation de 3,5 millions en recouvrements liés au Monument national de l'Holocauste, à la rénovation et à l'agrandissement du garage du chauffeur à Rideau Hall et au projet du Rideau Cottage;
- augmentation de 3,0 millions des revenus d'opérations de location et de servitudes, principalement attribuable à une servitude de 99 ans cédée pour l'installation de gestion des eaux de la base aérienne de Rockliffe (1,0 million), aux revenus de stationnement pour le site de la rue Cliff (0,5 million) et aux augmentations de revenus du portefeuille de location commercial (1,5 million);
- augmentation de 2,9 millions découlant du gain sur la cession d'immobilisations corporelles pour les transactions d'échanges de terrains engageant Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour le Centre de conférences du gouvernement;
- augmentation combinée de 0,8 million par rapport à l'année précédente pour les intérêts, la sous-location du siège social et autres.

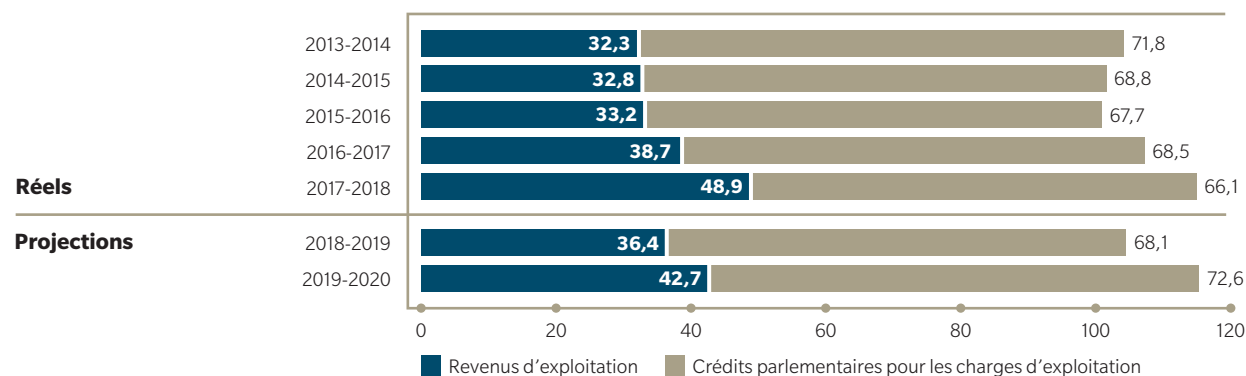
Les opérations de location et les servitudes ont constitué la plus importante source de produits d'exploitation en 2017-2018, ce qui représente 52 p. 100 du total (par rapport à 58 p. 100 en 2016-2017). Les revenus récurrents devraient demeurer relativement stables dans les années à venir, à l'exception d'items spécifiques aux projets, tels que les recouvrements, les contributions, ainsi que les gains sur la cession d'immobilisations corporelles.

Diagramme 2 : Principales sources des revenus d'exploitation, de 2013-2014 à 2019-2020 (en millions de dollars)



Les données sont nettes de toutes répercussions financières associées aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.

Diagramme 3 : Financement d'exploitation total, de 2013-2014 à 2019-2020 (en millions de dollars)



Les données sont nettes de toutes répercussions financières associées aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totales de la CCN, détaillées par objet à la note 11 des états financiers, ont diminué de 3 p. 100 pour atteindre 132,6 millions de dollars comparativement à 136,1 millions en 2016-2017. La diminution de 3,5 millions d'un exercice à l'autre s'explique surtout par des items non récurrents en 2016-2017, dont 3,7 millions en biens et services, 0,8 million en salaires et avantages sociaux, compensé par une augmentation de 0,6 million de la charge d'amortissement et d'autres augmentations de 0,4 million.

La diminution de 3,7 millions en biens et services est principalement attribuable à une dépense non récurrente de l'année précédente. La CCN a renégocié et prolongé le bail de son siège social, avec pour résultat la renonciation à deux étages et l'entrée en vigueur d'un nouveau bail qui a débuté le 1^{er} juin 2016 et qui prendra fin le 30 avril 2041. Cela a entraîné des frais de résiliation de 4,0 millions de dollars liés au bail original, qui ont été entièrement comptabilisés en 2016-2017. Les négociations concernant le bail de la CCN sont devenues nécessaires en raison de la réduction de ses crédits parlementaires liée à la modification de son mandat et au transfert du personnel à Patrimoine canadien, avec pour résultat un surplus d'espace. Les frais de résiliation seront plus que compensés par un incitatif de location de 4,6 millions qui sera amorti à compter de la fin du bail original, et ce, sur la durée du nouveau bail. Le reste de l'écart s'élevant à 0,3 million en biens et services est constitué des éléments suivants qui compensent :

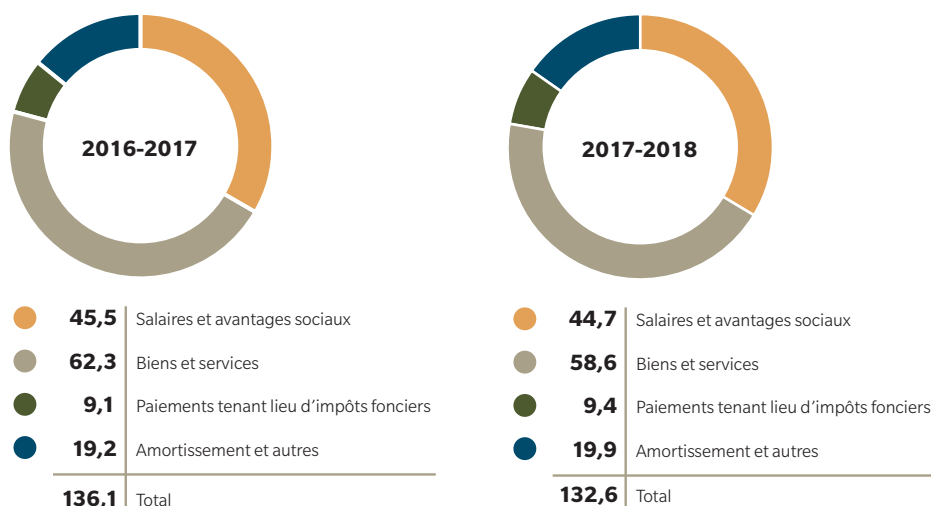
- augmentation de 2,5 millions d'une année à l'autre liée à des projets d'exploitation financés au moyen de recouvrements. Ces projets comprennent le garage du chauffeur et la réfection du Rideau Cottage.

Cet élément a été partiellement compensé par ce qui suit :

- diminution de 1,8 million d'un exercice à l'autre des dépenses liées à la construction du Monument national de l'Holocauste, financé par des crédits parlementaires et des contributions;
- d'autres diminutions de 0,4 million en biens et services.

La diminution de 0,8 million de dollars en salaires et avantages sociaux par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à une augmentation ponctuelle en 2016-2017 de la provision pour congés de maladie, à la suite d'un calcul actuariel du passif de congés de maladie fondé sur la période de service restante moyenne des employés.

Diagramme 4 : Ventilation des charges par objet (en millions de dollars)



Excédent/déficit

L'excédent de 5,9 millions de dollars en 2017-2018 est attribuable à ce qui suit :

- excédent de 5,4 millions principalement en raison d'une différence temporaire entre le moment où le financement des immobilisations est comptabilisé et la charge d'amortissement;
- augmentation 3,0 millions des revenus tirés des opérations de location et servitudes.
- un gain sur la cession d'immobilisations corporelles de 2,9 millions attribuable à des transactions avec SPAC pour le Centre de conférences du gouvernement;

Ces éléments ont été partiellement compensés par ce qui suit :

- charges à payer de 1,7 million en 2017-2018 pour l'incidence estimée de la négociation collective qui a donné lieu à une entente de principe en 2017-2018, et qui devrait entrer en vigueur en 2018-2019;
- une perte de 1,0 million relative à la cession d'immobilisations corporelles principalement liée à la perte réalisée sur opérations de cession-bail découlant d'une série d'opérations interreliées avec SPAC et un tiers pour l'Hôpital d'Ottawa, la tranche non réalisée de 1,0 million sera amortie au cours des cinq prochaines années;
- hausse de 0,7 million attribuable à l'assurance contre les accidents du travail, aux prestations d'assurance-emploi et aux congés de maladie;
- hausse de 0,6 million dans la gestion pour l'exécution de projets d'exploitation;
- augmentation combinée de 1,4 million pour toutes les autres dépenses.

Dépenses en immobilisations

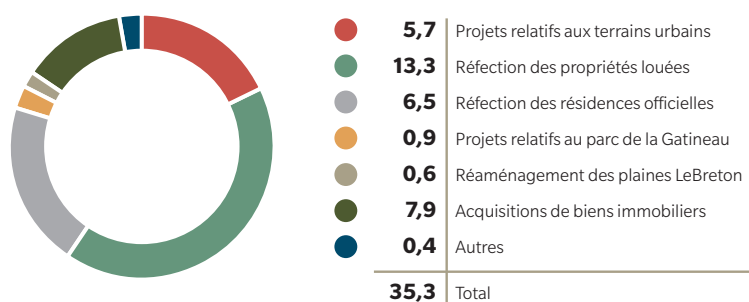
En 2017-2018, la CCN a fait des dépenses en immobilisations de 35,3 millions de dollars, soit une diminution totale de 2,7 millions par rapport aux 38,0 millions de 2016-2017. Voici les investissements majeurs :

- 13,3 millions pour les propriétés locatives, incluant les travaux sur plusieurs bâtiments de la promenade Sussex, la réfection du 7, rue Clarence, du 13-15, rue Clarence et de la maison O'Brien;
- 6,5 millions pour les résidences officielles, ce qui inclut le réaménagement de l'entrée principale de Rideau Hall et l'installation d'un nouveau système de chauffage, de ventilation et de climatisation;
- 5,7 millions pour le portefeuille des terrains urbains pour des projets tels que la mise à niveau du boulevard de la Confédération, le remplacement des garde-fous du canal Rideau et la réfection de sentiers endommagés par les inondations;
- 7,9 millions pour les acquisitions de biens immobiliers, incluant l'acquisition de propriétés dans le parc de la Gatineau et la portion acquisition d'un échange de terrain avec SPAC lié au Centre de conférences du gouvernement; la portion disposition de cet échange, au montant de 3,8 millions de produits, est présentée séparément dans les états financiers;
- 0,6 million pour le réaménagement des plaines LeBreton.

La plus importante diminution par rapport à l'année précédente comprend la réduction des acquisitions de biens immobiliers, en raison d'une acquisition significative survenue au cours de l'année précédente, à savoir le 210, rue Laurier à Gatineau.

La CCN a fait des progrès en terminant de nombreux projets d'importance en 2017-2018, dont ceux liés au 150^e anniversaire du Canada. Ces projets comprennent le réaménagement de l'édifice du 7, rue Clarence, l'aménagement de voies cyclables de la rue Mackenzie et le réaménagement de l'entrée principale de Rideau Hall.

Diagramme 5 : Dépenses en immobilisations corporelles de la CCN pour 2017-2018 (en millions de dollars)



Analyse budgétaire

Le tableau 2 présente l'analyse détaillée des résultats d'exploitation par rapport au *Résumé du Plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022* et aux résultats réels de 2016-2017. Le tableau indique également les budgets d'exploitation de 2018-2019, tel qu'on les présente dans le *Résumé du Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023*.

L'excédent des revenus par rapport au budget de 2017-2018 est principalement attribuable à deux projets de monument commémoratif qui ont été reportés de l'année précédente (le Monument aux victimes du communisme et le Monument national de l'Holocauste); des contributions reçues pour des projets d'exploitation, et des revenus d'opérations de location et de servitudes plus élevés que ceux budgétisés. La CCN a également constaté un gain sur la cession d'immobilisations corporelles pour des transactions d'échange de terrains impliquant SPAC.

Les charges d'exploitation réelles ont été supérieures de 3,1 millions de dollars par rapport au budget, surtout en raison d'une charge à payer pour l'incidence estimée de la convention collective qui devrait entrer en vigueur en 2018-2019, ainsi qu'une augmentation de la provision pour les avantages sociaux futurs des employés et une perte sur la cession d'immobilisations corporelles comptabilisée en 2017-2018 pour les transactions impliquant SPAC.

Tableau 2 : État des résultats et de l'excédent accumulé pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2018-2019	2017-2018			2016-2017		
	Budget	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
Revenus							
Opérations de location et servitudes	24 075	23 504	25 478	1 974	22 508	22 499	(9)
Recouvrements	3 390	4 185	10 002	5 817	8 453	6 478	(1 975)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles et équipement	–	–	2 907	2 907	11 472	–	(11 472)
Frais d'accès aux usagers	3 531	2 843	3 028	185	2 587	3 095	508
Sous-location du siège social	2 277	2 277	2 278	1	2 277	1 724	(553)
Intérêts	1 312	1 703	1 917	214	2 041	1 742	(299)
Autres revenus	1 815	923	2 951	2 028	485	3 118	2 633
Commanditaires							
Commandites monétaires	–	–	297	297	–	90	90
	36 400	35 435	48 858	13 423	49 823	38 746	(11 077)
Charges							
Aménagement de la capitale	5 794	5 372	4 285	1 087	3 053	4 138	(1 085)
Intendance et protection de la capitale	89 612	88 417	94 378	(5 961)	94 368	92 348	2 020
Services internes	36 214	35 713	33 975	1 738	32 718	39 572	(6 854)
	131 620	129 502	132 638	(3 136)	130 139	136 058	(5 919)
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(95 220)	(94 067)	(83 780)	10 287	(80 316)	(97 312)	(16 996)
Financement du gouvernement du Canada							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	68 117	67 591	66 130	(1 461)	67 806	68 467	661
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	40 312	24 305	23 500	(805)	22 399	22 789	390
	108 429	91 896	89 630	(2 266)	90 205	91 256	1 051
Excédent (déficit) de l'exercice	13 209	(2 171)	5 850	8 021	9 889	(6 056)	(15 945)
Excédent accumulé au début de l'exercice	647 900		642 050			648 106	
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	661 109		647 900			642 050	

Génération de revenus, limitation des coûts et gestion du cycle de vie des actifs

Depuis nombre d'années, les investissements requis pour entretenir convenablement la vaste base d'actifs de la CCN ont largement dépassé les crédits parlementaires et les allocations budgétaires dont elle dispose. Pour faire face à ces déficits de financement, la CCN continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à générer des revenus et à contenir les coûts. Bien que ces efforts aient été efficaces, la CCN a également dû reporter l'entretien de certains actifs afin de prioriser d'autres travaux, principalement afin de régler des problèmes de santé et de sécurité.

En 2016 et 2017, la CCN a fait l'analyse détaillée de l'état de ses actifs et de ses infrastructures. Les résultats de cette étude serviront à élaborer des stratégies de portefeuille à moyen et à long terme ainsi que des plans de gestion des actifs. Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé un investissement de 55 millions de dollars sur deux ans (de 2018-2019 à 2019-2020) qui permettra à la CCN d'entreprendre des travaux d'entretien et de réparation sur les actifs de son portefeuille d'immobilisations qui sont dans un état critique. Ce financement permettra à la société d'État de commencer à s'occuper de l'entretien dont ses actifs prioritaires ont besoin, s'assurant ainsi que ces actifs particuliers ne posent pas de problèmes de santé et de sécurité.

À court terme, en mettant en œuvre le programme d'investissement annoncé dans le budget de 2018 pour la revitalisation des actifs de la CCN, celle-ci entreprendra des travaux pour améliorer ses actifs qui doivent être entretenus ou réparés pour assurer leur bon état. La CCN continuera de travailler avec le gouvernement du Canada dans le but de chercher une solution à long terme aux pressions financières résultant, en partie, de divers projets que le gouvernement du Canada a mis en œuvre ces dernières années, afin de s'assurer de veiller aux besoins d'entretien dans la région de la capitale.

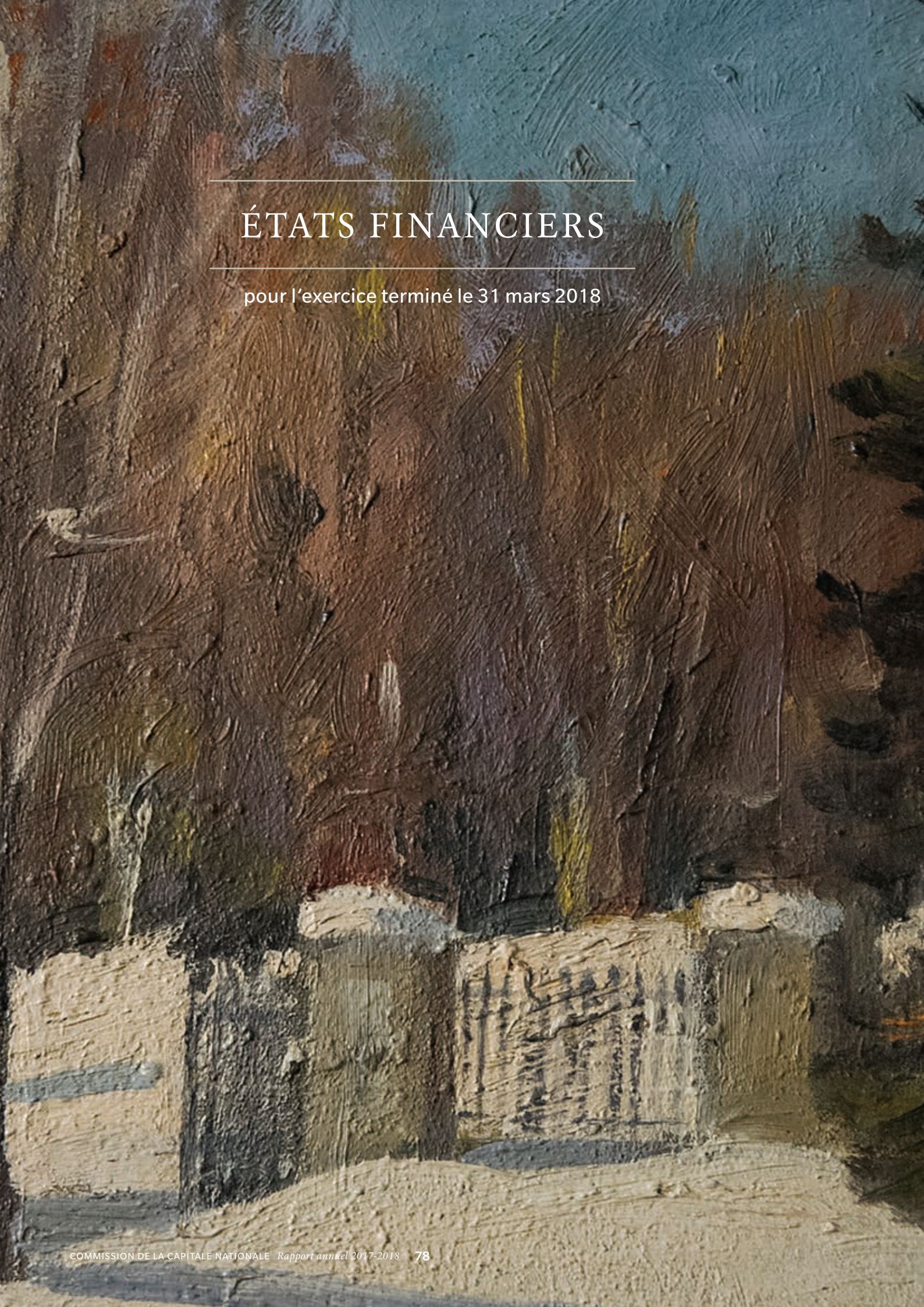
En même temps, dans le cadre de sa Stratégie de pérennité financière, la CCN continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à générer des revenus et à contenir les coûts. De plus, elle entreprendra des exercices de rationalisation et d'établissement de priorités, et tirera parti d'occasions de partenariats, lorsqu'approprié.

Sommaire de l'état de la situation financière

Les actifs financiers totaux s'élèvent à 165,3 millions de dollars au 31 mars 2018, soit une diminution de 10,6 millions ou 6 p. 100 par rapport à 175,9 millions au 31 mars 2017, principalement en raison des décaissements liés aux acquisitions de propriétés, à l'achèvement des projets à Rideau Hall, et de la réfection de propriétés locatives.

Les passifs s'établissent à 162,8 millions de dollars au 31 mars 2018, soit une diminution de 2,0 millions ou 1 p. 100 par rapport à 164,8 millions au 31 mars 2017, principalement en raison de la diminution de 1,8 million des autres comptes créditeurs et charges à payer et une diminution de 0,9 million de la provision pour nettoyage environnemental en raison d'une révision des coûts de nettoyage, compensée par une augmentation de 0,7 million de la provision pour avantages sociaux futurs.

Les actifs non financiers se sont chiffrés à 645,4 millions de dollars au 31 mars 2018, une augmentation de 14,4 millions ou 2 p. 100 par rapport à 631,0 millions au 31 mars 2017, surtout en raison de l'augmentation des immobilisations corporelles nette de l'amortissement, dont l'augmentation résulte d'acquisitions, y compris celles du parc de la Gatineau, de constructions d'actifs tels que le projet de l'entrée principale à Rideau Hall, le réaménagement du 7, rue Clarence, le projet de la maison O'Brien et la réfection de propriétés locatives de la promenade Sussex.



ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN) sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la CCN ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Des audits internes sont effectués régulièrement pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport à la ministre du Patrimoine canadien.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,



Mark Kristmanson, Ph. D.

Le directeur général, Services généraux,
et chef des services financiers,



Michel Houle, CPA, CMA

Ottawa, Canada
Le 22 juin 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Etienne Matte'.

Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Le 22 juin 2018
Ottawa, Canada

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	55 941	82 541
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – train léger sur rail (note 4)	63 975	63 105
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	5 298	5 837
Autres	5 944	5 265
Placements (note 3)	34 136	19 114
	165 294	175 862
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	1 031	1 879
Autres	18 800	19 908
Train léger sur rail (note 4)	59 608	59 583
Provision pour nettoyage environnemental (note 5)	49 884	50 831
Revenus reportés (note 6)	16 251	16 355
Avantages sociaux futurs (note 7)	9 596	8 921
Autres passifs (note 8)	7 639	7 358
	162 809	164 835
Actifs financiers nets	2 485	11 027
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	640 575	627 107
Frais payés d'avance (note 17)	3 623	2 522
Autres actifs non financiers (note 10)	1 217	1 394
	645 415	631 023
Excédent accumulé	647 900	642 050

Droits contractuels, obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 13, 14 et 15)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration,


Marc Seaman

Le président du Comité d'audit,


Robert Plamondon, FCPA, FCA

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
(note 2)			
Revenus			
Opérations de location et servitudes	23 504	25 478	22 499
Intérêts	1 703	1 917	1 742
Commandites monétaires	–	297	90
Sous-location du siège social	2 277	2 278	1 724
Frais d'accès aux usagers	2 843	3 028	3 095
Recouvrements	4 185	10 002	6 478
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	–	2 907	–
Autres revenus	923	2 951	3 118
	35 435	48 858	38 746
Charges (notes 1 et 11)			
Aménagement de la capitale	5 372	4 285	4 138
Intendance et protection de la capitale	88 417	94 378	92 348
Services internes	35 713	33 975	39 572
	129 502	132 638	136 058
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(94 067)	(83 780)	(97 312)
Financement du gouvernement du Canada			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 12)	67 591	66 130	68 467
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 12)	24 305	23 500	22 789
	91 896	89 630	91 256
Excédent (Déficit) de l'exercice	(2 171)	5 850	(6 056)
Excédent accumulé au début de l'exercice	645 106	642 050	648 106
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	642 935	647 900	642 050

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
	(note 2)		
Excédent (Déficit) de l'exercice	(2 171)	5 850	(6 056)
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 9)	(25 890)	(35 337)	(38 015)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	18 924	18 635	18 076
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	–	(2 907)	–
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	1 021	1 003
Perte non réalisée suite à une opération de cession-bail (note 17)	–	1 006	–
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	–	3 827	–
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	–	287	83
	(6 966)	(13 468)	(18 853)
Variation des frais payés d'avance	1 151	(1 101)	(50)
Variation des autres actifs non financiers	177	177	956
	1 328	(924)	906
Diminution des actifs financiers nets	(7 809)	(8 542)	(24 003)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	(4 805)	11 027	35 030
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	(12 614)	2 485	11 027

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	65 850	66 627
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	21 761	24 034
Rentrées de fonds provenant des autres activités	18 788	12 560
Paiements aux fournisseurs	(66 223)	(61 911)
Paiements aux employés	(42 732)	(38 242)
Intérêts reçus	2 123	2 033
Déboursés relatifs à la gestion et à l'assainissement de sites	(1 214)	(764)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(1 647)	4 337
Activités d'investissement en immobilisations		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	23 890	21 399
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(33 288)	(35 013)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	9	–
Déboursés pour le nettoyage environnemental	(226)	(399)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(9 615)	(14 013)
Activités de placement		
Rentrées de fonds pour le projet de train léger sur rail	870	628
Acquisition de placements	(16 575)	(873)
Encaissement de placements	1 237	454
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement	(14 468)	209
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(25 730)	(9 467)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	145 646	155 113
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	119 916	145 646
Représentés par :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 941	82 541
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – train léger sur rail	63 975	63 105
	119 916	145 646

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958) comme une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée dans la *Loi sur la capitale nationale* (2013), est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

En juillet 2015, la société a reçu une instruction (C.P. 2015-1106) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La CCN a satisfait aux exigences de cette instruction en 2015-2016.

Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par l'entremise de son architecture d'alignement des programmes (AAP), qui comporte un résultat prévu et trois programmes (incluant les services internes). L'AAP est une liste de programmes sur laquelle la CCN rend des comptes au Parlement et à la population canadienne. Les objectifs de chaque programme sont les suivants :

Aménagement de la capitale

La CCN oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux pour faire en sorte que ceux-ci inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils reflètent le rôle et l'importance de la capitale. Grâce à des plans à long terme, à la désignation des terrains de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et aux approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, la CCN peut veiller à ce que l'usage que l'on fait des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada reflète et respecte l'importance de la capitale, son milieu naturel et son patrimoine.

Intendance et protection de la capitale

Par ce programme, la CCN vise à préserver des biens d'importance nationale dans la région de la capitale du Canada. En sa qualité d'intendante des terrains et des biens fédéraux de la région, elle remet en état, gère, aménage, entretient et protège les biens naturels, culturels et patrimoniaux les plus prisés de la capitale, tout en veillant au maintien d'un accès public sécuritaire, respectueux et convenable. Par ailleurs, la CCN promeut et régit les activités publiques réalisées sur les terrains fédéraux et elle conserve les ressources naturelles par une saine gestion de l'environnement. Grâce à sa participation à des projets d'aménagement foncier, l'acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation de propriétés excédentaires, elle est bien placée pour voir à ce que la région de la capitale du Canada reflète sa vision de la capitale.

Services internes

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et à d'autres obligations.

2. Conventions comptables importantes

A. Adoptions de nouvelles normes comptables

i. Chapitre SP 2200 — Information relative aux apparentés

Le 1^{er} avril 2017, la CCN a adopté le chapitre SP 2200 — « Information relative aux apparentés » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre définit les apparentés et établit les informations à fournir aux états financiers. La CCN avait déjà mis en place durant l'exercice financier 2016-2017 la déclaration de toutes les opérations effectuées par des parties apparentées à la CCN avec cette dernière. L'adoption de ce chapitre a résulté dans la divulgation additionnelle et a modifié certaines informations dont la définition des principaux dirigeants à la note 17 sur les opérations entre apparentés.

ii. Chapitre SP 3420 — Opérations interentités

Le 1^{er} avril 2017, la CCN a adopté le chapitre SP 3420 — « Opérations interentités » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. L'adoption de ce chapitre a résulté en l'ajout d'une convention comptable sur les opérations interentités (voir la note 2J).

iii. Chapitre SP 3210 — Actifs

Le 1^{er} avril 2017, la CCN a adopté le chapitre SP 3210 — « Actifs » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre a pour objet de fournir des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans le chapitre SP 1000 et d'établir des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la CCN puisqu'il s'agit d'une définition plus poussée des actifs à laquelle la CCN se conformait déjà.

iv. Chapitre SP 3320 — Actifs éventuels

Le 1^{er} avril 2017, la CCN a adopté le chapitre SP 3320 — « Actifs éventuels » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Ce chapitre n'a eu aucune incidence sur l'information à fournir dans les états financiers de la CCN.

v. Chapitre SP 3380 — Droits contractuels

Le 1^{er} avril 2017, la CCN a adopté le chapitre SP 3380 — « Droits contractuels » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Ce chapitre a eu une incidence importante sur l'information fournie dans la note 13 sur les droits contractuels. Un tableau sommaire des droits contractuels futurs de la CCN a donc été ajouté à cette note.

B. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers ainsi que les passifs. Les actifs non financiers, normalement utilisés pour fournir des services futurs sont imputés aux charges par l'entremise de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs présentées aux titres d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés aux titres de revenus et charges de l'exercice. La durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, les échanges de terrains non réglés, la provision pour nettoyage environnemental, les avantages sociaux futurs, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et la comptabilisation des passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations.

Données budgétaires

Les données budgétaires pour 2017-2018, présentées dans le *Plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022*, sont incluses à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets.

C. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et des placements hautement liquides. Ces placements achetés trois mois ou moins avant leur date d'échéance sont enregistrés au coût.

D. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de 365 jours ou moins ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme se composent d'instruments du marché monétaire, tels que des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme se composent d'obligations émises par le gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et d'autorités municipales. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date des états financiers, la CCN évalue s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

E. Actif destiné à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis avant la date des états financiers :

- i. la vente de l'actif est approuvée,
- ii. l'actif est en état d'être vendu,
- iii. le fait que l'actif est destiné à être vendu est du domaine public,
- iv. il existe un marché actif pour ce type de bien,
- v. un plan est en place pour la vente de l'actif,
- vi. il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera consommée dans l'année suivant la date des états financiers.

L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon la moins élevée des deux.

F. Provision pour nettoyage environnemental

La CCN comptabilise une provision pour nettoyage environnemental et passe en charges de l'exercice les coûts associés à l'assainissement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale; la contamination dépasse la norme environnementale; la CCN est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Cependant, lorsque les critères pour enregistrer un passif sont satisfaits et que la contamination s'est produite avant l'acquisition du terrain par la CCN, les coûts associés à l'assainissement qui sont nécessaires pour préparer les terrains aux fins de leur utilisation prévue font partie intégrante du coût d'acquisition du terrain et sont capitalisés sous le poste « Terrains » à la note 9. Quand les travaux sont en cours, les dépenses d'entretien et de surveillance sont une partie intégrante de la stratégie de décontamination pour un site contaminé, l'estimation du passif inclut les coûts de ces activités.

La CCN prévoit que des avantages économiques futurs seront abandonnés lorsqu'il y a des risques pour la santé et la sécurité publiques, des projets de développement ou de ventes planifiés, des documents rendus publics ou des décisions du Conseil du Trésor démontrant que la CCN a une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire à son obligation. S'il est impossible de déterminer si des avantages économiques futurs seront abandonnés, mais qu'un montant peut être estimé raisonnablement, un passif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement du Plan de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, des nouvelles évaluations environnementales, de nouvelles obligations, des changements d'estimation de la part de la direction et des coûts réels engagés.

G. Avantages sociaux futurs

i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une dépense de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN pour l'année.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail, les indemnités de congé parental ou de maternité ainsi que les indemnités de congé de maladie constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

Indemnités de départ : En février 2013, une nouvelle convention collective a été signée mettant fin à l'accumulation d'indemnités de départ auxquelles les employés avaient droit. Conformément à cette convention collective, tous les employés nommés pour une période indéterminée avaient droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu, et dans les cas d'une année partielle d'emploi continu, à une semaine de traitement multipliée par le nombre de jours d'emploi continu divisé par 365, jusqu'à concurrence de 30 semaines. Tous les employés nommés pour une période déterminée avaient droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu jusqu'à concurrence de 30 semaines. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'encaisser, au cours de l'exercice 2013-2014, la valeur totale ou partielle des indemnités de départ accumulées à la date de la signature de la convention collective, ou d'encaisser la valeur totale ou restante des indemnités de départ au moment de la cessation d'emploi à la CCN. Au 31 mars 2018, la CCN constate une obligation pour les employés qui ont retardé l'encaissement de leur indemnité jusqu'au moment de leur départ. La direction utilise le salaire des employés en vigueur au 31 mars 2018 pour calculer la valeur de l'obligation restante.

Indemnités pour accidents de travail : Les indemnités pour accidents de travail constituent des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices. La CCN est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et n'est donc pas sujette aux lois provinciales sur les indemnités pour accidents de travail. En tant qu'employeuse qui s'autoassure, la CCN est responsable de l'obligation prise en charge depuis sa constitution. Les obligations de la CCN quant aux avantages liés aux indemnités pour accidents de travail et aux avantages ultérieurs à l'emploi pour les salariés qui bénéficient de prestations d'invalidité prolongée sont établies en considérant les rentes d'invalidité et celles aux survivants qui sont conférées ainsi que d'autres montants qui pourraient être versés pour des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. L'obligation est établie à partir des meilleures estimations de la direction et des données actuarielles obtenues de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

Indemnités de congé parental ou de maternité : Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice. Les indemnités sont des avantages conditionnés par les faits et sont versées lorsque l'employé s'absente pour cause de congé parental ou de maternité.

Obligation au titre des congés de maladie : La plupart des employés de la CCN accumulent des congés de maladie comme le prévoient leurs conditions d'emploi. La CCN comptabilise un passif et une charge pour le coût des prestations futures des congés de maladie au cours de la période pendant laquelle les employés fournissent leurs services qui ouvrent droit aux prestations. Les obligations au titre des congés de maladie accumulés par les employés est déterminé de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction concernant le taux d'actualisation, les données démographiques du personnel et l'utilisation que font les employés en service des droits de congé de maladie. Les gains (pertes) actuariels sont amortis de façon systématique sur la durée du reste de la carrière active des employés visés par ces prestations de congé de maladie.

H. Incitatif de location reporté

La CCN loue les locaux où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été engagés par le bailleur en vertu du bail original et pour répondre aux besoins de la CCN ont été comptabilisés à titre d'incitatif de location reporté à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail qui se terminera le 15 décembre 2019.

Le 1^{er} juin 2016, la CCN a signé une prolongation du bail existant pour une durée de 25 ans. Ceci a eu pour résultat un nouvel incitatif de location reporté pour permettre à la CCN de réaménager son espace selon ses besoins opérationnels actuels et futurs. Cet incitatif a été comptabilisé à la date d'entrée en vigueur du bail renégocié et sera amorti à compter de la fin du bail original, et ce, sur la nouvelle durée du bail.

De plus, la CCN a comptabilisé un montant différé dans l'incitatif de location reporté qui représente la différence du taux payé selon le bail original en comparaison du nouveau taux payé selon le bail renégocié. Ce montant sera différé jusqu'à la fin du bail original et sera par la suite amorti jusqu'au 30 avril 2041. L'amortissement de l'incitatif de location reporté est comptabilisé en déduction des charges sous le poste « Biens et services » à la note 11.

I. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charge dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations aux terrains et d'autres coûts d'aménagement sont capitalisés s'ils correspondent à la définition d'un actif et si un avantage économique futur leur est associé. Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ils ne sont pas amortissables.

Les antiquités et les œuvres d'art de la CCN ne sont pas comptabilisées comme des immobilisations corporelles dans les états financiers, mais plutôt comme des charges quand elles sont acquises ou ont été reçues sous forme de dons, et elles sont divulguées à la note 11. Les antiquités et les œuvres d'art se composent principalement de monuments, de tableaux, de mobilier et de sculptures.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti linéairement sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immobilisations corporelles	
Promenades, ponts et chaussées	25 à 45 ans
Lieux historiques	20 à 40 ans
Propriétés louées	20 à 40 ans
Parcs	20 à 40 ans
Immeubles d'administration et de services	20 à 40 ans
Installations de loisirs	20 à 40 ans
Propriétés de développement	20 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans
Véhicules	5 ans

J. Opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations avec des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Elle effectue divers types de transactions, tels que des échanges d'actifs, de biens ou de services qui sont soit :

- 1) comptabilisées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou
- 2) soit à la valeur comptable, ou
- 3) soit à la valeur comptable si la CCN est le prestataire et à la valeur comptable ou la juste valeur si la CCN est le bénéficiaire lorsque les actifs ou les passifs sont transférés pour une contribution symbolique ou sans contrepartie.

Enfin, la CCN peut recevoir des services liés à des coûts non attribués provenant de d'autres organismes gouvernementaux. Ces services ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

K. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé. Les gains ou pertes résultant de transferts non monétaires et non réciproques sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Une opération non monétaire est réputée avoir une substance commerciale pour la CCN lorsque l'impact attendu de ses flux de trésorerie futurs, du fait de cette opération, est significative. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie attendus de l'actif, au bien ou au service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

L. Constatation des revenus

Les revenus proviennent principalement des opérations de location et servitudes, de gains sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de commandites monétaires, de la sous-location du siège social, de frais d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus (par exemple, des contributions pour divers projets, des approbations fédérales pour l'utilisation des terrains, les concessions et des apports et les revenus résultant de dons non grevés d'une affectation externe provenant d'une entité non apparentée).

La CCN conclut des ententes avec des tierces parties, généralement des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, par lesquelles la CCN comptabilise des recouvrements à la valeur d'échange pour des projets dont elle est responsable. Ces projets consistent entre autres à la construction ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles pour lesquelles la tierce partie ou la CCN aura le contrôle.

La CCN constate ses revenus lorsque les opérations ou les faits dont ils découlent ont lieu. Habituellement, les revenus sont constatés lorsqu'il existe une preuve évidente qu'un accord est intervenu, que les services ont été rendus ou que les produits ont été livrés, que le montant est établi et déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La CCN constate aussi des revenus reportés lorsqu'ils sont perçus d'avance.

M. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que pour les acquisitions et améliorations d'immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les critères d'admissibilité sont remplis.

N. Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produiront ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si la CCN peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, elle comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée à la note 15.

O. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, comme on les présente à la note 16, n'effectue aucune opération à des fins spéculatives et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – train léger sur rail, des créances et des placements. Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie dans des certificats de placement garanti, des acceptations bancaires, des billets garantis, des dépôts à terme et des titres du gouvernement du Canada, d'un gouvernement provincial ou d'une autorité municipale. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et ils sont tous remboursables à court préavis.

A. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 55,9 millions de dollars (82,5 millions en 2017) d'encaisse, investis à un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,5 p. 100 (1,1 p. 100 en 2017).

B. Placements

Au 31 mars 2018, les placements de portefeuille à court terme incluent un certificat de placement garanti totalisant 15,0 millions de dollars à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 2,3 p.100 et d'une durée de 12 mois.

Au 31 mars 2018, les placements de portefeuille à long terme incluent des titres de gouvernements provinciaux totalisant 19,1 millions de dollars (19,1 millions en 2017) investis à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,7 p. 100 (3,7 p. 100 en 2017).

	2018		2017	
	Coût	Cours du marché	Coût	Cours du marché
Gouvernements provinciaux	19 136	19 631	19 114	20 241
Certificat de placement garanti	15 000	15 000	–	–
	34 136	34 631	19 114	20 241

C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2018, parmi la trésorerie et les équivalents de trésorerie, 33,3 millions de dollars (37,1 millions en 2017) sont inscrits à des comptes spéciaux dont l'utilisation est soumise à des restrictions ou qui ont été réservés à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

	2018	2017
Résidences officielles	1 078	–
Revitalisation de la rue Sparks	205	205
Réaménagement des plaines LeBreton	6 673	7 454
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF)	1 485	1 377
Réaménagement des terrains industriels situés sur la berge nord de la rivière des Outaouais	2 618	2 582
Acquisition de biens immobiliers ¹	21 280	25 476
	33 339	37 094

¹ Ces fonds sont utilisés pour l'acquisition et la cession de biens immobiliers. Au cours de l'exercice, les revenus de cession d'immobilisations corporelles et d'intérêts ont totalisé 4,2 millions de dollars (0,4 million en 2017), et les charges afférentes ont été de 8,4 millions de dollars (8,7 millions en 2017).

4. Train léger sur rail

La Ville d'Ottawa a entrepris un important projet pour remplacer le réseau actuel de service rapide par autobus par un système de train léger sur rail. Ce système touchera plusieurs propriétés de la CCN, sous réserve de modifications à la suite de la mise au point définitive du tracé. Ainsi, le 9 octobre 2012, la CCN et la Ville d'Ottawa (la Ville) ont signé un protocole d'entente en vertu duquel la CCN a octroyé à la Ville un permis d'occupation de courte durée des propriétés visées par le projet afin d'y permettre l'accès. De plus, la CCN et la Ville ont conclu une entente de transfert, le 30 juin 2015, qui décrit, pour chacune des parties, les droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet le 31 décembre 2019 ou avant.

Conformément au protocole d'entente signé, la Ville a remis à la CCN un dépôt de garantie de 49,0 millions de dollars le 30 janvier 2013 qui est détenu dans un compte distinct portant intérêt et représente la valeur marchande estimative des propriétés de la CCN requises par la Ville, sous réserve de rajustements. La Ville a également remis à la CCN un dépôt d'exécution en garantie de ses obligations qui totalise 24,5 millions de dollars. Ce montant est également détenu dans un compte distinct portant intérêt. Ces sommes ainsi que les intérêts sont isolés à l'état de la situation financière étant donné que ces sommes sont grevées d'une affectation d'origine externe.

L'entente de transfert signée le 30 juin 2015 entre la CCN et la Ville confirme la valeur marchande finale pour chacune des parcelles de terrain requises par la Ville pour le projet du train léger. Les propriétés des arrondissements Hurdman, de la rue Tremblay et du centre-ville (tunnel Chambers et Centre Shaw) seront négociées à la juste valeur marchande tandis que les propriétés des plaines LeBreton le seront à la valeur nominale.

Le 17 janvier 2017, certains terrains ont été transférés à la Ville conformément aux dispositions de l'article 14.1.3 de l'entente de transfert, à la suite de l'exécution par la Ville des travaux convenus qui étaient nécessaires pour ledit transfert des terrains. Ces derniers, qui font partie des plaines LeBreton, ont donc été transigés à la valeur nominale et une perte de 0,5 million a donc été comptabilisée puisqu'elle représente leur valeur comptable.

La valeur comptable totale des terrains affectée par ce projet est de 1,7 million de dollars au 31 mars 2018 (1,7 million en 2017). Selon l'entente de transfert signée le 30 juin 2015, lorsque la CCN aura révisé et accepté les « plans de construction », un gain significatif sera reconnu et des revenus de servitudes répondront aux critères des droits contractuels. La Ville déposera les plans finaux à la CCN d'ici le 30 juin 2019.

En date du 31 mars 2018, la CCN a retourné à la Ville un total de 13,5 millions de dollars du dépôt d'exécution, plus les intérêts courus puisque certaines exigences du protocole d'entente avaient été satisfaites.

Train léger sur rail côté ouest

Le 10 mai 2016, la CCN et la Ville d'Ottawa ont signé une entente de principe en vertu de laquelle le prolongement du train léger sera construit du côté ouest de la ville, en grande partie sur des terrains appartenant à la CCN et plus précisément dans le corridor de la promenade Sir-John-A.-Macdonald. Cette entente décrit les grandes lignes du projet ainsi que des améliorations aux terrains longeant la promenade qui seront effectués durant et après la construction du nouveau train léger. Cette entente n'a aucune incidence financière significative sur l'exercice 2017-2018.

Le tableau suivant présente en détail les sommes qui ont été reçues et retournées ainsi que les intérêts nets gagnés à ce jour. Au cours de l'exercice, des intérêts nets de 0,8 million de dollars (0,6 million en 2017) ont été comptabilisés et se retrouvent dans le poste d'actifs financiers « Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – train léger sur rail » et le poste de passifs « Train léger sur rail » au 31 mars 2018. Les intérêts cumulatifs comptabilisés au 31 mars 2018 étaient de 3,9 millions de dollars (3,1 millions en 2017).

Le poste d'actifs financiers « Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – train léger sur rail » est composé des éléments suivants :

	Somme reçue	Somme retournée	Intérêts	2018 Total	2017 Total
Dépôt de garantie	49 026	–	3 204	52 230	51 519
Dépôt d'exécution	24 500	(13 475)	720	11 745	11 586
Total	73 526	(13 475)	3 924	63 975	63 105

Au 31 mars 2018, la CCN a reconnu des revenus qui totalisent 0,8 million de dollars (0,8 million en 2017) afin que la Ville puisse accéder aux propriétés du train léger sur rail, et ce, pour une durée limitée se terminant en 2018-2019. Le poste de passifs « Train léger sur rail » totalise 59,6 millions de dollars (59,6 millions en 2017).

5. Provision pour nettoyage environnemental

À partir de son cadre de gestion environnementale, la CCN a élaboré une approche de risque pour la gestion de ses sites contaminés. L'approche est un outil de gestion proactive qui permet de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour caractériser et classer par ordre de priorité les sites contaminés et ainsi identifier les sites prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. Afin de classer les sites par ordre de priorité, les 1 579 sites détenus par la CCN ont fait l'objet d'évaluations environnementales préliminaires qui consistaient principalement à examiner l'historique du terrain et son utilisation actuelle. Puis, pour les sites plus à risque, des analyses initiales ou détaillées ont été effectuées afin de confirmer le degré de contamination.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

En 2015-2016, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a élaboré un modèle statistique afin d'estimer le passif pour les sites n'ayant pas fait l'objet d'une étude détaillée. Après avoir étudié ce modèle et ses incidences sur la CCN, la direction a décidé en 2016-2017 de ne pas l'utiliser, car il ne représentait pas avec justesse le portefeuille des terrains contaminés de la CCN. L'approche de cette dernière est de s'appuyer sur son historique et sur les évaluations faites à ce jour pour évaluer régulièrement et comptabiliser les passifs appropriés.

Au 31 mars 2018, les sites détenus par la CCN sont classifiés comme suit :

	2018	2017
Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale		
Sites inclus dans le passif ou le passif éventuel	40	41
Autres sites contaminés	198	187
Total des sites contaminés au-dessus de la norme environnementale	238	228
Sites pour lesquels l'information est insuffisante	206	352
Sites non contaminés au-dessus de la norme environnementale	1 135	998
Total des sites détenus par la CCN	1 579	1 578

La CCN a identifié 238 sites dont la contamination dépasse la norme environnementale. Les terrains du portefeuille de la CCN ont été principalement contaminés par suite d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La contamination associée à ces anciens sites industriels et commerciaux est de sources multiples, les principaux contaminants étant des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers, de composés volatils (p. ex. méthane) ainsi que des composés organiques (p. ex. trichloroéthène). Un passif de 49,9 millions de dollars (50,8 millions en 2017) a été enregistré pour les sites contaminés où il est probable que des avantages économiques futurs soient abandonnés. Ce passif représente la meilleure estimation de la direction du montant nécessaire pour effectuer le nettoyage environnemental fondé sur l'information disponible à la date des états financiers. De ce passif, 31,3 millions de dollars (31,9 millions en 2017) ont été capitalisés dans le coût des terrains.

La CCN évalue à 487,2 millions de dollars (476,2 millions en 2017) les passifs éventuels non enregistrés aux états financiers, aussi présenté à la note 15. Ces passifs éventuels correspondent aux travaux d'assainissement où une évaluation environnementale suffisante existe afin d'estimer les passifs, mais pour lesquels il est impossible de déterminer si des avantages économiques futurs seront abandonnés.

Pour les 198 sites restants, la contamination dépasse la norme environnementale. De plus, la direction juge que ces sites ne sont pas une priorité puisqu'il n'y a aucun enjeu de santé et de sécurité publique; aucun projet de développement ou de vente n'a été planifié pour ces sites; il est improbable que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il s'agit de sites sécurisés; ou la CCN n'a pas suffisamment d'information pour évaluer un passif. Un site sécurisé est un site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

La technique d'évaluation du passif est fondée sur la valeur estimative des travaux de décontamination. Le passif est indexé chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, selon le taux de la Banque du Canada. Le taux d'indexation utilisé en 2018 est de 2,3 p. 100 (1,6 p. 100 en 2017).

Selon le cadre de gestion environnementale de la CCN, 206 autres sites ne sont pas jugés prioritaires du point de vue de la santé et de la sécurité publique et, par conséquent, ils n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation suffisante pour établir si la contamination suspectée existe et si elle dépasse les normes environnementales ou la contamination n'a pas encore été établie puisque, à l'exception de l'évaluation préliminaire de l'historique de site, aucune évaluation n'a été effectuée.

Les évaluations environnementales préliminaires ont révélé que 1135 sites n'étaient nullement contaminés ou que la contamination était conforme à la norme environnementale.

6. Revenus reportés

Les revenus reportés sont composés des éléments suivants :

	2018	2017
Revenus de location reportés	7 262	7 920
Revenus de servitude et permission d'occuper reportés	5 676	5 192
Autres revenus reportés	3 313	3 243
	16 251	16 355

Les revenus de location reportés correspondent principalement à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de trois différents baux de location de terrains. La valeur actualisée pour les contrats en cours a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 4,27 p.100, 6,01 p.100 et 6,5 p.100. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, et ce, jusqu'en 2068. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,4 million de dollars (0,4 million en 2017) ont été constatés aux résultats.

7. Avantages sociaux futurs

A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigé des employeurs pour 2017 et 2018 était fonction de la date à laquelle les employés sont devenus participants au régime de retraite de la fonction publique. Pour les dates de participation avant 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,01 fois en 2017). Pour les dates de participation commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2017). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

	2018	2017
Cotisations de la CCN	3 697	3 639
Cotisations des employés	3 627	3 315

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et elles sont indexées au coût de la vie.

B. Autres régimes d'avantages sociaux

À la date de l'état de la situation financière, les renseignements relatifs aux régimes d'avantages sociaux de la CCN autres que le régime de retraite sont les suivants :

	2018	2017
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	8 921	4 551
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 430	4 596
Indemnités versées au cours de l'exercice	(755)	(226)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	9 596	8 921

i. Indemnités de départ, pour accidents de travail et de congé parental ou de maternité

Les indemnités de départ ont cessé de s'accumuler à la signature de la convention collective, en février 2013. Les indemnités de départ au 31 mars 2018 représentent l'obligation pour les employés ayant retardé l'encaissement jusqu'à leur départ.

La CCN verse également des indemnités pour accidents de travail fixées selon des prestations établies par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario. La valeur de l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail est établie à partir des données actuarielles de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

De plus, la CCN verse des indemnités de congé parental ou de maternité conformément aux conditions d'emploi des différents groupes d'employés. Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent, pour la CCN, des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice.

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus.

ii. Obligation au titre des congés de maladie

La CCN a constitué une obligation quant à la prestation des congés de maladie rémunérés de ses employés. L'évaluation actuarielle la plus récente relative aux obligations au titre des congés de maladie a été effectuée par un actuaire indépendant en date du 31 mars 2018. La durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des employés est évaluée à 12 ans (11 ans en 2017).

Les hypothèses clés utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle incluent un taux d'actualisation de 2,4 p. 100 (2,3 p. 100 en 2017), ainsi qu'un taux d'augmentation de salaire économique de 1,9 p. 100 (2,2 p. 100 en 2017). Un gain actuariel non amorti de 0,4 million de dollars (0,5 million en 2017) est inclus dans l'obligation au titre des congés de maladie.

L'information sur ces congés de maladie comprend ce qui suit:

	2018	2017
Obligation au titre des congés de maladie constitués au début de l'exercice	5 441	5 270
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	980	756
Charge d'intérêt sur l'obligation	134	127
Gain actuariel sur l'obligation	(234)	(477)
Congés de maladie utilisés au cours de l'exercice	(372)	(235)
Obligation au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	5 949	5 441
Gain actuariel non amortis	371	477
Passif au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	6 320	5 918

8. Autres passifs

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

	2018	2017
Incitatif de location reporté ¹	7 446	6 168
Échange de terrains non réglé	–	1 000
Expropriation foncière non réglée ²	193	190
	7 639	7 358

1. L'incitatif de location reporté représente le solde de l'ancien bail du siège social pour 0,2 million de dollars (0,4 million en 2017) plus l'incitatif de location reporté pour le nouveau bail de 4,6 millions de dollars (4,6 millions en 2017). De plus, 2,6 millions de dollars (1,2 million en 2017) représente la différence de taux payés des 2 baux. Voir note 2H pour plus de détails.

2. L'expropriation foncière non réglée est payable sur demande.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9. Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dispositions/Ajustements ³	Solde d'ouverture	Dépense d'amortissement	Dispositions/Ajustements	31 mars 2018	31 mars 2017
Terrains^{1,5}	305 896	7 120	2 668	–	–	–	310 348	305 896
Immeubles et infrastructures^{2,3}								
Promenades, ponts et chaussées	260 092	4 763	113	162 414	7 044	–	95 284	97 678
Lieux historiques	128 288	6 676	–	64 274	2 851	–	67 839	64 014
Propriétés louées	159 353	9 961	674	88 783	2 415	287	77 729	70 570
Parcs	134 205	1 960	93	85 584	2 416	31	48 103	48 621
Immeubles d'administration et de services	28 802	265	–	16 156	854	–	12 057	12 646
Installations de loisirs	31 183	925	609	22 320	609	605	9 175	8 863
Propriétés de développement	21 004	1 772	–	11 145	738	–	10 893	9 859
Améliorations locales	12 304	1 233	–	9 720	434	–	3 383	2 584
Matériel²								
Mobilier, matériel et outillage	7 256	270	13	5 934	274	13	1 318	1 322
Matériel informatique et logiciels	9 994	323	45	5 408	827	45	4 082	4 586
Véhicules	1 703	69	134	1 235	173	134	364	468
	1 100 080	35 337	4 349	472 973	18 635	1 115	640 575	627 107

1. Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (0,2 million en 2017) d'expropriation foncière non réglée.

2. Le coût total des immeubles et infrastructures et matériel incluent 15,8 millions de dollars (27,7 millions en 2017) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

3. Les dispositions et ajustements incluent des réductions de valeur dans les immeubles et infrastructures pour 0,3 million de dollars (0,1 million en 2017).

4. L'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles et déboursés pour le nettoyage environnemental présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 3,4 millions de dollars (5,0 millions en 2017) pour l'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles qui demeurent impayées au 31 mars 2018 ainsi qu'un montant de 3,6 millions de dollars (0,5 million en 2017) pour des opérations non monétaires effectuées au cours de l'exercice.

5. Le coût des terrains inclus 0,2 million de dollars d'actif destiné à la vente (aucun en 2017).

10. Autres actifs non financiers

Dans le cadre d'une opération non monétaire effectuée durant l'exercice 2001-2002, la CCN a cédé des propriétés et s'est engagée à rendre des services à l'ancienne Ville de Hull. En échange, la Ville a également cédé des propriétés et s'est engagée à faire l'entretien de parcs et de routes de la CCN jusqu'en 2022. Au 31 mars 2018, la valeur actualisée non amortie de ces services d'entretien, actualisée au taux d'intérêt de 6,5 p. 100, totalise 0,6 million de dollars (0,8 million en 2017). Cet actif non financier est amorti linéairement et la charge de 0,2 million de dollars (0,2 million en 2017) est incluse au poste « Biens et services » à la note 11.

En 2014-2015, une entente a été signée avec la Ville d'Ottawa par laquelle celle-ci transférera certains terrains à la CCN d'ici le 31 décembre 2019 selon les « accords de legs » hérités du passé. Cet actif non financier représente 0,6 million de dollars (0,6 million en 2017).

11. Charges par objet

Résumé des charges ventilées par objet :

	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal
Biens et services	57 284	58 645	62 340
Salaires et avantages sociaux	43 790	44 652	45 424
Amortissement	18 924	18 635	18 076
Paielements tenant lieu d'impôts fonciers	9 504	9 398	9 132
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	1 021	1 003
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	–	287	83
	129 502	132 638	136 058

Les antiquités, les œuvres d'art et les monuments acquis ou construits par la CCN et ceux reçus sous forme de dons par le Fonds Canadiana ou par la CCN ne sont pas comptabilisés comme immobilisations corporelles, mais plutôt comme charges, et sont inclus au poste « Biens et services ». Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments représentent 2,9 millions de dollars (4,8 millions en 2017).

Les biens en nature reçus par la CCN pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 représentent 0,5 million de dollars (0,1 million en 2017) et sont inclus au poste « Biens et services ».

12. Crédits parlementaires

	2018	2017
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation		
Montant reçu durant l'exercice	65 354	67 339
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	776	496
Montant reçu d'un exercice précédent	–	632
	66 130	68 467
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles		
Montant reçu durant l'exercice	23 500	22 399
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	–	390
	23 500	22 789
Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice	89 630	91 256

13. Droits contractuels

i. Les droits contractuels sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Depuis sa création, la CCN a acquis des propriétés, dont plusieurs étaient considérées comme faisant partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). Pour s'assurer que leur aménagement est conforme au mandat d'intendance de la région de la capitale nationale de la CCN, certaines propriétés ont été ajoutées au portefeuille immobilier pour ouvrir des possibilités d'aménagement durable et convenable, dont l'offre de baux fonciers à long terme.

Dans certains cas, des baux fonciers ont été consentis pour permettre la location du terrain pour une période durant laquelle les locataires pourraient construire des infrastructures à leur usage pendant la durée du bail. À la fin du bail, les infrastructures seraient cédées à la CCN sans frais, conformément à l'entente, sauf si le bail est renouvelé.

Les infrastructures construites dans le cadre de ces baux fonciers, définies comme intérêts à bail, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la CCN. Les intérêts à bail seront reconnus comme des immobilisations corporelles une fois que les infrastructures seront cédées à la CCN à la fin du bail.

Actuellement, la CCN est détentrice de huit baux fonciers pour lesquels elle possède un droit contractuel à des avantages économiques futurs. Une évaluation fiable de l'impact financier sur les états financiers lorsque ces infrastructures seront obtenues à la fin de leurs baux respectifs ne peut pas encore être établie, toutefois, on s'attend à ce que l'impact financier soit significatif.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Fin du bail	Type d'immeubles
2049	Hôtel
2056	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2061	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2063	Logements résidentiels avec espace commercial
2065	Logements résidentiels avec espace commercial
2068	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2069	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2075	Condominiums résidentiels avec espace commercial

ii. Les droits contractuels de la CCN proviennent surtout du droit de recevoir des revenus locatifs et autres. Le tableau suivant résume les droits contractuels de la CCN pour les cinq prochains exercices et les suivants :

	Baux	Autres	Total
2018-2019	9 652	3 060	12 712
2019-2020	8 535	2 302	10 837
2020-2021	7 791	785	8 576
2021-2022	6 816	787	7 603
2022-2023	5 542	700	6 242
2023 et suivants	98 856	6 067	104 923

Certains baux commerciaux, comportant différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2063, incluent des clauses de revenus futurs en fonction des revenus opérationnels des locataires. Puisque ceux-ci sont incertains et qu'une valeur fiable ne peut être établie, ils ne figurent pas dans les droits contractuels ci-dessus.

14. Obligations contractuelles

i. La CCN a conclu des accords de prestation de services de 60,3 millions de dollars (65,7 millions en 2017) et des baux de location de bureaux de 126,3 millions de dollars (138,1 millions en 2017). Ces accords, qui totalisent 186,6 millions de dollars (203,8 millions en 2017), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2047. Les accords de prestation de services sont des contrats principalement liés à des services informatiques et à la gestion et à l'entretien d'une partie des terrains et des propriétés de la CCN.

Les paiements annuels minimaux approximatifs dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et les suivants s'établissent approximativement comme suit :

	Baux	Prestation de services	Total
2018-2019	6 788	21 236	28 024
2019-2020	6 170	13 815	19 985
2020-2021	4 643	8 409	13 052
2021-2022	5 038	7 168	12 206
2022-2023	5 115	1 695	6 810
2023 et suivants	98 577	7 980	106 557

ii. La CCN a conclu des ententes pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 3,8 millions de dollars (11,5 millions en 2017). Les échéanciers pour les paiements aux termes de ces contrats ne sont pas tous déterminés au 31 mars 2018; les paiements devraient se faire au cours des prochains exercices.

15. Passifs éventuels

A. Réclamations

Dans le cours normal des affaires et en raison des activités de la CCN sur les diverses propriétés de la région de la capitale nationale, des réclamations ont été déposées contre la CCN pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé et le dénouement est indéterminable pour un montant net de 5,4 millions de dollars (5,6 millions en 2017); cela exclut les intérêts et autres frais. Ces réclamations résultent principalement de blessures personnelles qui seraient survenues sur les terrains de la CCN; ainsi, cette dernière se retrouve souvent parmi les parties nommées dans le litige. Pour gérer ce risque juridique, la CCN déposera des demandes entre défendeurs, des demandes reconventionnelles et des demandes de tierces parties, le cas échéant. En raison de la longue procédure judiciaire, les résultats sont souvent indéterminables jusqu'à ce que la réclamation soit réglée complètement. Toutefois, de l'avis de la direction, certaines de ces réclamations se régleront pour un montant estimatif de 0,1 million de dollars (0,1 million en 2017) pour lequel un passif a été comptabilisé dans l'exercice en cours. Les règlements éventuels des réclamations dont on ne peut prévoir l'issue ou le déboursé potentiel seront imputés à l'exercice au cours duquel ils deviennent probables.

B. Passifs éventuels pour nettoyage environnemental

La CCN a aussi des passifs éventuels de 487,2 millions de dollars (476,2 millions en 2017) en lien avec le nettoyage environnemental qui sont présentés plus en détail à la note 5.

16. Instruments financiers

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés - train léger sur rail, des créances et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars 2018 est la suivante :

	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 941	82 541
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – train léger sur rail	63 975	63 105
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	5 298	5 837
Autres	5 944	5 265
Placements	34 136	19 114
	165 294	175 862

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés - train léger sur rail est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements sûrs. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et obligations du gouvernement du Canada ou titres de gouvernements provinciaux. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements à long terme est considérablement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de gouvernements provinciaux ou de municipalités (note 3).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, le crédit de tous les nouveaux locataires est évalué. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de crédit.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison du bon dossier de crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral et provinciaux et des clients municipaux et de moindre importance. Au 31 mars 2018, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 52 p. 100 (56 p. 100 en 2017) du montant total recouvrable.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses, au 31 mars 2018.

	2018	2017
Analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	7 537	8 732
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	1 061	233
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	195	225
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	2 942	2 336
	11 735	11 526
Provision pour créances douteuses	(493)	(424)
	11 242	11 102

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les conditions économiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés pour déterminer du moment où les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN.

	2018	2017
Provision pour créances douteuses		
Solde au début de l'exercice	424	157
Charge pour créances douteuses	243	314
Montants radiés et recouvrements	(174)	(47)
Solde à la fin de l'exercice	493	424

La CCN est d'avis que les soldes inclus dans cette provision sont suffisants pour couvrir les risques de non-paiement. Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance ou déprécié au 31 mars 2018 (aucun en 2017).

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant les plans de financement et de dépenses et en les surveillant, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant est détenu sous forme d'encaisse dans un compte de banque séparé.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2018.

	2018	2017
Créditeurs et charges à payer		
Moins de 90 jours	10 582	13 302
De 90 à 365 jours	9 249	8 485
	19 831	21 787
Autres passifs - Expropriation foncière non réglée (note 8)		
Plus de 365 jours	193	190
	20 024	21 977

C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars 2018.

	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements		
Trésorerie et équivalents de trésorerie — Intérêts au taux du marché	55 941	82 541
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés - train léger sur rail — Intérêts au taux du marché	63 975	63 105
Placements de 365 jours ou moins — Intérêts à taux fixe	15 000	—
Placements de plus de 365 jours — Intérêts à taux fixe	19 136	19 114
	154 052	164 760

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt au taux du marché. Les placements comprennent un placement de portefeuille à court terme ayant une échéance de 365 jours ou moins acquis auprès d'une institution financière qui rapporte de l'intérêt à taux fixe. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 0,4 million de dollars (0,4 million en 2017).

L'approche concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés au train léger sur rail est identique à celle adoptée par la CCN pour la gestion de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés au train léger sur rail pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 0,3 million de dollars (0,3 million en 2017).

Les placements comprennent également des obligations de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne de 3,3 années (3,9 années en 2017). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché; par contre, il n'y a aucune incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de ses placements à long terme.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

17. Opérations entre apparentés

Au terme de la propriété commune, la CCN est apparentée à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada, et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. Les apparentés comprennent, en plus des principaux dirigeants, leurs proches parents ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la CCN. Cela comprend tous les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote et l'équipe de la haute gestion, ainsi que leurs proches parents.

Durant l'exercice, la CCN a cédé à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour une valeur nominale de un dollar, des parcelles de terrains qui seront utilisées ultérieurement pour la construction du futur hôpital d'Ottawa. Étant donné que cette cession ne présentait pas de substance commerciale, elle a été évaluée et comptabilisée à la valeur comptable nette de l'actif cédé, soit 1,8 million de dollars, et a engendré une perte sur la cession d'immobilisation corporelle. Dans le cadre d'une série d'opérations interreliées, la CCN a simultanément conclu un bail avec un tiers pour l'utilisation de cette propriété à une valeur nominale de un dollar jusqu'au 1^{er} septembre 2023, ce qui a donné lieu à une opération de cession-bail. La perte économique de 1,8 million de dollars à la cession de la propriété est donc diminuée en partie par le gain économique futur de 0,8 million de dollars provenant du bail. Par conséquent, une perte non réalisée de 1,0 million de dollars est constatée à titre de frais payés d'avance dans l'état de la situation financière et sera passée en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Le solde, une perte réalisée de 0,8 million de dollars, est inclus sous les charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans la note 11 sous « Perte sur la cession d'immobilisations corporelles ».

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ses apparentés. Ces opérations, comptabilisées à la valeur d'échange, découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise.

Des charges de 10,0 millions de dollars (8,0 millions en 2017) ont été engagées pour des services publics, la location de locaux, l'achat de services et d'immobilisations corporelles avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et des revenus de 12,5 millions de dollars (7,3 millions en 2017) ont été gagnés provenant de recouvrements, de prestations de services et d'opérations de location.

La CCN détient 3 baux commerciaux avec SPAC pour une valeur nominale de un dollar qui se détaillent comme des locations de terrains et d'un immeuble commercial.

Durant l'exercice, la CCN a reçu des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada et ces coûts sont non attribués. Ces services, qui sont non significatifs, n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

18. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice.

ANNEXES



Annexe I

Comités du conseil d'administration, comités consultatifs et comités spéciaux, au 31 mars 2018

Comité directeur

Président

Marc Seaman

Membres

Mark Kristmanson, Ph. D.

Mireille Apollon

Larry Beasley

Norm Odjick

Comité d'audit

Président

Robert Plamondon

Membres

Michael Foderick

Tanya Gracie

Carol Loughrey

Norm Odjick

Sara Jane O'Neill

Basil L. Stewart

Membres d'office

Marc Seaman

Mark Kristmanson, Ph. D.

Comité de la gouvernance

Présidente

Lisa MacDonald

Membres

Tanya Gracie

Aditya Jha

Sara Jane O'Neill

Basil L. Stewart

Membres d'office

Marc Seaman

Mark Kristmanson, Ph. D.

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Présidente

Eha Naylor, Toronto (Ont.)

Vice-président

Clément Demers, Montréal (Qc)

Membres

Sarah Bonnemaison, Halifax (N.-É.)

Scott Burns, Toronto (Ont.)

Anne Cormier, Montréal (Qc)

Gordon Harris, Vancouver (C.-B.)

Vivian Manasc, Edmonton (Alb.)

Anne McIlroy, Toronto (Ont.)

Cecelia Paine, Guelph (Ont.)

Julian Smith, Queenston (Ont.)

Pamela Sweet, Ottawa (Ont.)

Membres d'office

Marc Seaman

Mark Kristmanson, Ph. D.

Observateurs du conseil

Victor Brunette

Larry Beasley

Comité consultatif des résidences officielles du Canada

Présidente

Christina Cameron, Montréal (Qc)

Président

Richard Alway, Toronto (Ont.)

Membres

Marta Farevaag, Vancouver (C.-B.)

Gerry McGeough, Vancouver (C.-B.)

Bernard Serge Gagné, Québec (Qc)

Dorothy Stern, Ottawa (Ont.)

Cynthia Street, Halifax (N.-É.)

Membres d'office

Marc Seaman

Mark Kristmanson, Ph. D.

Observateurs du conseil

Carol Loughrey

Norm Odjick

Fonds Canadiana

Président

Grant Jameson, Ottawa (Ont.)
(Coprésident)

Cynthia Price Verrault, Montréal (Qc)
(Coprésidente)

Membres

Marion Beyea, Fredericton (N.-B.)

Anne Fotheringham, Toronto (Ont.)

Kathy Hays, Calgary (Alb.)

Douglas B. Richardson,
Saskatoon (Sask.)

Deborah Riley, Winnipeg (Man.)

Candace Stevenson, Halifax (N.-É.)

Fei Wong, Vancouver (C.-B.)

Harvey Slack, Ottawa (Ont.)
(Directeur général honoraire)

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

Président

Gary Lacey, Commission de
la capitale nationale

Vice-président

Bob Brown, Ottawa (Ont.)

Membres

Barry McMahon, Ottawa (Ont.)

Catherine Gardner, Ottawa (Ont.)

Collinda Joseph, Ottawa (Ont.)

Yoland Charette, Commission de
la capitale nationale

Mona Lamontagne, Commission
de la capitale nationale

Isabelle Leduc, Commission de la
capitale nationale (observatrice)

Les ruines en vedette sur les terrains du domaine Mackenzie-King, un domaine champêtre de 231 hectares qui a appartenu à William Lyon Mackenzie King, dixième premier ministre du Canada qui, à ce titre, est resté le plus longtemps en poste.

Annexe II

Partenaires et commanditaires

La réussite des programmes et des activités de la Commission de la capitale nationale dépend du soutien et des contributions de nombreux partenaires et sociétés commanditaires. La CCN a profité d'un solide réseau de collaborateurs. Elle tient à reconnaître et à remercier les organismes dont la liste suit, qui ont contribué à l'organisation de ses programmes et de ses activités en 2017-2018.

Partenaires de la CCN

Abraska	Bureau du secrétaire du gouverneur général	Cour suprême du Canada
Administration du tourisme et des congrès d'Ottawa (ATCO)	Bushtukah	Croisières Capital Croises
Aéroport international d'Ottawa	Café Les Saisons	Croix-Rouge canadienne
Affaires autochtones et du Nord Canada	Camp Fortune	Délégation de l'Union européenne
Affaires mondiales Canada	Canadensis	Eastern Chapter of the Society of Ontario Nut Growers
Agence canadienne d'inspection des aliments	Canards illimités	École secondaire Mont-Bleu
Agence de bassin versant des 7	Cape Farewell	Éco-Odyssée
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Carleton Regional Snowmobile Club	Emploi et Développement social Canada
Algonquin de Pikwakanagan	Cégep de l'Outaouais	Environnement et Changement climatique Canada
Algonquin to Adirondacks Collaborative	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO)	Équipe consultative des événements spéciaux (ECES)
Alta Vista Animal Hospital	Centre mondial du pluralisme	Esprit Rafting
Ambassade d'Irlande	Centre national des Arts	Études d'Oiseaux Canada
Ambassade de Belgique	Centre récréatif Dovercourt	Famille Orr
Ambassade de Hongrie	Chambre des communes	Fédération canadienne de la faune
Ambassade de l'État d'Israël	Chambre Wakefield-La Pêche	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
Ambassade de la République de Cuba	Chelsea Nordiq	Festival canadien des tulipes
Ambassade de la République de Pologne	Citizens for Safe Cycling	Festival de jazz TD d'Ottawa
Ambassade de la République des Philippines	Club alpin du Canada, section d'Ottawa	Festival de la jeunesse d'Ottawa
Ambassade de la République fédérale d'Allemagne	Club des ornithologues de l'Outaouais	Festival de montgolfières de Gatineau
Ambassade de Mongolie	Club équestre Ramsayville Equestrian Club	Festival franco-ontarien
Ambassade de Suisse	Club Kiwanis d'Ottawa	Fin de semaine des courses Tamarak d'Ottawa
Ambassade des États-Unis d'Amérique	Club optimiste de Hammond	FloraQuebeca
Ambassade du Royaume des Pays-Bas	Club Rotary d'Ottawa	Fondation canadienne des pompiers morts en service
Amis de la Mer Bleue	Club Skinouk	Fondation des Bergers de l'espoir
Amis du jardin de Maplelawn	Collectivités en fleurs	Fondation du Sentier Transcanadien
Amis du parc de la Gatineau	Collège Algonquin	Fondation Strutt
Anciens Combattants Canada	Comité chargé des éléments commémoratifs sur les animaux en temps de guerre	Forêt Québec
Association des auteurs et auteures de l'Outaouais	Commerce Chelsea	Gatineau Loppet
Association équestre du Pontiac	Conseil canadien du jardin	Gendarmerie royale du Canada
Auberge Old Chelsea B&B	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	George Weston Limited
Avant-Garde Bar & Gift Shop	Conservation de la Nation Sud	Gouvernement de l'Ontario
Bell Média (Astral : Rouge 94,9 FM et Énergie 104,1 FM)	Conservation de la nature du Canada	Gouverneur général du Canada
Bibliothèque du Parlement	Coopérative de solidarité de la ferme Moore	Greenbelt Coalition of Canada's Capital Region
Bibliothèque et Archives Canada	Craftsbury Outdoor Center	Greg Christie's ski et vélo
Biodiversity Conservancy International	Coopérative des cinéastes indépendants d'Ottawa	Groupe de spécialistes des orchidées (Amérique du Nord)
Biodôme de Montréal	Coopérative des paramédics de l'Outaouais	Groupe Poliquin-Wakefield Group inc.
Biscotti & cie		Guid'Amies franco-canadiennes
Bougie Doozy Candle		Guides du Canada

Hardwood Ski and Bike	Musée des sciences et de la technologie du Canada	Ski de fond Mont-Tremblant
Holland Bulb Market	Nakkertok Nordic	Ski de fond Canada
Home Hardware Stores Ltd.	Natural Fitness Lab	Ski Tour Canada
Hydro One inc.	Nordik Spa-Nature	Société de transport de l'Outaouais
Hydro Ottawa	OC Transpo	Société des établissements de plein air du Québec
Institut des Sciences de la Forêt tempérée	Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau	Société géographique royale du Canada
Jeux du Commonwealth Canada	Organisation des capitales canadiennes	Société historique de la vallée de la Gatineau
Just Food	Orienteering Ottawa	Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)
Kanata Nordic Ski Club	Orléans Nordic Ski Club	T&CO (Salon de thé)
Kitigan Zibi Anishinabeg	Ottawa 2017	Téléfilm Canada
KPMG s.r.l.	<i>Ottawa Citizen</i>	The Algonquin Way Cultural Centre
La Gourmandise	Ottawa Mountain Bike Association	Théâtres CentrepoinTE (Ville d'Ottawa)
La Vallée des Rosiers	Ottawa Skateboard Community Association	Tourisme Outaouais
Le réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers québécois	Ottawa Valley Kite Club	Trailhead Paddle Shack
<i>Le Droit</i>	Ottawa : l'Amie de la jeunesse	Transcollines
Les Fougères	Oxygène	Tribute to Liberty
Les Grands feux du Casino du Lac-Leamy	Para Transpo	Université Carleton
Ligue canadienne de football	Parcs Canada	Université d'Ottawa
Loisir sport Outaouais	Parc des chutes Coulonge	Université de Montréal
Macoun Field Club	Patrimoine canadien	Université de Toronto
Maison Laurier	Pecco's	Université du Québec en Outaouais
Maple Leaves Forever	PhysioSport Chelsea	Université McGill
Marathon canadien de ski	Pizza de Luigi	Université Queen's
Marches hantées d'Ottawa	Premiers Soins Medtrakevac	Vanhoff & Blokker
MEC (Mountain Equipment Co-op)	Projet du géopatrimoine d'Ottawa-Gatineau	Vélo-Services
Métiers de la construction du Canada	Pub Chelsea	Ville d'Ottawa
Meyogalune	Rafting Momentum	Ville de Gatineau
Mini-golf Dunn-D's	RBC Ottawa Bluesfest	Volleyball Canada
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec	Rebec & Kroes	Vraie Nature Yoga + Énergie
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec	Regina Street Alternative School	ZAC de la rue Sparks
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario	Relais plein air du parc de la Gatineau	ZAC du marché By
Ministère des Transports de l'Ontario	Réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers québécois	
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec	Réseau Sépaq	Commanditaires de la CCN
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec	Responsable Dog Owners of Ottawa	Access Storage
Mississippi Valley Conservation Authority	Ressources naturelles Canada	CEECAM Corporation
Mont-Sainte-Anne	Rideau Trail Association	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)
MosaïCanada 150 / Gatineau 2017	Rogers Media (Y101.1 FM et 105.3 KISS FM)	GoodLife Fitness
MRC des Collines-de-l'Outaouais	Sans trace Canada	Gowling Lafleur Henderson s.r.l.
Mt. Van Hovenberg	Santé publique Ottawa	Institut professionnel de la fonction publique du Canada
Municipalité de Chelsea	Sauvetage Bénévole Outaouais	MEC (Mountain Equipment Co-op)
Municipalité de La Pêche	Sénat du Canada	NOKIA
Municipalité de Pontiac	Sentiers Chelsea	PepsiCo Canada
Musée canadien de la guerre	Sentiers Wakefield	Pizza Pizza Limited
Musée canadien de la nature	Service Action Communautaire Outaouais inc.	Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Musée des beaux-arts du Canada	Service Canada	XC Chelsea Masters
	Services publics et Approvisionnement Canada	
	Services récréatifs DEMSIS inc.	
	Sheraton Ottawa Hotel	

Personnel de la Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale tient à remercier tous ses employés de leur engagement, de leur dévouement et de leur excellent travail. Grâce à eux, l'exercice 2017-2018 a été une réussite.

Acar, Nathalie	Brady, Cameron	David, Alain	Gardien, Jonique
Acheson, Sophie	Brazeau-Gauvreau, Réaume	Davis, Stefan	Gaston, Katherine
Adisso, Christelle	Brisson, Mathieu	Dawson, Janice	Gendron, Paul
Al-Koutsi, Micheline	Brown, James	de Gannes, Adam	Gervais-Marsolais, Noémie
Allaf, Sherine	Brown, James W	de Passillé, Véronique	Giancaterino, Rosanna
Ally, Caitlin	Brunal, Jude	Deguire, Danielle	Gingras, Philippe
Alves, Fatima	Bullock, Amy	Dehler, Mark	Girard-Ruel, Émilie
Amyot, Anne Marie	Bumstead, Timothy	Delfing, Wolfgang	Giroux, Janie
Andayo-Michalowski, Irene	Bunch, Rebecca	Delisle, Stéphanie	Giroux, Martin
Aspirot, Sylvie	Bunting, Patrick	Demers, Cassandra	Giugovaz, Catherine
Badgley, Ian	Bureau, Lucie	Demers, Madeleine	Gleddie, Stephen
Bailey, Richard	Bureau, Marie-Andrée	Démoré, Britny	Godard, Sylvain
Barakengera, Martin	Burleton, Mark	Denis, Pierre-Luc	Goggin, Ashley
Barbarie, Diane	Cadieux, Nancy	d'Entremont, Alain	Gooding, Jimmy
Barker, Louise	Candow, Sandra	Desrosiers, Sophie	Goulet, Julie
Barrie, Rachel	Cantin, Claude	Devine, Bruce	Grangien, Gaëlle
Beaudoin-Roy, Isabelle	Carrière, Mariline	Dhunnoo, Lakshna	Groulx, Luc
Beauregard, Anne-Carole	Castagne, Brigitte	Dimanche, Goldy	Gruder, Julian David
Beausoleil, Luc T	Castonguay, France	Dinelle, Patrick	Grudniewicz, Dorota
Beauvais-Doucet, Isabel	Cedeño, Pedro	Dods, Douglas Edward	Hagen, Andrew
Bédard, Chantal	Chabiague, Pierre	Dorego, Pierre-Olivier	Hall, Geoffrey
Bédard, Éric	Chakraborty, Binitha	Dorner, Kathleen	Hall, Jeffrey G.
Beggs, Carole	Chalhoub, Nancy	Dostaler, Marc	Hall, John
Bégin, Daniel	Champagne, Daniel	Dostie-Ménard, Samuel	Halsall, Jennifer
Bélair, Stéphane	Charbonneau, Jean	Downey, Dakota	Harrison, Richard
Bélanger, Natalie	Charette, Yoland	Drummond, Ronald	Heaney, Anne
Bélanger, Nicolas	Charlebois, France	Duckett, Jacqueline	Henry, Michel
Bellemare, Line	Charron, Hugues	Durepos, Carmen	Hetherington, Christopher
Belleville, Alain	Châtigny, Guylain	Durocher, Chadwick	Hiard, Benjamin
Belley, Christine	Chiasson, Danielle	Eagen, Allison	Hinchliff-Milne, Jayne
Benoit, Karen	Chow, Gary	El-Hajjar, Sylvie	Hine, Kim
Bergeron, Stéphane	Clermont, Steven	Ella, Catherine	Hon, Ronald
Bergeron, Stéphanie	Cloutier, Sylvain	Elliott, John	Hoskins, Joseph
Beslic, Branka	Collette, Marie-Violaine	Elson, Donald	Houle, Michel
Bezada Tapia, Carmen Milagros	Collette, Michel	El-Zammar, Amer	Hoyt, Christopher
Biagé, Michel	Comtois, Jean-Gilles	Enright, Colin-James	Hrnchiar, Janet
Bied, Caroline	Conté, Mamadou	Esposito, Frank	Huff, Brian
Bisson, François	Cook, Sandra	Evans, Véronique	Hughes, Isabelle
Bisson, Line	Copelli, Fabiana	Fares, Tony	Hulan, Paul
Bisson-Hockley, Sabrina	Copelli, Ivana	Faucher, Louis	Hutchinson, Julia
Blais, Nathalie	Cordeiro, Magda	Feeny, Daniel	Hutchison, Jason
Blazeski, Valerie	Corriveau, Marc	Fisher, Susan	Jacob, Jocelyne
Blias Cabezas, John	Corriveau, Maurice	Fournier, Luc	Jafarian, Hoda
Blouin, Jonathan	Cosma, Octavian	Fournier, Mario	Jalbert, Céline
Booth, Michael	Coulombe, Yamil	Fournier, Philippe	Jeaurond, Pierre
Borsboom, Marlene	Couture, Julien	Francin, Kate-Issima	Jenner, Zachary
Bouchard, Yannick	Cova, Stéphane	Friedman, Elaine	Jérôme, Cédric
Boulet, Marie-France	Cox, Natalie	Frigon, Geoffrey	John, Ashbina Kartik
Bourdeau, Dominique	Currie, Johanna	Gagnon, Nelson	Johnston-Main, Derek
Bourgon, Marie-Pier	Cyr, Sarah	Galindez, Juan	Joiner, Gregory
Bousbia, Kheir-Eddine	Dabrowski, Mark	Gallant, Mark	Jolicoeur, Dominique
	Daigneault, Richard	Gamache, Émilie	Jubea, Esenia

Kalala Tshibwabwa, Francis	Martel, Mathieu	Paquin, Émilie	St-Denis, France
Kanaan, Stephanie	Martin, Heather	Paradis, Nadia	Stephenson, Lindsay
Karimi, Toran	Masse, Alain	Paravey, Andréa	St-Hilaire, Vicky
Katic, Eva	Massé, Christian	Paris, Catherine	Stone, Alexander
Kehoe, Gregory	Mayer, Ginette	Pelletier, Cédric	Tadi, Rita
Keklikian, Arto	M'Bodi, Loïc	Pelletier-Lafond, Myriame	Talbot, Patricia
Kelly, Jennifer	McCann-MacMillan, Patricia	Penna, Maurizio	Tam, Karen
Kibsey, Philip	McCreary, Scott	Permiakova, Ekaterina	Taylor, Craig
King, Jonathan	McCullagh, Diane	Pérusse, Marie-Sylvie	Templeton, Scott
Korchinski, Patricia	McDougall, Jeffrey Mark	Pink, Jason	Tenasco, Rene
Kristmanson, Mark	McEnroe, Tammy	Poitras, Marc-Antoine	Thibault, Lucie
Labelle, Karine	McGowan, Janet	Poulin, Suzie	Thibault, Nathalie
Labelle, Nicole	McGregor, Kimberly	Pritchard, Tracy	Thomson, Heather
Labelle, Richard	McIntyre, Matthew	Pronovost, Alain	Thorpe, Drew
Laberge, Dominique	McKenzie, Andrea	Proulx, Alexandre	Tiedemann, Kenneth
Labonté, Sophie	McKeown, Cynthia	Provost, Linda	Tomlinson, Matthew
Lacelle, France	McNamara, Jennifer	Pucci, Pierino	Tourangeau, Joëlle
Lacey, Gary	McRae, James	Pullen, Lynne	Trabelsi, Faouzi
Ladouceur, Claude	McRae, Kelly	Racine, Michel	Traoré, Blaise Tongacé
LaFleur, Catherine	Meek, Christopher	Rathod, Hemali	Tremblay, Camille
Lafleur, Marie-Josée	Melo, Elizabeth	Reid, Bernard	Tremblay, Mario
Lafrance, Gilles	Ménard, Anne	Rheault, Nathalie	Tremblay-Dextras, Caroline
Lagueux, Sylvie	Mercier, Geneviève	Richard, Marc	Trudeau, Stéphane
Laliberté, Pascale	Mercier, Michel	Rideout, Emily	Turcotte, Dominique
Lalonde, Anne Julie	Meyers, Betty-Ann	Robertson, Stephen	Turgeon, Eric
Lalonde, Sylvie	Miller, Manon	Roche, Bryan	Turpin, Guillaume
Lambert, Josée	Milotte, Michèle	Rollin, Tina	Turpin, Luc
Lamontagne, Mona	Miner, Chantal	Rouette, Valérie	Vaillancourt, Pierre
Landry, Chantal	Mohamed Ahmed, Araksan	Rouire, Patrick	Veillette, Frédérique
Langevin, Pascale	Molino, Valérie	Roy Choudhury, Someshwar	Verreault, Catherine
Langlois, Carl	Monaghan, Kimberly	Roy, Natalie	Verret, Joanie
Lanthier, Céline	Moncion, Jocelyne	Rozon, Julie T.	Vézina, Jennie
Lapensée, Allan	Monette, Manon	Ruel, Catherine	Villeneuve, Marie-Paule
Lapierre, Marc	Monette, Nancy	Ruest, Catherine	Villeneuve, Mathieu
Lardy, Maxime	Monette, Sylvie	Russell-Evans, Lyna	Vondette, Kathryn
Laurin, Christian	Moore, Richard	Sabourin, Carolyn	Vost, Ewan
Laurin, Roland	Morin, Brigitte	Sabourin, Vincent	Vukovic, Stjepan
Lauzon, Isabelle	Morin, Nathalie	Saint-Denis, Michel	Vydykhan, Sophie N.
Laverty, Tom	Morin, Serge	Sanscartier, Amélie	Ward, David
Le Quéré, Alain	Moroz, Michael	Sanscartier, Karina	Watson, Andrew
Leahy, Marc	Moser, Maya	Sarazin-Frey, Isabelle	Welsh, Timothy
LeBlanc, Dominique	Muir, Michael	Sargeant, Anne	Westwood, Nicholas
Leclerc, François	Mullin Zukerman, Tiera	Sarrazin, Lina	White, Robert J.
Leduc, Isabelle	Murray, Daniel	Sauvé, Kathleen	Williams, Cédric
Leduc, Jasmine	Musyoka, Benjamin	Schwalm, Patrick	Williamson, Heather
Leduc, Mario	Mwamba, Sandra	Scott MacLennan, Leslie	Willison, Stephanie
Lefebvre, Marc	Myatt, Allison	Scott, Zoë	Wilson, Lana
Lefebvre, Roseline	Myles, Christopher	Sdraulig, Steven	Wisking, John
Leinwand, Stanley	Nadeau, Bruce	Séguin, Benoît	Wojciechowski, Stéphane
Lemieux-Lecavalier, Chanelle	Naegelkraemer, Jennifer	Séguin, Hélène	Wojnarski, Kelly
Leonard, William	Napiorkowski, Michael	Séguin, Stéphanie	Wolff, Jean
Levesque, Anik	Naud, Patrick	Serra, Suzanne	Wood, Johnathon
Lévesque, Chantal	Nur, Halima	Shaw, Gregory	Wright, Joanne
Levesque, Louis	Oates, Michael	Sheehy, Paul	Yang, James
LeVoguer, Mireille	Ognibene, Natalie	Shelly, Derek	Yarema, Lawrence
Liu, Tien-En	Okodike, Amechi	Shi, Yin	Yeung, Jasmine
Lortie, Maxime	Olivares, Christian	Simard, Valérie C.	Zanetti, Marco
Madularu, Iuliana	Ouattara, Mahamadou	Skrzek, Sarah	Zanth, Jennifer
Maher, Nina	Page, Gary	Soplet, Lydia	
Malette, Nathalie	Page, Natalie	Soulard, Eric	
Malone-Bianconi, Ann	Pageot, Hélène	Spence, Christine	
Marcotte, Arthur	Papineau, Marc	Spooner, Elizabeth	
Marion, Eric	Paquette, Isabel	St-Amour, Jean-François	
Marks, Laura	Paquette, Rachel	Stansel, Kirsten	

www.ncc-ccn.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Courriel : info@ncc-ccn.ca • Télécopieur : 613-239-5063

Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867

ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le texte en format PDF à l'adresse suivante : **www.ccn-ncc.gc.ca/rapport-annuel**.

Commission de la capitale nationale

Rapport annuel 2017-2018

Numéro de catalogue : W91F-PDF

